

Compilation de sources et de références

de documents

pour l'histoire de

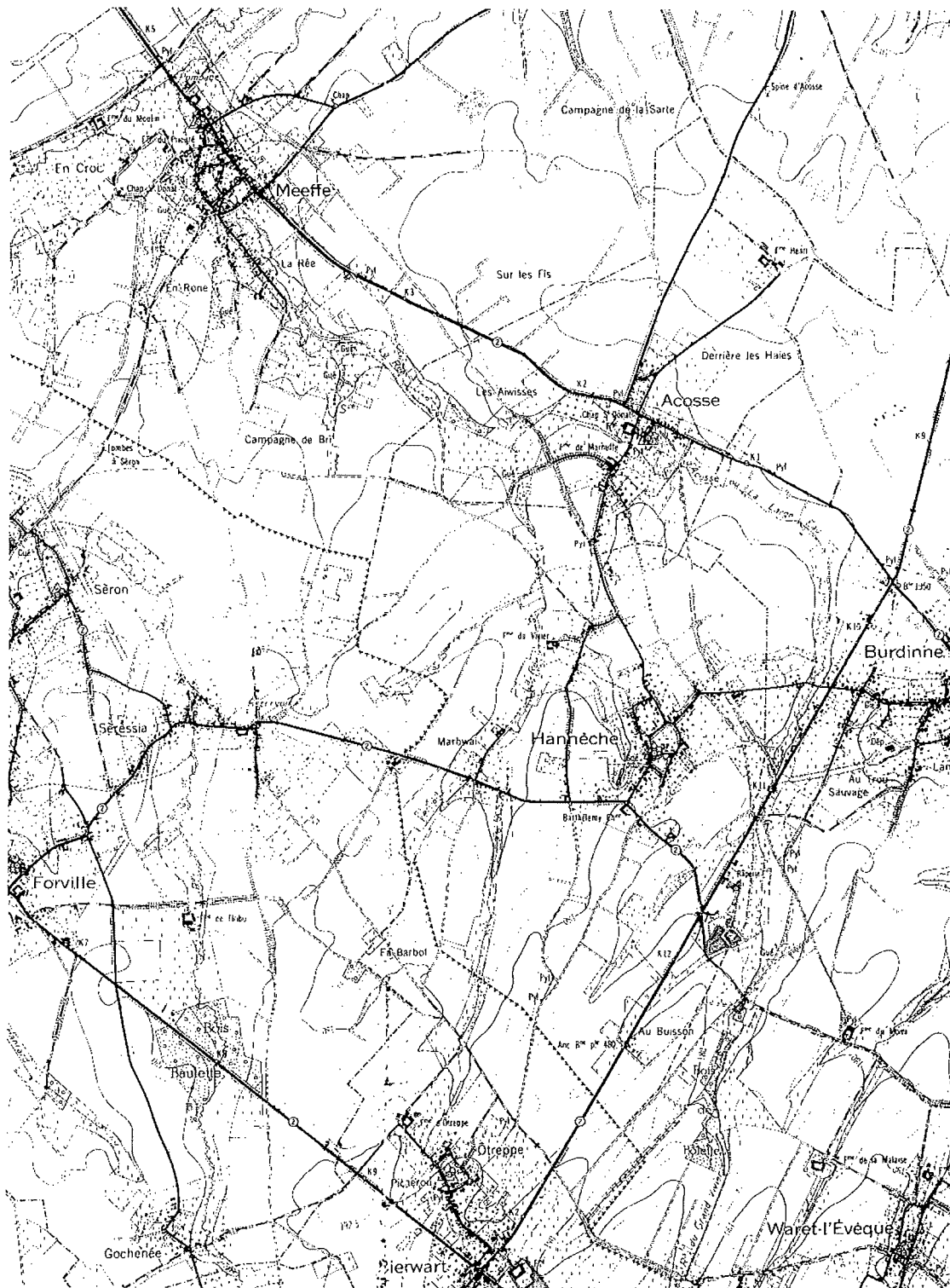
Hannêche



Christian ELIAS

Introduction

Situation



Hannêche est une localité située aux confins de la province de Liège, contre la province de Namur. Elle est bornée au nord par la campagne de Meffe et la commune de Acosse, à l'est par Burdinne, au sud par Waret-l'évêque, et à l'ouest par Bierwart et Forville deux localités de la province de Namur.

La population est actuellement de 250 habitants pour 120 maisons.

Autrefois, comté de Namur et diocèse de Liège, mais fit partie du diocèse de Namur lors de son érection en 1560, jusqu'au XIX^{ème} siècle, époque où la paroisse rentra dans le diocèse de Liège et fit partie du doyenné de Hannut, ensuite du doyenné de Couthuin et enfin après la suppression de ce dernier du doyenné de Braives. Au point de vue civil, canton d'Avennes et arrondissement administratif et judiciaire de Huy. Enfin depuis 1976, lors de la fusion des communes, Hannêche fait partie de la commune de Burdinne avec Lamontzée, Oteppe et Marneffe.

Etymologie du nom

L'orthographe la plus ancienne du nom est Hanech; plus tard, on écrit indifféremment Hannêche, Hanesse ou Hannesse. Dans leur manière d'écrire, les anciens, au 14^{ème} et 16^{ème} siècle, faisaient des C et des H qui étaient assez ressemblants à la lettre S ancien modèle, c'est-à-dire en forme de F. Il ne serait pas impossibles qu'un copiste aurait écrit Hanesse, croyant lire ce nom dans l'ancienne orthographe Haneche; de cette manière Hanesse était facilement confondu avec Haneffe et régulièrement avec Hanret. La manière "Hannesche" (début du XX^{ème} siècle) n'a pas plus de raison d'être que Hanesse; elle aura probablement été indiquée par le conseil communal vers 1881, lorsque l'autorité supérieure fixant le nombre de conseillers communaux d'après la population, s'enquit de l'orthographe exacte du nom de la commune¹. Actuellement, orthographe exacte est HANNÊCHE.

Le nom de Hannêche serait d'origine franque ainsi que Haneffe ou Hanret où l'on retrouve dans leurs noms la racine franque 'HAM' ou 'HAN' qui signifie village et correspond à la forme germanique de 'HEIM'.

Dans son "Dictionnaire étymologique du nom des communes de Belgique", Monsieur A. Carnoy dit que le nom de Hannêche a comme point de départ 'HAGANA = haie, buisson épineux.

Par contre Monsieur l'abbé Ceysens dans son étude intitulée "ON et Hon; AN et HAN et leurs dérivés dans la toponymie de la province de Liège"². ON et AN seraient deux formes d'un radical celtique qui signifierait source, marécage, ruisseau, rivière. Pour expliquer le passage de ON et AN en HON et HAN, il faudrait admettre que l'influence du latin en l'ancien celtique, le 'h' initial se serait placé devant ON et AN à cause de l'aspiration initiale.

De ces trois interprétations différentes, la troisième paraît convenir le mieux au village de Hannêche. En effet, Hannêche recèle plusieurs marécages ou marais et beaucoup de parcelles de terre réputées humides. D'ailleurs, il faut savoir que la majorité des terrains de Hannêche son drainés.

Lieux dits

Ces endroits on été appelés ainsi par suite de leur situation; c'est une désignation comme un numéro pour se rappeler la situation du terrain.

- **Moulin Rousseau** : Au-dessus de la pente qui conduit au hameau de Serressia, commune de Forville, se trouvait un moulin à vent qu'on appelait moulin Rousseau du nom de son propriétaire. Dans les archives de Hannêche à Liège³, il est noté que en 1794 le comte de Priuli vendit des terrain à un nommé Bronkart à l'effet d'y établir un moulin à vent. D'après la désignation de ces terrains donnée dans l'acte, il apparaît que ce sont les mêmes terrains qui ont appartenu plus tard à la famille Rousseau. Y avait-il un lien de parenté entre les deux familles ?

Il y eut un autre moulin à vent à Hannêche, à l'emplacement de la voie vicinale près de la laiterie, il appartenait à la famille Droixhe. Son origine reste inconnue. Ces deux moulins ont été démolis à la fin du XIX^{ème} siècle.

- **Marbuais** : Cet endroit est situé dans la vallée entre le village et la colline qui va au moulin Rousseau. Ce nom vient peut-être de ce que la famille de Marbais possédait autrefois beaucoup de propriétés dans le village, spécialement à cet endroit

¹ Exposé des motifs de la loi du 26 mai 1882, Documents parlementaires n° 184

² Tome 1 - page 241. op. cit.

³ Registre 12

- **Nailipont** : Ce lieu-dit est situé près du précédent dans la direction de Bierwart et comprend principalement des prés. Nélipont ⁴ Campagne du ..., d'au dessus ... d'au fond du Nailipont sur Otreppe et Hannêche. D'après le philologue Haust, Nailipont vient de ... en ... aili, alix ou alice ... pont, d'où l'on déduit : Nailipont = au pont d'Alix. Dans son histoire d'Henri l'Aveugle, F. Rousseau rappelle ce fait : Alice, soeur de Henri, hérita de son père Godefroid de nombreux alleux parmi lesquels devait figurer le pont d'Alix d'Otreppe et les campagne avoisinantes qu'il déservait.

- **Chession (Haut et Bas)**: Chessiou, chession : Tige et terre du "Chession" 1746 (Procès d'entrecours); Tige du haut Chession : déclaration d'un berger en 1717. Ce tige reliait le chemin de Saint Roch à la voye de Maestrich (Ancien plan cadastral de Hannêche [Bormans - introduction, p. 108]). F. Rousseau : "Chession dérive de Castellis, petit castellum, ce mot indique un fortin du Bas-Empire"

- **Barrière de fer** : peut par ce qu'il y avait une barrière de fer à un chemin qui conduisait au château.

- **Saint Roch**

- **Basse Solveie**

- **Portechai**

- **Scopellerie**

- **Petit Vivier**

- **Bois Baulet** : Cette dénomination provient probablement d'un personnage nommé Baulet

- **Badrion** : Il existait une ferme ou château Badrion

- **Morinal**

- **Lege Ewes**

- **Ri de Burdinne**

- **Croix Damoisaux**, lieu appelé aussi Macralles

- **Louot**

- **Pied en Val**

- **Coutralle**

- **Courotte**

- **Chainia**

- **Reni Tombe** sous Hannêche, Acosse et Meffe

- **Bosquet**

- **Coiade**

- **Campagne de Brie**

- **Gros Borne**

- **Hotia**

- **Fontaine St Lambert**

- **Entre Deux Fontaines**

- **St Joseph**

- **Dessus les prés**

- **Chemin de Namur**

- **Entre Deux Bornes**

- **Entre Deux Buissons**

- **Tige all Ronce**

- **Tige All Brock**

- **Barbot**

- **Cul Dè For**

- **All Goffe**

- **As Eiss**

- **Basse a la Roue**

- **Marlinchamp**

- **Pachi Robiet**

- **Pachi des Vaches**

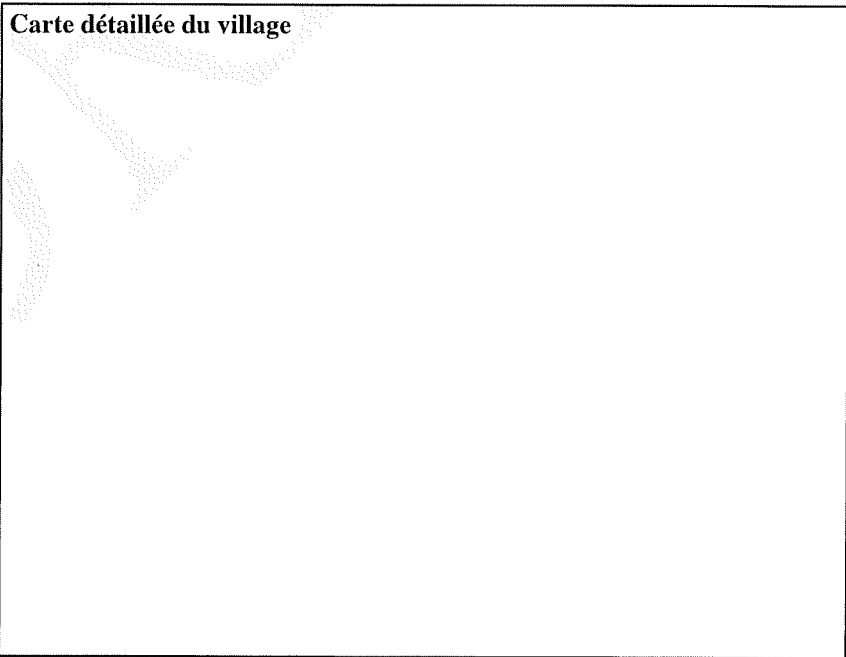
- **Terre as orties**

- **Bonni du Diable**

- **A vingt Bonnis**

- **Cornu Bonnier**

Carte détaillée du village



Potales

⁴Feller : Bulletin du dictionnaire wallon, 1926, n° 3-4, p. 82

Maisons

DRAFT

Histoire

Généralités

Vers l'an 850 avant J. C., des celtes venus de Germanie, s'installent dans le pays. Quelques trois cents ans plus tard, un nouveau mouvement amènent des bords du Rhin, de nouvelles tribus celtiques, les Belges. Parmi celles-ci, les Nerviens se fixent dans le sud-ouest du Brabant et surtout dans le Hainaut tandis que les Eburons s'établissent dans le Limbourg et la province de Liège qu'ils débordent jusqu'à la Dyle.⁵

Carte historique avec la présence romaine



Après l'arrivée des Romains en 54 avant J.C., on connaît la haine implacable vouée par César aux Eburons après l'extermination de la légion de Sabinus; la lutte acharnée et sauvage qu'il mena contre la malheureuse peuplade dont une grande partie fut massacrée et des milliers d'entre elle vendu à l'encan comme esclaves.

Privées de main-d'oeuvre, les campagnes restèrent en friche. La conquête romaine menaçait de s'éterniser sur une terre désertique. L'empereur Auguste reconnut l'erreur de son prédécesseur et fit venir de Germanie, pour repeupler le pays les Taxandres, les Tongres et les Béthasiens.

On admet sans peine, écrit l'historien Wauters, que les habitants de la contrée étaient alors des Betasii ou Béthasiens, établis entre les Tongres et les Nerviens, dont le nom est resté aux villages de Bets, Geet-Bets et Wals-Bets, le premier au nord et près de Léau, le second à l'est près de Landen.⁶

Sous l'égide de Rome commença, alors, une ère de paix profonde et prospère.

Une des premières réalisations de l'empire fut la construction de belles routes mettant la Gaule septentrionale en communication avec les province du sud. Une voie commerciale et stratégique de premier ordre reliait Cologne à Bavay et se prolongeait vers Lyon et la mer Méditerranée. Elle passait par Maastricht et Tongres en suivant, dans la contrée la crête de partage des bassins de l'Escaut et de la Meuse.

Le long de ces chemins, la contrée se couvrit de construction en briques couvertes de tuiles, pourvues d'hypocaustes canalisant la chaleur dans les appartements.

Toute la région étaient imprégnée de civilisation latine. Les classes possédantes devaient connaître un standing de vie relativement élevé. Elles savaient écrire. Le latin devenu la langue officielle, est d'un usage général. L'agriculture est prospère. Les nombreux chemins facilitent les échanges. Le commerce est florissant. La population augmente. Les premières agglomérations reçoivent leurs noms tirés soit de leurs premiers possesseurs gallo-romains soit de leurs situation topographiques spéciales.⁷

⁵J. Breuer, La Belgique romaine, p. 17 Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, année 1846, p. 337

⁶Un certain nombre d'Eburons étaient parvenu ç se soustraire à fureur de César en se cachant dans les forêts. J. Daris, Histoire du diocèse de la principauté de Liège, p.II

⁷ Par exemple, Lens reçut son nom de Lentius; Moxhe de Muscius; Poucet de Pucius

Mais l'empire s'affaiblit. Incapables de repousser les peuples qui se pressent à ses frontières, les légions romaines fléchissent et se replient vers le sud. Les campagnes sont ravagées; les villas pillées et incendiées. Vers la seconde moitié du III^{ème} siècle, la Hesbaye est occupée par les Francs. A près la pacification, de nouvelles demeures rurales s'élèvent. Les bâtiments, cette fois, ne constituent plus une longue enfilade, comme ceux disparus. Ils sont disposés en carré autour d'une cour fermée et cette disposition subsistera pendant des siècles. Les francs continuent à cultiver la terre, à pratiquer l'élevage du bétail. On a dit que les champs de la Hesbaye et plus particulièrement les environs de Hannut et de Landen recelaient de nombreux cimetières de l'époque franque. A Moxhe, par exemple, où d'après un vieux registre de la cathédrale Saint Lambert de Liège, intitulé "Stock de Hesbaye", datant du XIII^{ème} siècle, se trouvait un lieu dit "à Tombeur", où les fouilles ont effectivement mis à jours des antiquités franques⁸.

De nouvelles agglomérations se forment et, tout comme sous l'occupation romaine, sont baptisées du nom de leurs premiers possesseurs gallo-romains soit de leurs situation topographiques spéciales⁹. La langue officielle est toujours le latin qui est la seule langue écrite. La langue parlée est un idiome germanique.

Par un de ses capitulaires, Charlemagne prescrit le paiement de la dîme pour l'entretien des pasteurs et la substitution des échevins à l'ensemble des hommes libres dans les plaids judiciaires. Ces deux importantes réformes resteront en vigueur jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle.

Après avoir fait partie de la Germanie première, à l'époque romaine, et du pagus de la Hesbaye, sous les mérovingiens, tout le territoire situé à l'est de l'actuelle province de Liège appartient à la Lotharingie, après le traité de Verdun (843), et à la Basse-Lotharingie, après le traité de Meerssen (870). Le pagus ou le district de la Hesbaye s'étendait de la Meuse à la Dyle. Il se divisa dans le cours du IX^{ème} siècle en formant notamment les comtés d'Avernas, de Huy et de Moha. (Comté de Moha acquis par le domaine liégeois en 1225)

Le IX^{ème} siècle fut marqué par les invasions des Normands. En 881, leur présence est signalée à Huy. La Hesbaye est mise en coupe réglée. Peu d'endroits échappent à leur rage. En 914, Huy est saccagée et brûlée, En 920, ils y sont toujours. La Hesbaye est leur principal objectif, elle constituait d'ailleurs un des principaux greniers d'Europe en mesure de leur fournir ce dont ils avaient tant besoin : céréales et fourrages.

Sous le coup de la féodalité, des fiefs s'étaient formés de plus en plus nombreux. Les terres s'étaient fractionnées en quantité d'îlots de culture. Le servage sévissait dans toute sa rigueur. Défense était faite au serf de contracter mariage sans le consentement du prince. Les corvées et prestations vexatoires ne lui étaient pas épargnées. Le droit de mortemain terminait son existence¹⁰. Grande devait être l'insécurité en ces temps médiévaux. Lourdemment, l'inquiétude pesait sur les zones frontalières. Chacun cherchait à se mettre à l'abri, à protéger ses biens. Le brabançon ne s'entendait pas avec le liégeois, le namurois avec le liégeois Souvent, leurs princes étaient en guerre. La malheureuse Hesbaye, déchirée par une politique néfaste voyait souvent ses campagnes envahies à l'improviste par des bandes armées et mise en coupe réglée : bétail razziaé, récoltes détruites, maisons pillées. Et tels étaient la fréquence et l'acharnement de ces incursions que les villageois se bâtirent de solides tours servant à la fois de guet et de refuges en cas d'alerte. Massives et trapues, d'une maçonnerie robuste, aux murailles épaisses, simplement percées, aux étages, de meurtrières; ébrasées, par où les archers décochaient leurs flèches sur les assaillants, elles dominaient toute la contrée. La plupart ont disparu. Quelques-unes subsistent encore accolées aux églises dont elles servent de clochers : à Jandrain, Orp-Le-Grand, Lincen, Noduwez.

Villa gallo-romaine au lieu-dit " Reni-Tombe "

" Dans la campagne entre Hannêche et Acosse au lieu-dit " Reni-Tombe ", se voient les substructures d'une vaste villa belgo-romaine dont la plus grande partie est encore inexplorée. Un chemin venant de Meffe traverse les ruines, se creuse en tranchée à leur hauteur, descend vers le ruisseau qu'il traverse, et remonte la côte opposée où il atteint une profondeur de plus de 5 mètres.

En voyant cette vaste excavation, on serait tenté de la rapporter à l'époque romaine, et cependant nous la croyons plus récente. Lorsque, au nord des ruines, le chemin passe de la commune de Acosse à la commune de Meffe, on constate qu'il découpe en ce point des héritages, on trouve des débris de mortier, des tuiles, des poteries dans les berges du chemin. Ces deux circonstances font supposer que toute cette partie de la voie est relativement moderne; quant à la grande excavation peut-être remonte-t-elle à l'époque romaine, mais elle peut aussi être plus récente, car on sait qu'au XXII^{ème} ou XXIII^{ème} siècle, il y eut sur les débris de la villa une

⁸Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois, t. XVII, année 1882

⁹A titre d'exemple Bérthari laissa son nom à Bertrée, Lins à Lincen. Crehen (Crehem) signifie la ferme aux corbeaux; Trognée le bien de Trudon

¹⁰"Le droit de mortemain a été établi, dit-on, pour racheter la main morte de l'esclave qu'on était obligé de couper après sa mort pour la présenter au Seigneur". M. Sohet, Instituts de droits pour les pays de Liège, de Namur et autres, p. 7

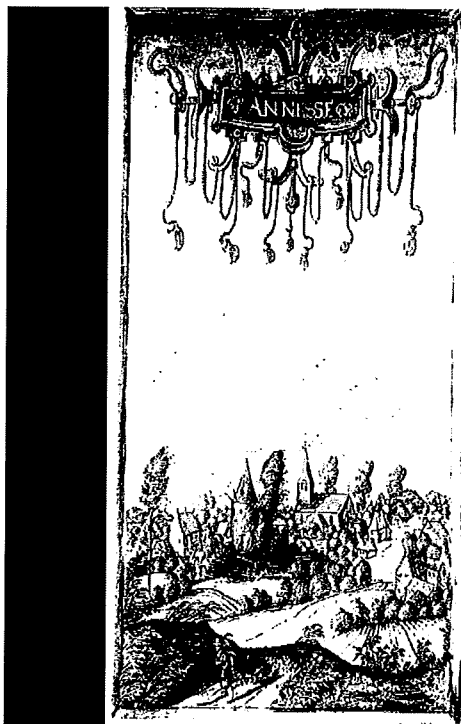
habitation avec un moulin qui persista jusqu'au XXVIème siècle. Cette excavation put être l'oeuvre du passage répété des charrettes qui de Hannêche allaient conduire les grains au moulin¹¹

Il est toutefois tout à fait concevable de la véracité de ces conclusions car Hannêche se trouve entourer de vestiges gallo-romains : les tombes de Burdinne (aujourd'hui disparues), les tombes de Seron, d'Ambresin, d'Hemptinne (disparues également)

La tour de Hannêche

Tout le monde à Hannêche connaît la prairie dite "De la tour", mais peu de personnes connaissent l'origine de cette appellation. Je vais essayer de vous la faire découvrir à travers deux documents; d'une part, un article du docteur F. Tihon de Burdinne extrait des annales de la société d'archéologie de Bruxelles daté de 1891 et d'autre part par une gouache du comte de Croÿ datée de 1603.

"Au centre du village, près de l'église dont elle est séparée, au nord, par un chemin empierré, appelé autrefois chemin royal, se trouve une prairie d'une contenance d'environ 60 ares. Près de la haie qui la clôture et longe le chemin susdit, on remarque une éminence d'environ 80 mètres de circonférence, séparée du sol environnant par une dépression circulaire. Ce terrain porte le nom de Pré de la Tour. Cette motte de terre avait



jadis des dimensions bien plus considérables. Il y a une cinquantaine d'années (avant 1841), elle avait 4 à 5 mètres de hauteur. Le Nestor (patriarche) de Hannêche nous a affirmé que, lorsque son père était jeune encore, il y avait vu un gros bâtiment servant alors d'école. L'histoire nous apprend, en effet, qu'il y avait une tour sur cette motte.

(Archives de Namur)

Ces mottes de défense élevées au moyen âge ne sont pas rares en Hesbaye, où le sol est plat, découvert, offrant peu de points stratégiques. La noblesse hesbignonne qui ne pouvait construire ses nids d'aigle sur les rochers, établissait ses demeures, généralement des tours en bois ou en silex, le long des ruisseaux ou dans des prairies marécageuses et les isolait au moyen de fossés remplis d'eau. Mais cette ressource manquait souvent aussi, car la Hesbaye est pauvre en cours d'eau. Alors on élevait des buttes de terre et on y édifiait une habitation.

Lors de nos recherches, après avoir enlevé une couche de terre végétale et de limon argileux d'une épaisseur de 30 cm, nous rencontrâmes un dépôt de terres très noires renfermant un grand nombre de poteries très brisées et très mélangées. Ces tessons dataient du moyen âge. L'épaisseur ces terres est très variable et atteignait parfois 40 cm. Sur cette couche noire, on trouve par places un mince dépôt roussâtre, grenu, constitué par de la cendre de paille; çà et là, la terre noire s'enfonce dans le limon vierge, sous

forme de poches de 15 à 20 cm de profondeur et de diamètre. Parfois ce sont des excavations profondes de 1 m remplies de cendres de bois presque pures. On y rencontre des cailloux de silex, du mortier en petite quantité, des ossements de boeuf, cheval, mouton et porc, des poteries fines ou grossières vernissées ou non, des débris de ferrailles, des éclats de verre.

Nous nous trouvons là en présence d'ancienne habitations détruites par le feu et sur lesquelles, à une époque plus récente, on a élevé une motte. Les traces de l'incendie étaient palpables, et les demeures, avant d'être livrées aux flammes, avaient dû être pillées et saccagées. Certains fragments de poteries portaient les traces de coups. Nous n'avons pas rencontré de pièces suffisantes pour reconstituer un seul vase et les fragments étaient si nombreux et si éparpillés que les rapprocher nous a été impossible.

La plupart des tessons recueillis appartiennent au moyen âge. Préciser l'époque de leur fabrication est difficile, vu que les formes se sont perpétuées pendant des siècles. Les uns sont vernissés, d'autres ne le sont pas. Un fragment paraît avoir appartenu à une tèle belgo-romaine. D'autres sont constitués par une sorte de grès grisâtre, dur et sonore, rappelant la poterie carlovingienne (752-987), mais d'une fabrication moins bonne. Sur quelques morceaux, on trouve des appendices en forme de pieds, produits par la pression du doigt. Ces pieds rudimentaires, au nombre de trois par vase, se rencontre déjà à l'époque carlovingienne, mais on en trouve encore au XIVème siècle. Les vernis sont de couleur jaune, verte, brune ou rouge. Sur certains fragments, on trouve des filets de pâte en barbotine à vernis jaune ou rougeâtre. Cette décoration a été très en usage au XIIIème et

¹¹Dr. Tihon, Les chemins creux, Bulletin Inst. Art. liégeois, tome 25, p. 19 (1895)

XIV^{ème} siècle. On peut voir au musée archéologique de Namur un vase revêtu en partie d'un vernis jaune, d'une technique analogue à un de nos fragments. Ce vase a été trouvé à Flostoy près de Ciney. Il renfermait des monnaies dont la plus ancienne datait de 1282 et la plus récente de 1304.

Deux objets en terre cuite presque complets ont été recueillis: l'un consiste en une espèce de demi-coupe d'un diamètre de 7 cm, peu profonde, montée sur un pied volumineux, mais en partie brisé. Cet objet ressemble à une salière.

L'autre consiste en une sphère aplatie de 6 cm de diamètre, haute de 4 cm, percée à sa partie supérieure et à sa partie inférieure de deux petits trous. C'était probablement un grelot.

Parmi les poteries rencontrées, il y en a de l'époque belgo-romaine; mais évidemment nous ne songerons pas à faire remonter les habitations jusque là. Ces fragments peuvent avoir été apportés là tels, ou bien les vases qui les ont fournis ont été trouvés par les habitants qui les ont utilisés."

Seigneurie

Généralités

Définitions

Il semble bien que le mot " Seigneur " vient du latin " Senior ", signifiant la plus âgé, indiquant par là le chef de la Communauté.

Dans l'ancien régime le Seigneur était à la tête d'une ou plusieurs localité, possédant des biens immeubles, ayant certains droits vis-à-vis des habitants. La seigneurie pourrait être définie comme suit : " Un territoire déterminé sur lequel une ou plusieurs personnes possèdent des droits de dominité plus ou moins étendus et où vit une population dépendante, soumise à des obligations diverses, en même temps qu'investie de diverses facultés "12.

Dans les anciens actes, on rencontre souvent le mot 'tenure, tenure perpétuelle' pour indiquer d'une manière générale ce qui était laissé ou donné à un tenancier, cultivateur ou possesseur, moyennant une redevance, cens ou rente. Le propriétaire conserve le 'jus dominii " (dominité) tandis que le possesseur (tenancier, locataire) ne possède aucun droit de propriété, même s'il est en possession de père en fils.

Au point de vue seigneurial, la tenure est " fief " relevant de la cour féodal, et comportant des droits à payer lors du changement de possesseur.

Dans les autres cas, la tenure est " héritage ". On appelle héritage, toute terre ou courtil avec maison, jardin, enclos qui n'est pas fief.

Les droits du seigneur

Le seigneur avait sur les habitants du territoire de la seigneurie certains droits comme d'établir des moulins, des brasseries, des fours dont les habitants devaient se servir à l'exclusion d'autres et que pour cela on appelait banaux. La chasse et la pêche étaient réservées au seigneur. On trouve aussi dans les droits réservés au seigneur les tailles, l'ost, la chevalchie, la formorture, la mortemain, le tonlieu, le formariage

La **taille** était un impôt ou contribution à payer dans certaines circonstances déterminées.

L'**Ost** ou oust était le droit de lever des hommes pour des expéditions à l'intérieur de la seigneurie ou pour l'armée de pied ou fantassins.

La **chevalchie** ou chevauchée était l'expédition à l'extérieur et consistait ordinairement en cavalerie.

Par le droit de **formorture**, le seigneur a droit à la moitié des biens laissés par un homme mort sans enfants et à la totalité des biens d'un veuf mort sans enfant.

Le droit de **mortemain** ou de meilleur catel permet au seigneur de prendre le meilleur meuble d'un défunt non bourgeois.

Le **tonlieu** était le droit à payer par des étrangers et les afforains vendant ou achetant des marchandises quelconques.

¹²L. Verriest, Le régime seigneurial p. 26

Le **Formariage** était un droit existant avant le XII^{ème} siècle, tombé en désuétude à partir du XIII^{ème}, que devaient payer ceux qui épousaient une femme étrangère à la seigneurie.

La seigneurie foncière

Des terres sont l'élément principal de seigneurie foncière; il est dû au seigneur foncier un cens ou prestation, redevance récongnitive de la directe seigneuriale; c'est une marque indélébile de la dominité, un symbole d sujétion de la part du débiteur, un signe de seigneurie (basse ou tréfoncière) chez le créancier. Au XIII^{ème} siècle, le cens est souvent pris pour rente et vice et versa; en général le cens était dû par l'occupant et non par le possesseur. Il était en argent, ou en nature ou les deux. Le cens était la caractéristique fondamentale de l'héritage ou tenure perpétuelle non féodale. Quand un fief était commué en héritage, un cens apparaissait toujours.

La basse et haute justice

La haute justice consiste à connaître des crimes, des rixes (stour), des coups et blessures (burinnes), vols, incendies, etc. et d'infliger les peines aux coupables.

Le titulaire de la basse justice était le seigneur foncier. Posséder la justice foncière d'un territoire, c'était être le seigneur de tous les héritages y situés, c'est-à-dire prélever le cens seigneurial et avoir en plus le droit de nommer un maieur et des échevins ou assesseurs-juges, à qui incombe l'exercice de la justice foncière et la juridiction gracieuse, ou la réalisation des oeuvre de loi relatives aux héritages, ayant pour objet les possessions immobilières non féodales ni allodiales. (Transports, saisines, etc. ...).

La seigneurie de Hannêche

D'après les pièces examinées (et elles ne sont pas antérieures au 14^{ème} siècle), le Chapitre de Saint Lambert avait la haute et la basse justice à Hannêche et était le seigneur foncier. Toutefois, il n'apparaît pas comme le seigneur hautain; il n'est pas question dans ces pièces des droits que comprend la seigneurie hautaine. En 1332, le Chapitre cède à l'Evêque les droits de justice hautaine et ne conserve que ceux de la basse justice et de seigneurie foncière.

D'autre part, le comte de Namur revendiquait les droits de seigneur hautain, et Hannêche fut un des 17 villages, objet des démêlés entre le comte et l'évêque. Il y eu un accord en 1360 entre les deux parties.

En 1671, le comte de Namur prenait des information pour vendre la seigneurie de Hannêche et le Chapitre Saint Lambert en 1685 fit des observations à ce sujet.

La seigneurie hautaine appartenant au comte de Namur fut engagée (au comte Gustave de Proli) en 1753.

Le 18 septembre 1733, le Chapitre SL déclare qu'il était à l'avantage de la cathédrale d'unir les cours foncières et censales aux plus prochaines seigneuries capitulaires et annexa la cour foncière de Hannêche à la seigneurie de Latine¹³

L'affaire des 17 villages

La bataille de Bierwart

(Compte rendu d'après les témoignages de Jean d'Outremeuse et de J. Daris)

Les habitants de Dinant (Pays de Liège) et ceux de Bouvigne (Comté de Namur) étaient rivaux, d'autant plus qu'il de faisait concurrence dans la fabrication des ustensiles en cuivre. Parfois, il se livrait à des voies d fait. En 1319 et l'année suivante on ne recula pas devant l'incendie et le massacre.

Les Dinantais portèrent plainte devant le Prince-Eveque de Liège, Adolphe de Lamarck. Ce dernier tenta calmer la fougue et l'indignation des habitants de la Principauté. Rien n'y fit et la guerre fut décidée.

Les troupes liégeoises dévastèrent le comté de Namur en 1320. Le duc de Brabant parvint à faire conclure une trêve.

Cependant les inimitiés persistaient entre les deux villes de Dinant et de Bouvines. En 1321, une guerre éclata de nouveau. Pendant que les liégeois assiégeaient Bouvignes, une troupe de namurois menée par le comte Jean de Namur, forte d'environ 1000 hommes pénétra en Hesbaye liégeoise. A son approche plusieurs barons lui demandèrent pourquoi il venait sur des terres qui ne lui appartenaient pas, et pour quelle raison il ne se portait

¹³Chapitre Saint Lambert, conclusions capitulaires 1733-1736, fol. 11

pas au secours des habitants de Bouvines. Le comte répondit : “ J’aime mieux qu’ils prennent Bouvines; mais en Hesbaye, je viens et j’y ferai telle douleur que l’on en parlera encore mil ans plus tard ”.

A la tête de 6000 piétons de son comté et de 500 cavaliers des Flandres et du Hainaut, il arriva bientôt à Héron, qu’il permit à ses soldats de piller. Ils brûlèrent l’église et le château. Renchon de Héron périt dans la tour de son château en flammes, le 3 août 1321).

A la lueur de l’incendie de Héron, on avait sonné le tocsin dans les villages voisins. Des paysans armés s’étaient réunis à Lamontzée et furent rejoints par un bon nombre de chevaliers et d’écuyers. Il défendirent avec succès les approches du village contre les namurois.

Pendant ce temps en Hesbaye, les paysans avec des bâtons, des épées et des glaives se rassemblèrent à Latinne. Sous la conduite de Jean Mangoule de Latinne, Jacques, Seigneur de Leuth, d’Amélius de Bovenistier, bailli de Saint Lambert et de Pierre Bauvais, les paysans hesbignons au nombre de 150 cavaliers et de 900 piétons, traversèrent la terre située entre Marneffe et Burdinne, où la bataille s’engagea.

Amélius, armé chevalier au moment de commencer la bataille se jeta avec impétuosité sur l’ennemi au cri de “ Notre Dame et Saint Lambert ”.

Le comte de Namur et sa troupe rebroussèrent chemin vers Namur. Comme il quittait Burdinne au nord de la Large-Eau, gué du ri d’Acosse au grand chemin de Namur, les liégeois survenant à l’improviste de la ferme du Moinil attaquèrent les namurois de flanc, semèrent le désordre dans leurs rangs, tuèrent un grand nombre de leurs ennemis, et en poussèrent trois cents, disent les uns, six cents, disent les autres, dans le marais dénommé “Fonds de Bierwart” pour y périr.

Le creusement en 1910 des caniveaux de la première râperie de Hannêche, mit à jour une quantité d’armes et de matériel de guerre. Mallien possédait un fer à cheval provenant de ce champ de bataille). Pendant l’établissement en 1924 de nouveaux caniveaux de la seconde râperie, les terrassiers découvrirent des fers-à-cheval et des lambeaux de chaînes. On n’y vit pas d’os humains en cet endroit, du moins à notre connaissance. Lors du creusement des fondations du mur d’enceinte du cimetière de Bierwart, en 1873, les terrassiers mirent à jour un amas d’os humains qui proviennent vraisemblablement de cette bataille de 1321.¹⁴

¹⁴C. Mallien, Histoire de Bierwart et d’Otreppe, 1930

PERSONNES NOTABLES

Le greffier Rasquin de la cour foncière a écrit à l'intérieur de la couverture du registre 10 (année 1775-1784) des actes de la cour, aux archives du dépôt de Liège, les lignes suivantes :

"Nota qu'en 1779 ayant démolé une partie de l'église pour l'agrandir et faire une tour, on a trouvé dans les fondements des pierres des anciennes tombes qui existaient dans l'ancienne église dans laquelle il y avait au rapport du Rd curé trois du siècle 1300 de trois familles nobles nomément une de Gilles Biron chevalier et on trouva des fragments d'une qui portait la date de 1362 du 15 juin qu'on croit être dudit Biron.

Le dit curé a aussi dit qu'il y avait dans la dite ancienne église une autre tombe de laquelle on n'avait pu lire l'inscription et on a très mal agité de briser ainsi ces anciens monuments.

Il existe encore une de ces tombes du siècle 1300 de messire Jean de Montigny chevalier."

Comme nous l'avons dit ailleurs, il est probable qu'il n'y a pas eu d'agrandissement de l'église en 1779, mais en 1738. Quant à Gilles Biron, il y a erreur de lecture, on a pris un V pour un B, c'est Gilles Viron qu'il faut lire, et les fragments qu'on a trouvés étaient de la pierre tombale de la seconde femme de Gérard de Hannêche qui est décédée le 15 juin 1362.

Il est certain qu'il y eut à Hannêche des pierres tombales des anciennes familles, mais comme il y a eu aussi de tout temps des iconoclastes et des vandales on ne s'étonne pas que ces pierres aient été brisées par des soldats pendant les guerres ou par de prétendus économistes sans goût artistique et sans respect pour les monuments antiques. Heureusement des écrits antérieurs à la destruction de ces pierres en ont conservé le souvenir.

Il existe encore actuellement un endroit qu'on appelle la "tour" (li tou) qui était autrefois un fief possédé par une famille de Hannêche dont le nom provient, à ne pas en douter, de ce fief, où il y avait une tour.

Dans son ouvrage sur les Echevins de Namur qui a paru dans les Annales de la Société archéologique de Namur, tome XXV, de l'année 1905, de Radiguès nommé parmi les échevins de Namur, page 4, N° 24, Jean del Tour.

L'auteur ajoute qu'il est qualifié "sangnor" en mai 1254 et le 19 mai 1256. Dans un autre acte de mai 1254 il trouve Johan, maire; il s'agit sans doute, dit-il, de Jean del tour.

Parmi les possesseurs du fief de la tour nous notons : Godfrin del Tour, Henri del tour (1417), Johennin del tour (1433), Libert del tour, Jean del tour (1497).¹⁵

Jean Deltour de Hanneche

prévôt du Chapitre de Sclayn

"Jean de le Tour de Hanneche fut élu prévôt du Chapitre de Sclayn le 16 mars 1468 et combla le Chapitre de ses bienfaits. Il acheta le 20 juin 1470 à Jean de Forvie pour 19 mailles du Rhin une rente de trois muids et demi d'épeautre hypothéquée sur des héritages à Bonneville. Le 13 janvier 1475 il acquit pour treize petits florins d'or les biens de Godefroid Loest de Meeffe consistant en maisons, prés et bois situés à Sclayn..... Il mourut dans un âge avancé au commencement de 1516."¹⁶

Jean de Hanneche (1341-1359)

Il paraît comme mayeur (de Namur) le 24 août 1341 et l'était encore en 1345; de 1355 à 1358, il était bailli de Bouvignes et châtelain de Montaigne; mayeur en 1358 jusqu'au 24 août 1359.

¹⁵ (Les fiefs du Comté de Namur, par Bormans)

¹⁶ (Histoire du Chapitre de Sclayn par le Chanoine Barbier, p. 43.)

Sa fille Marguerite de Hanesse épousa en premières noces Arnold fils de Willame de Bertinchamps, chevalier, seigneur de Wandegnée, et reçut de son père 800 fl. pour l'achat de la terre de Hodiabour, à l'occasion de ce mariage. Son second mari fut Aimery, bâtard de Guillaume de Namur.

Une autre fille épousa J. du Cerf, et reçut à titre viager, une rente de 62 muids d'épeautre sur Wangenies.

Les armoiries des Hanesse sont semblables à celles des d'Elzée : d'or au chef emmanché de gueules.¹⁷

Ce Jean de Haneche (Jehans de Hanech) "tenait en fief le tour de Hanech, le porpris et les fosseis" et le passa à sa fille épouse de Jean du Cerf (Johan dou Chierf).

(Les fiefs du Comté de Namur par S. Bormans XIVE S.)

D'après Paul de Croonendael, Chroniques édit. de Limminghe 2e partie p. 508, Aimery époux en secondes noces de Marguerite, fille de Jean de Haneche serait le fils bâtard de Loys de Namur qui avait répudié sa femme la Comtesse de Roussy. Mais Froissart dans ses Chroniques (XV p. 233) t. VII p. 251 le donne comme fils du Comte de Namur, (Cf. Annales Soc. arch. de Namur, t. III p. 4761).

D'après le même auteur, Paul Croonendael, la pierre tombale de leur fille se trouve au milieu de la chapelle des Cordeliers à Namur avec l'inscription :

Cy gist Katherine fille jadis messire Aymeri bastard de Namur chevalier
et dame Marguerite de Haneche sa femme et espouse
qui trespasa l'an 1386 le troisième jour de Novembre.

La sépulture d'Aymeri avec sa femme dame Marguerite de Haneche se trouve dans la chapelle Sainte Anne aux Cordeliers à Namur, avec inscription de leurs noms, effigies et armes, mais sans la date de décès, probablement que la pierre avait été placée auparavant c'est à dire avant leur décès, "délaissant le surplus ouvert pour le remplir après le trespas advenu". "Les armoiries insculpées ausdictes sépultures sont telles qui s'enscuivent : celle de la dame sont d'argent émanchée de geules en pal et les premières sont de sinople au quanton de Namur qui sont armes fort propres pour un bastard et ses descendants qui ne foict point le filet que ne port poinct sinon celluy qui est le bastard et non ceulx qui descendent de luy en leal mariaige".

Jehan de Hanech h. du Comté de Namur 1354,
1355, 1359. maieur de Namur 1358, 1359.
trois mouchetures d'hermine
(d'hermine plain?) au chef denché,
chargé au point d'une étoile
L. Sy Johannis de Hanech
Nam. N° 784 9. 859 830 847 Pl. 8 F 192
(de Raadt J.Th. Sceaux armoriés des Pays bas
tome II p. 28)

JEAN de HANECHÉ

Voici un autre Jean de Haneche avec lequel nous entrons dans une série d'abbés de Saint Gilles de Liège. Pour faciliter la compréhension de la chose nous donnons ci-dessous la généalogie.

Tout ce que nous dirons des Abbés de S. Gilles est tiré du Bulletin de la Soc. Scientifique et littéraire du Limbourg tome XI pp. et suiv. et d'un article de Em. Schoolmeesters publié dans le Bulletin des Bibliophiles liégeois III, p. 176 sur les Abbés de S. Gilles.

Jean de Haneche épousa
Hawig de Wartingesoeur de Warnier de Wartinge
qui épousa N....

¹⁷ de Radiguès, les échevins de Namur, p. 21 n° 76 dans les Annales de la Soc.Arch. de Namur, XXV, année 1905.)

Bauduin de Haneche Abbé de S.Gilles 1327-1358	Jean de haneche + 1364 épousa Maroie	Warnier de W. Abbé de S.Gilles 1382- 1386	N..... épousa Guillaume de Tilff de Velroux
	Bauduin de Haneche Abbé de S.Gilles 1396-1414		N..... épousa Jean d'Anthisnes
			Guillaume d'Anthisnes Abbé de S. Gilles 1414-1436

Nous avons peu de détails sur Jean de Haneche et sa femme: leur sépulture de marbre noir se trouvait dans la chapelle de Ste Thérèse à l'église Saint Gilles. Le seigneur Abbé était représenté avec son père et sa mère sur cette pierre qui portait aussi leurs armoiries et ces inscriptions :

Chy gïst Madame Hawig qui fut femme a mon signour Jehan de Hanech, chevalier, jadis mère à mon signour Balduin abbes de ceste église, ki trespasat l'an M CCC XIII le jour devant ...

Ce qui suit est tiré du Recueil des épitaphes de Vanderbergh par Naveau et Pouillet tome II page 90.

Armoiries de Jean de Haneche et Hawig de Wartinge

Deux écussons :

1) Dix croisettes recroisettées au pied fiché 4 3 2 1 au chef emanché de trois pièces et chargé de trois étoiles à 6 raies rangées en fasce.

En note : notre auteur ou le sculpteur n'a-t-il pas pris des mouchetures d'hermine pour des croisettes? Voir, en effet, le sceau de Jean de Haneche mayeur de Namur décrit par de Raadt II p.28 et dessiné par notre distingué confrère M. Albert Huart (de Radiguès, les échevins de Namur pl. 13° 3° 2) Le dessin de Vanderbergh concorde avec celui qui figure dans l'édition d'Abry cité ci-dessus dans le Bull./Soc./du Limbourg.

2) D'Herminie à une fasce coticée.

(Abry a composé un recueil des Abbés de S. Gilles, dont le manuscrit est au château de Warfusée, corrigé et complété d'après le recueil de Vandenberg et publié par Eug. Poswick en 1870. Cité dans l'art. du Bulletin de la Soc. sc. et litt. du Limbourg XI.)

Bauduin de Haneche

Abbé de Saint Gilles

L'Abbaye de St Gilles en Publémont à Liège était de l'Ordre de S.- Augustin. Le premier Abbé connu est Azon (1127-1152). En 1136, Wibald, Abbé de Stavelot, donne à cens perpétuel, l'église de Héron à Azon, Abbé de Publémont et à ses successeurs.

De là vient que les religieux de S. Gilles furent curés de Héron, prirent part à l'élection des Abbés et purent même devenir Abbés. Antoine de Sprimont, curé de Héron et doyen des curés de ce Concile, fut élu Abbé en 1656. Lambert Defize curé de Héron fut élu Abbé en 1710.

Johan de Haneche

Ce Jean de Haneche était le frère de Bauduin Abbé de S. Gilles, fils de Jean et de Hawig de Wartinge.

Son fils Bauduin fut aussi comme son oncle, Abbé de Saint Gilles.

Jehan de Haneche et sa femme reposent dans l'église de Haneche sous des sépultures ornées de leurs quartiers. On a conservé les inscriptions, mais les pierres tombales ... où sont elles maintenant?

Chi gist Johan de Hanech escuier ki trespasat l'an de grasce MCCCLXIII le derain dimanche d'avrilh.

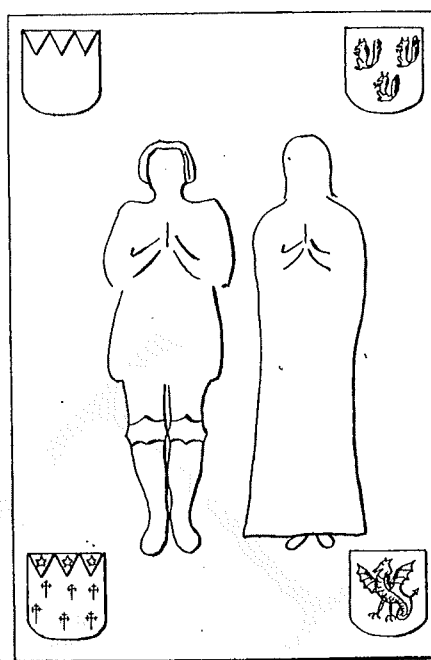
Pries pour li

Chi gist Damoiseil Maroie sa femme ki trespasat l'an de grasce MCCCLXVIII

Quatre écussons. (à comparer avec celui de Jean de Haneche maieur de Namur)

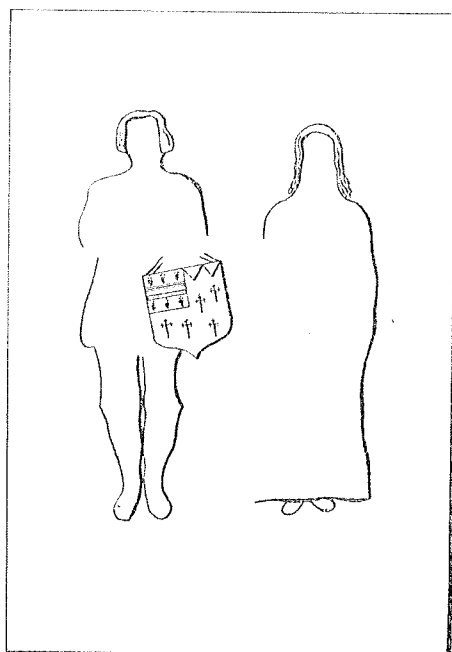
Naveau et Pouillet.

- 1) plain au chef émanché de trois pièces
- 2) semé de croisettes au pied fiché, au chef émanché de trois pièces chargé de trois étoiles à cinq rais rangées en fasce
- 3) trois écureuils
- 4) un dragon



Bauduin de Haneche, Abbé de St Gilles 1396-1414

Il légua à son église une rente de soixante muids d'épeautre : il mourut le 29 mars 1414 et eut sa sépulture dans la chapelle Notre Dame.



Gerar de Haneché

Voici son épitaphe; la pierre se trouve dans l'église de Hannêche, à terre dans le coin gauche à l'entrée.

« Chi gist Gerar de Hanech escuyer ki trespasat l'an MCCCLXV, XXV jour d'avril. Prer por li.

Chi gist Damoiselle Agnes seconde femme a dit Gerar ki trespasat l'an MCCCLXII, XV jour es mois de juin. »

Un écusson semé de croisettes au pied fiché au chef émanché de trois pièces au franc quartier d'hermine et une fasce coticée. (Le franc quartier serait peut-être mieux : une fasce coticée accompagnée de six mouchetures d'hermine trois en chef et trois en pointe rangées en fasce.)¹⁸

La pierre de la première femme se trouve à terre dans l'église d'Acosse; elle est en style gothique et représente une chatelaine, (d'après le comte Georges de Looz en 1883) et à l'entour est écrit :

Chi gist damoiselle Maroie ki fut feme Gerar de Hanech ki trespasat l'an MCCCXLIII, XV jour en avril. Priez por li.

¹⁸ Naveau et Pouillet recueil d'épithaphes etc. tome II p. 170

Gille Viron de Haneche

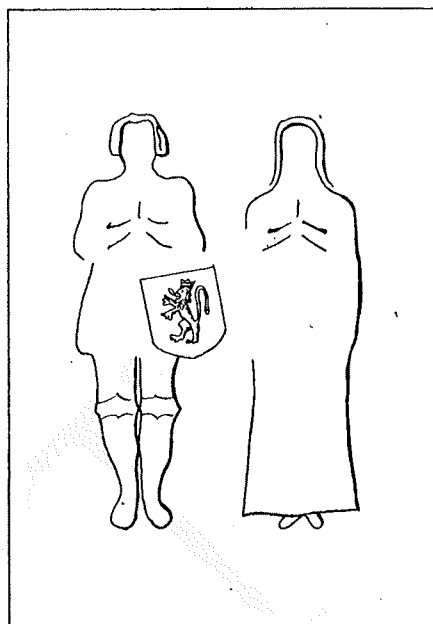
« Lan MCCCLXXVI, XIX jour es mois de febvrier trespasat Damoiselle Jehenne d'antey.

Prie por l'ame de li.

Lan MCCCLXXVI, V jour es mois de may trespasat Gille Viron de hanech Preis por l'ame de li. »

Un écusson : lion couronné.

En note : Le jour de St Jean Baptiste 1370 devant le bailli de Wasseige et les hommes aloyers du Comté de Namur "Johan condist Poulhes demeurant à Branchons" transporte au profit de "Gille condist Viron de Hanech" des terres à Acosse (Achoche) Chartrier de Wasseige, Stock de Brabant Cathédrale S. Lambert reg.280 f° 206. Cf. S. Bormans Fiefs du Comté de Namur. ¹⁹



Baudes de Haneche

Homme de loi manant en la baillerie de Wasseige 1331 (nv. st.)
trois étriers et un baton broch(ant) L + S Badet de Haneche
(Nam. N° 524)
(de Raadt tome II p.28)

Lambert de Haneche

Avait épousé Marie fille de Jean d'Yves, seigneur d'Yves et de Neuville, et de Jeanne de Celles vers 1460.
(Hemricourt : Miroir des Nobles édition Jalheau 1791 page 234, en note.)

Thomas de Haneche

Prêtre et Chapelain de S. Paul à Liège, cité en 1323 le 20 janvier (1324 nv. st.) cité dans une charte du 13 juillet 1323, dans une du 14 juillet, dans deux du 2 et du 3 octobre 1323 à propos d'une affaire qui avait été confiée à ses soins et à son nom est jointe les mots "discreto viro".
Il est encore cité les 5 et 6 février et le 11 mars 1328 (1329 nv. st.)
Le 3 mars 1338, il cède au chapitre une maison qui lui avait été donnée.

(Cartulaire de S. Paul par le Chanoine Thimister, pages 155, 157, 165, 171, 172, et 189.)

Dans le même cartulaire page 165 on trouve cité

Henri de Haneche

Chapelain de S. Paul
comme témoin à une confirmation de rente.

Jean III de Haneche

est cité comme Abbé de l'Abbaye de Waulsort dans des chartes de 1369 et 1372. Mais son nom ne figure dans aucune liste d'Abbés de Waulsort Avant 1369 et après 1372 (dans Gallia christiana) c'est Jean II d'Acosse qui est Abbé. (Soc. d'Art et d'Hist. Liège, 5 p.356)

Je suis persuadé que par erreur de copiste Jean de Hanneche a été écrit pour Jean d'Acosse.

¹⁹ (Naveau et Pouillet Recueil d'épithaphes etc.)

Jean de Montigny

Cette pierre tombale existe encore, elle est placée devant l'entrée du chœur de l'église de Hanneche. Je me rappelle très bien que vers 1883, j'ai pu déchiffrer l'inscription qui se trouve en caractères gothiques autour de la pierre, et je crois que la pierre même porte un guerrier armé. « **Chi. gist. Messire. Jehan. de. Montingnei. chevaliers. qui. trepassat. lan. de.. grasse. M. CCC. et. XXIII. la. nuit. Saint. Andrue. l'apostel. Proiez. pour. l'ame. de. li.** »

Actuellement, en 1937, toute l'inscription et toute l'effigie ont complètement disparu par suite du passage des fidèles. J'avais exprimé mes regrets que cette pierre ne fut pas relevée et encadrée dans le mur à l'intérieur de l'église; d'autres l'avaient demandé avant moi, mais on n'en a rien fait, maintenant il est trop tard. Les dimensions de la pierre sont de 2.76 sur 1.30. Le comte Georges de Looz m'a déclaré en 1883, en avoir pris un frottis, grandeur naturelle, repassé à l'encre de Chine, et qu'il l'avait déposé au Musée de Liège. Je ne l'ai pas découvert malgré mes recherches au Musée Curtius et ailleurs.

Mais qui est ce Jean de Montingnei ou Montigny et pourquoi a-t-il été inhumé à Hanneche?

Jacques de Hemricourt, tome 3 (contenant traité de guerres et tables) page 180, dit : "308, "4e génération Jean de Montenaken mourut le 29 novembre 1324 et fut inhumé à Hanneche" et il renvoie à l'ouvrage de Naveau et Pouillet, recueil d'épithames de Vandenberghe de Jean de Montigny telle que nous la donnons ci-dessus, et, en note, il est dit : "Le défunt doit, nous paraît-il, être le fils puiné de Jean I de Montenaken. Hemricourt, édition Jalheau, page 207, cf. Kempeneers, Oude vrijheid Montenaken t.II p.16. Reconnaissons toutefois que l'épithame de Lefort (Naveau n°833) est accompagnée du blason des Hanneche, semé de croisettes au chef émanché chargé de trois étoiles. Mais il est à observer que Vanderberch ne donne pas de blason; de plus que la copie n'est pas l'oeuvre personnelle de Le Fort mais émane de Jean de Fumal, et enfin que ce blason concernait sans doute l'inscription suivante."

Mr Ed. Poncelet, archiviste honoraire, qui a publié la généalogie des "de Montenaeken" me dit que Jean de Montingnei ne peut pas être le fils puiné de Jean I de Montenaeken, ni aucun autre membre de cette famille.

Que d'ailleurs les armoiries ne sont pas les mêmes : celles des de Montenaeken sont de "gueules à la bande d'or." Il est probable, ajoute Mr Poncelet, que l'erreur provient de ce que les wallons de ce temps là voulaient traduire en wallon les noms flamands (comme les flamands actuels veulent traduire en flamand les noms wallons) et ils ont traduit "Montenaeken" par "Montingnei".

Le blason qui, dans Le Fort, est donné à la suite de l'épithame, ne peut se rapporter à l'épithame suivante, laquelle se rapporte au blason qui la suit.

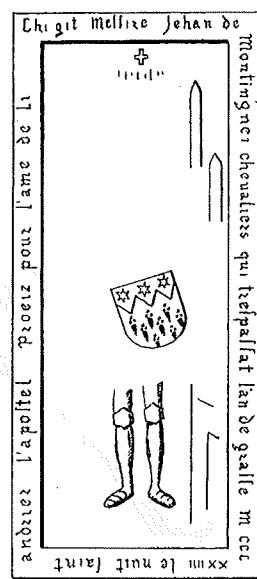
A mon avis ce Jean de Montingnei, ou plus simplement Jean de Montigni est "Jean de Hanneche" dit de Montigni près de Hemptine, non loin de Hanneche. Ce château actuellement transformé en ferme, est encore (en 1883) entouré de fossés pleins d'eau.

Dans l'attestation que les échevins d'Otreppe ont donnée en 1330, à la requête du bailli du Comté de Namur et du mayeur de Wasseiges, sur les droits du Comte de Namur à Hanneche, (voir affaire des 17 villages) il est dit : "et veimes (vîmes) monsangnor Johan de Hanneche dit de Monteingey, adont escuier" etc. Il apparaît bien d'après cette attestation, qu'il s'agit d'une personne décédée, et si l'inscription de la pierre tombale ne porte pas le nom de Hanneche, c'est que le défunt est inhumé à Hanneche même. Et pourquoi un de Montigni aurait-il été inhumé à Hanneche. il est donc bien certain que le de Montigni est un "de Hanneche".

La pierre est actuellement trop usée pour déchiffrer encore le blason et même l'inscription. Mais le Comte Georges de Looz les a transcrits comme étant sur la dalle, après les avoir vus. Or, le blason est celui des Hanneche tel qu'il est décrit dans les ouvrages spéciaux et tel qu'il est dans le manuscrit de Le Fort. Et si, comme le prétend la note ci-dessus, les blasons du manuscrit de Le Fort sont l'oeuvre de Fumal nous pouvons d'autant plus nous y fier et présumer que cet auteur l'a vu sur la pierre.

Thomas de Hanneche

Abbé de S. Gérard à Brogne



Dans l'histoire de l'Abbaye de Brogne, par Eugène del Marmol, publiée dans les Annales de la Société archéologique de Namur tome 5, page 225 et suiv. on indique comme Abbé Thomas III dit de Hanneche, élu en 1301.

Brogne est un village de l'Entre Sambre et Meuse, près d'Arbre, à trois lieues de Namur.

L'Abbaye fut fondée vers 914 par Gérard, qui fut canonisé en 1131 par le Pape Innocent II, qui se trouvait à ce moment dans le pays de Liège. De là vient le nom d'Abbaye de S. Gérard à Brogne. Elle était composée de moines Bénédictins, et l'église paroissiale qui fut construite plus tard fut desservie par un des religieux.

Le monastère fut pillé, brûlé et presque tout réduit en cendres au temps de la guerre avec la France en 1365. Reconstituée, l'Abbaye fut annexée à la mense épiscopale et gouvernée par un Prieur, lors de l'érection des nouveaux diocèses. Détruite en 1789, elle est actuellement en ruines : il ne reste plus que la ferme.

Thomas III, de Hanneche gouverna l'Abbaye pendant neuf ans; il termina sa carrière le 21 septembre 1310 et fut enterré dans la chapelle de la Ste Vierge à gauche de l'Abbé Bauduin, son prédécesseur.

Voici son épitaphe :

Thomas in hac tomba fructus pietetis et unda
Exemplar morum jacet Abbas luxque bonorum
Iste fuit trinus prelatus nominis hujus
Septembris mense sublatus mortis in ense,
M semel et ter C decies I migrat in arce
Christe tui celi jungatur more fideli.

Avant Thomas III, il y eut donc deux autres Abbés du nom de Thomas dont l'origine n'est pas indiquée. Thomas I qui mourut en l'an 1106 et avait sans doute été élu à la mort de son prédécesseur en 1085. On ignore les événements de sa carrière.

Thomas II fut élu vers 1222 car on possède une charte de lui donnée en 1223; il mourut le 15 août 1268.

Voici son épitaphe :

Bis sexcenteno, bis quarto, bisque triceno Anno currente medio, jam mense metente
Thomas lux pia migrat qua virgo Maria
Transiit ad Christum; post se clemens trahat istum
Spiritus ut cujus hic tectum corpus habetur
Spiritus sanctis in perpetuum societur.

Quand del Marmol publia son histoire de l'Abbaye de Brogne, en 1858, il existait encore parmi les ruines, un débris de la pierre tombale de l'Abbé Thomas, sur lequel on distingue, en partie, un personnage autour duquel sont les mots : "post se clemens trahat istum, et, à côté, le nom de Thomas sc. c'est-à-dire Thomas II".

Cet Abbé nous intéresse parce qu'il a donné en 1264 une charte où il est question de Hannêche. Cette charte, que nous insérons ci-après, a été publiée par le Chanoine Roland, avec d'autres chartes namuroises, inédites, comme celle-ci, dans les Annales de la Société archéologique de Namur, tome 30, p. 257

Il y ajoute le commentaire suivant :

"L'Abbaye possédait près d'Otreppe (Bierwart) un petit bois d'environ douze bonniers, appelé bois de Pontich, un bonnier de terre autrefois en friche contigu à ce bois, et un autre petit bois d'environ trois bonniers au lieu dit en Lamerée. Comme ces biens étaient de peu de rapport, les religieux de S. Gérard, s'étant assurés l'assentiment de l'évêque de Liège, les vendirent au chevalier Fastré de Ferme, moyennant une rente annuelle en épeautre, payable à la S. André en leur maison de Hannêche.

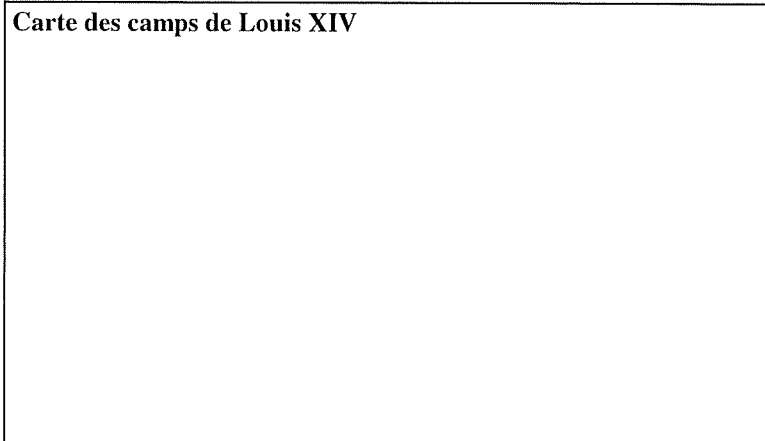
Fastré de Ferme habitait le manoir dit de Beauraing près de Moxhe. Il agrandit son bien de Lamerée par l'acquisition en 1272, d'un terrain vague qu'il obtint en accense des religieux de Floreffe, et, en 1274, de quarante deux bonniers de bois qu'il acheta aux habitants de Burdinne. (de Reiffenberg, Monuments I, p. 10 et 11)."

Il est probable que le monastère de S. Gérard avait une "cense", "une grange" ou une maison de campagne à Hannêche, mais elle n'est citée dans aucun document qui donne l'énumération de leurs biens. Ce ne peut pas être la maison paternelle de l'Abbé, la charte aurait un qualificatif comme "paterna" ou "privata"; d'ailleurs l'Abbé ne parle pas en son nom personnel, mais en son nom et en celui du monastère.

Il ne peut pas être question d'une erreur de copiste qui aurait écrit Hannece au lieu de Hanrece, car Hanret est plus éloigné de Pontich et de Moxhe que Hannêche, et comme on ne renseigne nulle part de possessions de l'Abbaye à Hanret, on ne voit pas pourquoi on aurait invité le chevalier Fastré à aller payer à Hanret. Donc jusqu'à preuve du contraire, admettons qu'il s'agit bien de Hannêche. N'est-ce pas la présence, même momentanée de religieux à Hannêche qui a fait germer la vocation religieuse chez celui qui devait devenir plus tard l'Abbé Thomas III?

Guerres de Louis XIV entre 1689 et 1695

Carte des camps de Louis XIV



Louis XIV déclara la guerre à l'empire, le 14 septembre 1688. Ce dernier obligea tous les princes à y prendre part. Le 12 mai suivant se conclut à Vienne la grande alliance de l'Empire, de l'Espagne, de l'Angleterre et de la Hollande, contre la France qui se retrouva sans alliés.

Dans ces circonstances, le Prince-Evêque de Liège, ne put rester neutre, et il se rangea du côté de l'Empire. C'est ainsi que d 1689 à 1695 les troupes françaises ravagèrent la Hesbaye.

Les impôts

Faits divers

Fait divers à Hannêche en 1607

Dans son ouvrage 'Les namurois au XVIème et XVIIème siècle, le comte de Villermont rapporte cette histoire retraçant des moeurs de l'époque et mettant en vedette des personnages remarquables, à des titres divers, de la vie namuroise de cette époque.

Du nombre était le sieur Davin Philippe, gentilhomme, se disant écuyer (cadet d'une famille noble) et qui habitant Burdinne, vint faire grand bruit à Namur. Homme d'esprit, généreux, charitable, mais fort entiché de sa noblesse, ce Davin devenait absolument insupportable et même dangereux dès qu'il avait bu, ce qui lui arrivait plus souvent que de raison. Maintes fois, il s'était attiré, par ses violences, d'assez mauvaises affaires, dont sa femme et son frère, archidiacre à Namur, avaient eu grand peine à le tirer.

Ses aventures étaient connues de tous, mais on n'en retenait que le côté pittoresque et hardi, en sorte que Davin jouissait malgré tout de bon nombre de sympathies.

Certains jours, ayant vidé quelques bouteilles de vin, il imagina que Burdinne était menacé d'un péril, qu'il était d'ailleurs fort incapable de définir, et il voulut obliger plusieurs de ses paysans à monter la garde. Certains se plièrent à ce caprice de pochard, mais d'autres résistèrent et parmi eux, le maréchal-ferrant Lataille.

Davin en fureur, dégaina son épée et en frappa si énergiquement le récalcitrant qu'il fallut emporter celui-ci grièvement blessé. Madame Davin indemnisa le malheureux, en cachette de son irascible mari et les choses s'arrangèrent ainsi. Mais Davin s'imagina que plainte avait été déposée contre lui à Namur et il s'empressa d'aller solliciter les bons offices de son frère l'archidiacre. Celui-ci excédé par la fréquence de ce genre de mauvais coups, le mit à la porte sans même l'entendre. Notre héros reporta sa fureur sur son valet qu'il fit mine de transpercer de sa dague. Le valet, prévenant le geste, culbuta son maître et s'enfuit.

Davin qui ne supportait pas de demeurer seul, se rendit à l'hostellerie de "L'écu de France" où, pour y descendre à chacun de ses déplacements, il savait pouvoir y rencontrer plus ou moins un ami. Effectivement, un sieur Maillet s'y trouvait qui l'accueillit assez froidement. Ce Maillet venait en effet de connaître d'assez sérieux déboires sentimentaux, et la cervoise, pourtant réputée de l'Ecu de France, ne parvenait pas à les lui enlever de l'esprit. Calmé, Davin se mit en devoir de reconforter son ami. Il le divertit si bien par ses contes et ses plaisanteries, que bientôt, Maillet se prit à sourire et à étancher le trop plein de son coeur dans sa complaisante oreille. Davin offrit ses conseils que l'autre accepta et il fut décidé qu'on louerait une demi-douzaine de violons pour aller donner aubade sous les fenêtres de la belle pour laquelle Maillet brûlait d'une si tendre flamme, en l'occurrence, demoiselle Catherine Tamison, fille unique d'un assez gros bourgeois de la place.

On s'était bien promis d'en garder le secret mais Davin, qui dans l'entre-temps s'était une fois de plus copieusement grisé, le confia à un ami qui le transmit à un autre. De telle sorte que, pour le soir venu, à peu près tout le monde, si ce n'est que la belle et son père, en sont informés. Aussi, lorsque Davin et Maillet, escortés des joueurs de violon arrivèrent devant l'hôtel Tamison, trouvèrent-ils la rue encombrée d'une foule de jeunes gens portant flambeaux et Catherine et son père au balcon, fort inquiets de savoir ce que signifiait cet étrange rassemblement.

Maillet stupéfait et désolé s'esquiva. Cependant, Davin poursuivit intrépidement son chemin et donna le signal de la sérénade. Aussitôt, les violons grincèrent. Le premier morceau achevé, ils allaient en commencer un autre, lorsqu'une troupe armée surgit et se mit à ferrailler fougueusement dans la foule assemblée.

Ce fut la débandade et le sauve-qui-peut. Et lorsque le guet arriva à son tour, il ne trouva plus sur place que quelques hommes les uns essayant de se battre, les autres de les empêcher. Tous furent arrêtés et menés à la garde. Du nombre était Davin et un certain Philippe de Corty, ennemi de Maillet, qui avait levé la troupe des agresseurs. L'affaire, O paradoxe, servit fort bien la cause de Maillet, au sein de la famille Tamison. Comme tout s'était déroulé dans l'obscurité, personne ne s'était aperçu de sa disparition et d'aucuns colportèrent qu'il s'était vaillamment conduit. Davin, seul, avait constaté son abandon et dès lors lui porta rancune de l'auréole de bravoure qui lui était indûment tressée.

Son ressentiment ne fit que croître lorsqu'à quelques heures de là, Maillet empêcha par force Davin de porter un coup de dague au curé de Hucoigne, avec lequel il s'était pris de querelle au cours d'un dîner trop copieusement arrosé.

Aussi, à la première occasion, saisit-il son ex-ami au cou et chercha-t-il à l'étrangler. Maillet était presque sans connaissance quand on le délivra des étreintes du furieux. On mit celui-ci sur son cheval et on lui ordonna de regagner son logis. Malheureusement, on lui avait rendu son épée et comme il traversait le village de Hanesse et passait au galop devant la porte d'un certain Barconnelle, qu'il tenait pour son ennemi depuis longtemps, il dégaina et essaya vainement de blesser les chiens qui aboyaient aux jarrets de sa monture.

Mettant pied à terre, il réclama le maître des lieux avec lequel il entama, sous le plus futile prétexte, une violente discussion. Sur ces entrefaites, dame Barconnelle intervint et fit rentrer son mari en conseillant à Davin de s'éloigner, ce qu'il fit aussitôt. Mais sur la route, il se heurta de nouveau aux chiens et il dut s'escrimer contre eux. Dame Barconnelle surgit de nouveau. Davin, au comble de la colère lança son cheval sur elle et sur les servantes accourues au bruit.

Caracolant dans la cour en faisant de terribles moulinets avec son épée, le gentilhomme burdinnois criait : "Là, il faut que je tue une de ces coquines". Les femmes par bonheur, purent gagner le logis à temps et s'y barricader, derrière la porte. Après s'être longtemps égosillé, Davin s'éloigne une fois de plus. Mais les chiens n'entendirent pas le lâcher si facilement et, à coups de dents dans les pattes du cheval, le forcèrent à entrer dans une remise, au moment précis où Barconnelle y descendait, une épée à la main.

Pris entre les chiens et leur maître, le cavalier se défendit avec acharnement. Il paraissait si terrible que dame Carbonnelle, craignant quelque mauvaise issue pour son mari, dépêcha ses valets à son secours. L'un d'eux, Jean Melchior, courut sus à Davin dont il attaqua le derrière avec un petit pieu. Il y alla de si mâle main que Davin, soudain, jeta un cri : "Miséricorde, traître, tu m'a donné le coup de mort" et laissant tomber son épée, il poussa son cheval vers l'église de Hanesse.

L'infortuné ne parvint pas jusqu'au presbytère; l'épieu l'avait mortellement frappé dans les reins. A peu de distance de l'église, il s'affaissa, roula à terre et les paysans ne relevèrent plus qu'un cadavre.

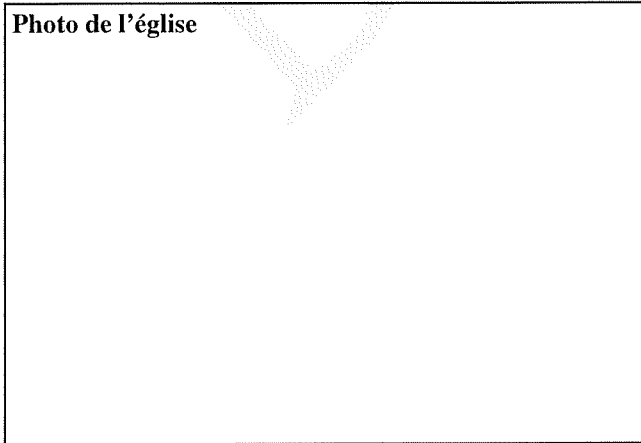
(Journal de Namur, recueilli par J.G.)

La paroisse

Origine

L'église

Photo de l'église



Les Curés

Messire Jehan

cité en 1372 dans le Stock de Brabant de la cathédrale

Bartholomeus Schenmael

cité par Brouwers dans son ouvrage : "Les aides et subsides dans le comté de Namur au 16e siècle" page 80.
 au Doyenné d'Andenne.

Jan delle Sauvenir 1571+1574

Le 29 novembre 1571 le Chapitre de S. Lambert a conféré la cure à Mre Jean Delsauvenière. (Arch. Evêché Namur)
 Jehan de la Sauvenière est cité en 1574 dans l'épitaphe du manuscrit de Lefort, avec blason.
 Chi gist messir Jan delle Sauvenir curé de Haneche qui trespassa l'an 1574

Cette épitaphe a été reproduite inexactement par Naveau au Bulletin des bibliophiles liégeois tome 3, page 312, où il est dit :

"Jean delle Santone curé de Haneche + 1579, effigie d'un prêtre, blason."

Il est probable que ce delle Sauvenière était un pays, les Archives mentionnent plusieurs transports entr'autres le 6 novembre 1859 et le 13 février 1590 par Henri delle Sauvenier.

Le curé delle Sauvenière a fondé un anniversaire.

Guillaume Faber

Le Chapitre de S. Lambert a conféré la cure le 6 décembre 1574 à Mtre Guillaume Faber. (Arch. Evêché Namur)
 Nous n'avons aucun détail sur ce curé, et nous n'avons trouvé son nom cité nulle part.

Guillaume Houtensen

Il en est de même de celui-ci que nous voyons seulement dans les Archives de l'Evêché de Namur comme nommé par le Chapitre de S. Lambert le 17 juin 1579.

Libert Villers ou Tillens

cité dans la liasse 280 des Archives du Souverain Bailliage de Namur, où se trouve un extrait du registre de la cour spirituelle signé du curé Plompteux de 1660.

D'autre part les Archives de l'Evêché de Namur donnent comme nommé par le Chapitre de S. Lambert le 23 octobre 1592 Gilbert Villers en suite d'une permutation faite avec Jean Molin. (Qui est ce Jean Molin, était-il curé à Hanneche, ou a-t-il remplacé Villers dans la cure qu'il desservait avant de venir à Hanneche? On ne le dit pas)

Jean le Malton 1597+1648

Jean le Malton originaire de Burdinne a été nommé curé en 1597, d'après le registre de la cure. Il est cité à diverses reprises dans les Archives du dépôt de Liège et du souverain bailliage du dépôt de Namur, en 1602, 1612 etc.

Il est cité comme ayant fait bâtir le presbytère et comme ayant fait l'échange d'une terre située à Acosse, avec Guillaume de Rorive, contre l'ahanière dite celle tour à Hanneche. Les Archives de l'Evêché de Namur notent que le 30 janvier 1612 l'Evêque donna son consentement à l'échange d'un jardin éloigné contre un plus proche appartenant à Guillaume de Rorive.

Le registre paroissial aux décès ne commençant qu'en 1661, son acte de décès n'y est pas inscrit; seule une note du curé Plompteux qui a tenu le registre paroissial, signale dans les actes de Baptêmes, qu'il a copiés que "hoc anno (1648) prima septembris obiit Dominus Malton ex cujus registro supra nominatos baptisatos collegi".

Michel Naveau

Il a succédé à Jean le Malton et est noté dans le registre de la cure comme "pastor de Hanneche institutus anno 1649".

André Demades 1669-1675

Le Chapitre de S. Lambert conféra la cure le 5 avril 1669 à André Demades (Archives de l'Evêché de Namur).
Il est décédé à Namur le 13 février 1675.

Decima tertia februaryi 1675 obiit Namurci venerandus Dominus ac Magister Andreas Demades hujus loci pastor sacramentis paenitentiae et extremae unctioni praemunitus. Requiescat in pace. (Reg. aux décès)

Dans un répertoire des Archives au folio 193, inséré dans la liasse 16, au dépôt de Liège, il est fait mention de son testament (que je n'ai pas trouvé) en ces termes :

Testament de André Demades du 13 mars 1675 (c'est une erreur, ou c'est la date de la production de ce testament à la cour foncière) par lequel il laisse douze à quinze écus et arriérés de huit ans d'un muid et un fl. de rente qu'il avait employés pour purger Messeigneurs de S. Lambert du cortil Wathy à Hanesse pour fonder son anniversaire à charge de par ses successeurs donner au marguelier chaque an douze sols pour salloir à assister à chanter led. anniversaire et autres douze sols à la fabrique dud. hanesse en respect du feu, vin et habillements.

Antoine Gerardi 1675-1677

Il a été nommé par le Chapitre S. Lambert le 17 juin 1675 (Archives de l'Evêché de Namur)

Au registre des décès sous l'année 1677 : Undecimus octobris obiit Reverendus Dominus ac Magister Antonius Gerardi hujus loci pastor, omnibus Ecclesiae sacramentis munitus,. Requiem det ei Deus.

D'autre part il est dit plus bas que le concours pour son remplacement eut lieu en 1676.

Gilles Briamont 1677-1682

Le 24 mai 1676 concours au palais épiscopal pour la cure de Hanesse vacante par la mort de Antoine Gerardi fut présent Gilles Briamont. Il fut nommé le 12 novembre 1677 par l'Université de Louvain. (Arch. Evêché Namur)
Gilles Briamont bachelier en théologie 1678 (reg. cure)

Jean Francq 1682-1691

Jean Francq, Boviniensis (reg. cure) nommé le 3 avril 1682 par le Chapitre de S. Lambert en suite de la permutation qu'il a fait avec Mtre Gilles Briamont (Arch. Evêché Namur)

Il soutint un procès, qui n'était pas fini quand il mourut, avec le souverain Bailliage, à propos du fief de la tour.

Voici son acte de décès au registre paroissial:

Decima quarta februaryi 1691 obiit munitus omnibus sacramentis Reverendus Dominus ac Magister Joannes Francq hujus loci pastor, in praesentia Reverendi Domini Petri Courtoy pastoris in Burdinne et Reverendi Patris Francisci Werotte ordinis F.F. Praedicatorum conventus Namurcensis, inter tertiam et quartam matutinam, quod notatur ratione permutationis et confirmatur per juramentum à supradictis praestitum et requisitum à perillustri Capitulo Leodiensi, die vigesima septima ejusdem mensis.

Dieudonné Joseph Heptia 1691-1736

Le 6 janvier 1691, le Seigneur Evesque a confié la cure pour le défaut du collateur à Mtre Dieudonné Heptia (de Ville en Hesbaye, reg. de la cure) en vertu de la permutation qu'il a faite avec Mtre Jean Francq.

(Archives de l'Evêché de Namur)

Le curé Heptia fut installé le 13 mars ainsi que le porte la déclaration suivante inscrite au registre paroissial immédiatement après la déclaration de décès du curé Francq.

Ego Deodatur Josephus Heptia presbiter creatus in quatuor temporibus ante Nativitatem Domini anno 1690, anno sequenti vi permutationes à me cum Domino ac Magistro Joanne Francq pastore de Hanesse factae, fui introductus in actualem realem et temporalem possessionem ecclesiae parochialis de Hanesse die 13 martiy me introducente Reverendo Domino ac Magistro Ludovico Gueritte vi commissionis à Reverendo Domino Courtoy decano rurali Andanensi datae, praesentibus Domino ac Magistro Servatio Doucet pastori de Pontillias et Reverendo Patri Francisco Werot ordinis F.F. Praedicatorum in qua digne et fructuose oneri suscepto seu arte artium fungi, Det mihi Dominus omnipotens.

Il résigna ses fonctions en 1735, en faveur de son neveu Joseph Heptia, et il mourut le 31 octobre 1745 ainsi que le portent son acte de décès inscrit au registre paroissial et une épitaphe sur une pierre insérée dans le mur intérieur du chœur de l'église.

Voici l'acte de décès dans sa simplicité :

1745, 31 octobris in Christo obdormivit Reverendus Dominus Deodatus Josephus Heptia hujus parochiae pastor ab anno 1691, octogenarius, Sacramentis munitus. R.I.P.

Voici son épitaphe qu'on avait jadis recouverte en badigeonnant le mur de l'église.

D O M
IN + SAL
MARTE FURENTE FUIT CONFESTIM
PASTOR IN HANESSE
DEODATUS JOSEPH HEPTIA
AO 1691 USQUE 1736 OIIT 31
8bris 1745 AETATIS 80

Il avait fait un testament, réalisé devant la cour foncière et dont voici la teneur, d'après le registre 6, 1743-1754, pp. 68 v° et 69. au dépôt de Liège.

Le 17 novembre 1745 par devant nous Louys Jacquet Lieutenant mayer de la cour foncière au Messieurs de l'illustre Chapitre de S.- Lambert en Liège ont jugeante à Hanesse, Denis Elias et Hugue Beaupère eschevins, comparut Jean Pierre Sovet lequel comme porteur du Billet et instrument dont le contenu sensuit :

Aujourd'huy 2 aoust 1744 je déclare d'avoir cedez et transporté à mon neveux Mre Joseph Heptia mon successeur à la cure de ce lieu la maison et autres batiments avec le bien nommez le cortil Dauphin joindand daval au jardin de la cure à charge et condition de payer après ma mort le jour St André à Catherine Colignon sept florins du roy monoye courante sa vie durante. Après sa mort la ditte maison et biens ce serat pour assister au Luminaire de cette église fort pauvres, ce sont mes intentions que je veu être effectuée

Fait le jour mois et an que dessus. /signé/ D.J. Heptia curé de Hanesse.

Ce premier 1745, je déclare que j'ay choisy ma sépulture dans le cimetièr de ce lieu proche la murail du coeur vis à vis de la vairier. /signé/ D.J. Heptia curé de Hanesse.

Et icelluy porteur reconnu opéré et réalisé en cette cour ledit billet et instrument selon sa forme et tenue quittat attant etc Sy en fut le Greffier d'ycelle pour et au nom et acceptant duement advesty adheritez saura en ce le bon droit d'un chacun et mis en garde à l'originel realisation sur timbre convenable.

Signé L. Jacquet L. Mayeur, Denis Elias, Hugue Beaupère et P.J.A. Jacquet greffier 1745.

Le Chapitre de S. Lambert a pris connaissance de la demande de permutation de Francq-Heptia dans sa réunion du 21 février 1691. Voici le texte de la conclusion capitulaire insérée au registre 167, (1689-1692)

Exhibitus et lectus fuit actus permutationis pastoratus de Hanesse cum quodam beneficio sub invocatione Sanctae Magdalenae in ecclesia Sancti Joannis-Baptistae Namurci sito, reservata etiam pensione sexaginta Imperialium super fructibus dicti pastoratus quem Domini mei Dominis Directoribus remisierunt, qui valorem pastoratus ac ad quantam summam ascendat, competentia pastoris ne portio excedatur et an permutantes vivam examinare non graventur.

Je n'ai rien trouvé dans le "Protocole des Directeurs" au sujet de cette conclusion capitulaire. Entre temps, le curé Francq était décédé le 14 février et le Chapitre avait donné ordre aux témoins du décès de certifier par serment la date du décès. De cet ordre du Chapitre je n'ai non plus trouvé de mention dans les registres de la cathédrale.

Une deuxième conclusion capitulaire en date du 2 mars 1691 porte :

Facta iterum mentione permutationis vicariae perpetuae de Hanesse visaque opinione Reverendorum admodum et generosorum Dominorum Directorum desuper inscriptis redacta Domini mei dictam permutationem in praejudicium Domini Turnary ad collationem beneficiorum non approbandam dictam vero opinionem Venerabili Magistro Deodato Heptia permutanti communicandam dixerant.

Remarquez dans cette conclusion les mots "vicariae perpetuae" et non pastoratus comme dans la précédente conclusion, sans doute pour bien indiquer que le Chapitre étant collaborateur, le pasteur qu'il nommait n'était pas son vicaire, comme dans toutes les paroisses où le curé était nommé par un Chapitre ou une Abbaye.

On fait constater aussi que la nomination du curé Heptia par l'Evêque de Namur porte préjudice au membre du Chapitre, qui, à son tour, (Turnary) a dans ses attributions la nomination des curés. On pourrait se demander, en effet, comment le Chapitre a pu être en défaut de nomination dans le terme voulu, puisqu'il n'a eu connaissance de la demande de permutation qu'après la nomination par l'Evêque de Namur du curé Heptia.

Ce dernier n'a pas tenu compte de la conclusion capitulaire précédente et, se sentant fort de l'appui de l'Evêque de Namur, il réclame la confirmation de sa nomination au Chapitre qui déclare, le 7 mars, s'en tenir à sa décision précédente dans les termes suivants :

Visa petitione Magistri Deodati Heptia ad vicariam de Hanesse aspirantis, Domini mei decreto nuperrimo ipsi intimato inhaeserunt.

Passant outre, Heptia est installé le 13 mars suivant.

Dans la dernière conclusion capitulaire donnée à ce sujet, le 21 mars, le Chapitre, comptant sans doute sur le désistement d'Heptia, avait nommé quelqu'un à la cure de Hanesse, ce qui n'a pas été admis par l'Evêque de

Namur. Il se déclare cependant prêt à soutenir son protégé, mais aux frais de celui-ci. Ce qui semble une acceptation tacite du fait accompli. Voici le texte de la conclusion :

Facta relatione Capitulo, provisum nuperrimè de vicaria de Hanesse non fuisse admissum à Rmo episcopo Namurcensi, non obstantibus praesentatorilibus Capituli, Domini mei pro dicto proviso interveniendum dixerunt, mediante tamen reversali per eum dando, quod non fiet expensis Capituli.

Joseph Heptia 1735-1793

La même procédure se produisit pour la nomination de ce curé que pour le précédent.

Le 3 août 1735, le Seigneur Evêque suppléant au défaut du collateur, a conféré la cure à Maître Joseph Heptia en suite de la permutation qu'il avait faite le 26 juillet précédant avec Maître Dieudonné Heptia.

(Archives de l'Evêché de Namur)

Il est probable qu'auparavant il était titulaire du bénéfice de S. Jean Baptiste et Ste Catherine, quoique les Archives de l'Evêché de Namur indiquent que le 5 mai 1727 le curé a conféré le bénéfice à Maître Jean Heptia. Le prénom Jean doit être mis par erreur pour Joseph. Cela ressort d'ailleurs du texte de la Conclusion capitulaire du 15 juillet 1735 que voici :

Lectus fuit actus permutationis factae à venerabili Deodato Josepho Heptia pastore in Hanesse cum venerabili Josepho Heptia ejus nepote Rectore beneficy Sancti Joannis Baptistae in ecclesia de Hanesse fundati de pastoratu dicti loci cum ante dicto beneficio, quam permutationem Domini mei ad Dominos Directores pro examine et ad referendum remiserunt.

Du 20 juillet : Lecta fuit relatio facta ex parte Dominorum Directorum circa permutationem pastoratus ecclesiae de Hanesse initam à pastore dicti loci cum beneficio in dicta ecclesia fundato.

N'ayant découvert aucune relation dans le Protocole des Directeurs, ni aucun autre document sur ce sujet, je suppose que le Chapitre n'a pas fait d'opposition à la nomination qui n'a donné lieu à aucune autre conclusion capitulaire.

Le 18 mars 1779, il fut élu par les autres curés, doyen du Concile ou doyenné d'Andenne, cette élection fut confirmée par l'Evêque de Namur. Les paroissiens de Hanèse lui firent beaucoup d'honneur tant à cheval qu'à pied, et on se divertit très bien ce qui attira un nombre de gens plus qu'il n'est avant parut audit Hanesse.

(Inscrit par le greffier Nicolas Lambert Rasquin au registre 10 des Archives de la cour)

Le curé Joseph Heptia mourut en 1793 comme il est dit au registre des décès selon l'acte qui s'y trouve inscrit et dont voici la copie :

Le 3 juin 1793, à 6 et demie heures de l'après midi est décédé Mre Joseph Dieudonné Heptia curé de Hanesse pendant 58 ans, doyen rural d'Andenne, administré des sacrements ordinaires; le lendemain il fut inhumé dans le cimetière vers les 4 et demie heures.

En foi de quoi j'ai signé la sépulture susdite.

J.L. Deleuze desservitor.

D'autre part le greffier a inséré au registre 12 de la cour (au dépôt de Liège) l'article suivant :

"Le 3 juin 1793, à 6 1/2 h. de l'après midi, Joseph Heptia curé depuis 1735, doyen du district d'Andenne, depuis 1779, (est décédé) il a célébré sa dernière messe le jour de la Sainte Trinité le 26 mai 1793; il avait succédé à Mre Dieudonné Joseph Heptia, son oncle qui avait été curé dudit lieu depuis 1691. Il est mort en laissant un testament écrit et signé de sa main ouvert après qu'il en avait fait endosser successivement deux qui vraisemblablement il a déchiré ou brulé. Ainsi potuit, voluit et non fecit." (p.54)

L'oncle et le neveu ont donc tenu la cure 102 ans.

Après la mort d'Heptia, Jean Louis Deleuze originaire de Hanneche remplit les fonctions d'interim jusqu'à la nomination du nouveau curé.

Ont été successivement bénéficiaires des autels S. Jean-Baptiste et Ste Catherine dont le curé était collateur. Nicolas Dewans, qui a résigné et fut remplacé par Robert Dewans, 3 janvier 1577

Gilles Gille, le 24 mars 1586, qui a résigné et est remplacé par Bernard de Molendino le 18 mars 1592.

Mre Malton son neveu le 27 juin 1619

Mre Michel Gaye le 21 juin 1654 qui a résigné

Mre Jean Fraiteure le 22 juin 1654 qui a résigné

Mre Louis Fraiteure le 7 juillet 1659 qui a résigné

Mre Antoine Radar le 28 avril 1661 qui a démissionné

Bartholomé Brasseur le 2 juin 1689

Melchior Stasse le 1 août 1690 par l'Evêque
Mtre Jean (sic) Heptia le 9 mai 1727 par le curé.

(Archives de l'Evêché de Namur)

Les deux curés Heptia ont été enterrés, vraisemblablement contre le mur du chœur, côté de l'Evangile, sous la fenêtre, (sous la verrière, comme dit le testament) Une croix en pierre, placée dans le mur porte le nom des Heptia, mais le reste de l'inscription est illisible.

Après la mort d'Heptia Jean Louis Deleuze remplit l'interim jusqu'à la nomination du successeur

Henri-Lambert Cornet 1793-1805

Henri Lambert Cornet était originaire de Branchon, il fut nommé à la cure de Hanneche le 23 juin 1793 jusqu'à sa mort en 1805. (Reg. de la cure)

Maître Henri Lambert Cornet, natif de Branchon, bachelier formé en la sainte Théologie et maître des arts dans l'Université de Louvain succéda à Joseph Heptia, par promotion du 12 juin 1793, affichée le 13 dito sur le portail de l'église de Hannêche par moy soussigné nre J.L. Rasquin 1793.

(Archives de l'Etat à Liège Reg. 12 p. 54)

Le 29 novembre 1794 pour pouvoir payer les contributions exigées par la République française, il céda la prairie dite de la tour à une demoiselle Cornet de Hanesse. Elle fut rachetée plus tard par ses successeurs au moyen de capitaux de la fabrique grevés de fondations.

Dans son histoire du diocèse et de la principauté (1724-1852) 3e volume, Mr Daris donne à la fin du volume un appendice dans lequel il insère les noms des prêtres qu'il a pu connaître comme condamnés à la déportation. Dans ce nombre il cite à la page IX du canton de Burdinne : Cornet Henri curé à Hanesse et ajoute : aux yeux du sous préfet "ses connaissances étaient bornées à la théologies; il propageait les principes de Stevens; il avait quelque influence dont il se servait pour conseiller le mépris des lois et des autorités; il semait la discorde et intimidait les consciences."

Transport

par Mtre Henri Lambert Cornet, curé de Hanesse au profit de Marie Agnès Cornet.

Aujourd'hui 22 août 1795 par devant ceux de la cour foncière de St Lambert jugeant à Hanesse comparut Jean Baptiste Pirlot sergent de la dite cour lequel comme porteur de l'acte dont le contenu sensuit :

Aujourd'hui vingt neuf novembre mil sept cent quatre-vingt et quatorze par devant moi notaire soussigné, présents les témoins embas dénommés, comparut personnellement Henry Lambert Cornet curé de Hanesse bachelier en théologie et Maître ès arts en l'Université de Louvain, à nous très bien connu, lequel nous a remontré que pour subvenir à sa quote-part de la contribution exigée par la République française dans laquelle il se trouverait chargé de fournir douze cent livres en numéraire d'or ou d'argent, de quoi il n'a pu satisfaire jusqu'à présent, à raison que n'ayant aucune épargne vers soy, veu qu'il n'at été seulement pourvut de la cure qu'à la St- Jean-Baptiste de l'an mil sept cent quatre vingt treize et qu'ainsi il n'at eut la faculté que de se procurer un mobilier du pure nécessaire par ses revenus, et que pour subvenir à sa cotisation il ne peut qu'avoir recours à faire une aliénation d'un fond de sa dite cure.

Qu'à cet égard et en vertu tant de l'autorisation spéciale qu'il avoit reçue de son évêque pour l'aliénation de deux pièces de terre de la dite cure, l'une de six verges grandes environ situées sous Burdinne, et l'autre d'environ sept verges grandes située au lieu dit la large eau, et de l'autorisation générale du Conseil de cette province qui accorde aux ecclésiastiques le pouvoir d'aliéner hors des revenus de leurs bénéfices ou cures des fonds pour et à proportion de leur quote parte et ladite imposition.

Le dit comparant aurait par dénonciation et billets affichés mis les dites deux pièces de terre en proclamation en vente publique le vingt quatre du courant, auquel jour non plus que les suivants ne s'étants présentés personnes pour en faire l'achat, il se trouvant dans la dure nécessité pour satisfaire le plus promptement que possible en sa dite quote parte et cotisation afin d'éviter tous les inconvénients qui peuvent résulter de son retard, de céder et transporter ainsi qu'il cède et transporte par cette, pour et au profit de Marie-Agnès Cornet jeune fille résidente audit Hanesse, ici présente et acceptante tant pour elle que pour ses hoirs et ayants causes, certain héritage gissant aud. village de Hanesse dépendant de la dite cure nommé vulgairement la Tour joignant de tous côtés aux chemins contenant environ demi bonnier et tel qu'il se contient, et c'est pour par la dite acceptante en jouir dès à présent titre d'engagère et comme de son propre et vrai bien sicq subrogé et décrits lieu plans et degrés dudit

comparant au moyen et parmy la somme de deux cent couronnes de France ici comptés et numérees en notre présence au dit comparant, et pourquoi cette servira de quittance et laquelle somme le dit comparant fera conster à l'acceptante d'avoir délivré à la caisse de la dite contribution pour décharge vaillable en deans huit jours date de cette et dont l'acquit sera rejoint en original au present act.

Que le dit comparant s'oblige aussi de endans le dit terme de huit jours de faire agréer et homologuer la présente aliénation tant par son évêque que par le Conseil souverain de cette province pour la sureté de la ditte acceptante dans la paisible jouissance et possession dudit héritage qui sera libre et affranchit de toutes charges sauf des publiques, et comme l'acceptante ne s'est déterminée à faire la présente acquisition que dans le dessein de s'y faire bâtir une demeure et une habitation, il a été expressément convenu entre les parties que si la dite acceptante venoit à faire construire sur le dit héritage quelques bâtiments soit en pierres, briques ou bois qu'arrivant désengagement dudit héritage qu'avant qu'elle ne fut restituée desdites deux cents couronnes de France en espèce sonnante et de toute la valeur qu'auront couté les bâtiments à construire qui devront préalablement être estimés par experts à choisir entre les parties, ladite acceptante ses hoirs et ayants causes ne seront tenus de rendre la vesture qu'après entier remboursement de manière que tant et si longtems qu'elle ou ses dits hoirs et représentants n'auront une satisfaction complète, ils ne seront tenus de se répartir de les maniance jouissance et possession dudit héritage, promettants après cela les parties de maintenir et accomplir le premis et nouveau ledit comparant sous et par obligation de leurs personnes et biens meubles et immeubles présents et futurs pour auxquels arrivant le moindre deffaut y avoir recours par les voyes les plus sommaires et privilégiées tant d'a jour à quinzaine que tout autrement selon loys.

Et pour ce que dessus reconnaître et réaliser tant par werpe (abandon) transport que condamnation volontaire non personnable en telle cour qu'il appartiendra sont commis et constitués tous porteurs de cette ou de sa copie authentique auxquels promettant et s'obligeant.

Conditionné finalement que les fraix du présent acte de son agréation homologation et de sa réalisation seront avancés par la ditte acceptante desquels elle devra aussi être remboursée lors du désengagement.

Ainsi fait et passé audit Hanesse les jours mois et an susdits en présence de Louis Hubert Jacquet et de Lambert Martin Delleuze y résidents témoins requis etc.

L'original munit du timbre afferant. Sont signés :

H.L. Cornet curé de Hanesse, M.A. Cornet, L.H. Jacquet, L.M. Delleuze, et dedit notaire qui certifie cette copie y concorder tand. etc Signé N.L. Rasquin notr.. 1794.

Nous approuvons pour autant qu'il nous compete la vente qui précède. Fait à Namur le 2 décembre 1794, par ordonnance, signé/J. Clement de Clety secr.

Sensuivent les quittances données en acquit de la somme stipulée au précédent act et telles qu'elles sont jointes à l'original. /Signé/Buydens secrétaire, Deglin secrét.

Nous soussignés préposés à la recette du numéraire et des matières d'or et d'argent à fournir par les habitants et autres contribuables au plats pays de cette province pour acquitter la moitié de la contribution de cinq millions de livres imposées par le représentant du peuple français, Laurent, en son arrêté daté à Namur le 19 thermidor (6 aoust) sur tout le pays namurois, déclarons d'avoir reçu du citoyen Cornet résident et curé à Hanesse par les mains dudit la somme de six cent livres en numéraire laquelle lui sera validée pour acquit partiaire de la taxe provisionnelle dudit curé imposée par le Comité représentatif des mayeurs du plats pays de cette province de Namur le 2 décembre 1794.

/Signés/ P.J. Ligy 1794. L. Reynard et Montigny.

Nous soussignés préposés à la recette(comme dessus)

.....

déclarons d'avoir reçu du citoyen Cornet curé résident à Anesse, par les soins du notaire Marchal la somme de quatre cent cinquante livres en assignat laquelle lui sera validée pour acquit(comme dessus)

..... plat pays de cette province de Namur le 12 aout 1795. / Signez/ P.J. Ligy nore. 1795 et Montigny.

Et plus bas, Concorde, témoins signés

N.L. Rasquin nore 1795

Suit la formule des actes de la cour avec les signatures des membres : Andrien Joseph Renson mayeur de ladit cour, L.H. Jacquet éch. J.L. Nélis éch. D.J. Elias éch. et N.L. Rasquin greff.

Concordat N.L. Rasquin greffier.

(Archiv. au dépôt de Liège Reg. 12 ƒ 90 et suiv.)

Les curés Delhay et Clamin 2e et 3e successeurs de Cornet remboursèrent le transport de Cornet et la fabrique remboursa ces derniers, 1207.29 frs.

(Archives de la cure)

La tour est donc un bien de la fabrique; avant la révolution c'était bien de cure, il aurait probablement été nationalisé sans l'opération du curé Cornet et peut-être perdu pour l'église.

F. Floribert

Capucin du couvent de Huy nommé par l'Evêque le 15 octobre 1805.

Delhaye

Cité en 1824, dans la liasse 21 aux Archives au dépôt de Liège.

Jean Martin Clamin 1825-1833

Né à Bovigny en 1795
Professeur à Saint Roch en 1821
Ordonné prêtre et nommé chapelain à Terwagne en 1822
Curé à Hannesche en 1825
Curé à Juprelle en 1833
Décédé à Juprelle le 21 avril 1868
(Souvenir mortuaire)

Antoine Glesner 1833-1860

Né à Benonchamps en janvier 1803
Etudiant au Séminaire de Bastogne où il fut pendant un an professeur de Rhétorique
Ordonné prêtre par l'Archevêque de Malines, et nommé curé à Vivegnis en 1826
Curé à Hannesche en 1833 et y décédé le 5 janvier 1860.
(souvenir mortuaire)
Son corps fut inhumé au cimetière de Hannesche à droite de la porte de la sacristie dans l'angle formé par le mur de l'église et l'escalier conduisant à la sacristie.

André Joseph Michel Defays 1860-1881

Né à Wasseiges le 2 février 1813
Ordonné prêtre et nommé vicaire à St Georges en 1841
Nommé curé à Fumal en 1846
Curé à Hannesche en 1860
Démissionnaire et retiré chez son cousin Mr Renard
Curé à Avin en 1881 où il est décédé le 29 mai 1882
(Souvenir mortuaire)

Guillaume Joseph Dumont 1881-1893

Né à Fontin en 1839
Ordonné prêtre et nommé vicaire à Nandrin en 1868
Vicaire à Antheit en 1872, Chapelain à Bois en 1874
Curé à Hony en 1878, à Hannesche en 1881,

Curé à Hody en 1893 et à Saive en 1896
Retiré à Chaudfontaine en 1914, où il est décédé le 21 janvier 1921, à l'âge de 82 ans.
(Cartabelle ou Directoire du Clergé)

François Chaumont 1893-1896

Né à Petit-Rechain vers 1857
Ordonné prêtre et nommé vicaire à S. Nicolas à Liège en 1879
Vicaire à Mortier en 1882, et à Verlainne en 1884
Curé à Wegnez en 1886 et à Hannesche en 1893.
Démissionnaire en 1896 et percepteur à Ben Ahin 1897.

Chapelain à Liège S. Christophe en 101 et à S. Jean 1905
Décédé à Chaudfontaine le 22 février 1921 à 64 ans.
(Cartabelle)

Emile Job 1896-1904

Né à Desnié le 3 mai 1860
Professeur au collège S. Hadelin à Visé en 1883
Ordonné prêtre le 22 mai 1884
Nommé vicaire à Sart les Spa en 1890
Curé à Fontin en 1892, et à Hannesche en 1896
Curé à Nessonvaux en 1904, où il est décédé le 4 juin 1906
(Cartabelle)

Olivier Cardolle 1904-1922

Né à Dison le 5 septembre 1869
Ordonné prêtre et nommé vicaire à Ste Foy, Liège, 1893
Chapelain à Méry (Tilff) en 1898
Curé à Hannesche en 1904
Curé à Aubin-Neufchateau en 1922
Démissionnaire en 1934 et retiré à Woluwe S. Lambert où il est décédé le 12 août 1936.
(Cartabelle et Souvenir mortuaire)

Emile Kefer 1922-1928

Né en 1883 à Ciney, le 24 septembre 1883
Ordonné prêtre et nommé professeur à S. Roch 1908
Aumônier militaire en 1914
Nommé vicaire à Verlaine en 1919
Curé à Hannesche en 1922 et installé le 23 mai
Curé à Tihange lez Huy 1928 où il est décédé le 1er décembre 1937.

Rodolphe Trokay 1828-1935

Né en 1890 à
Ordonné prêtre et nommé vicaire à Bressoux 1915
Chapelain à Seraing le Chateau en 1917
Curé à Hannesche en 1928
Professeur au collège de S. Lambert à Herstal en 1935
Nommé curé à Hollogne sur Geer en 1936

Adrien Jacques 1935-1938

Né à Glons en 1898
Nommé professeur à S. Roch en 1921
Ordonné prêtre en 1922
Nommé vicaire à Herve en 1929
Curé à Hannesche en 1935
Transféré à Villers St-Siméon en août 1938, y décédé le 17 décembre 1938

Jean Cottiaux 1938-

Le chanoine Cottiaux, ancien curé de Hannêche-Acosse, “ Juste parmi les Nations ”

Il y a quelques jours, le chanoine Jean Cottiaux était l'objet d'une manifestation d'hommage au cours de laquelle l'ambassadeur d'Israël, M. V. Harel, lui a décerné la médaille et le diplôme qui font de ce prêtre catholique un “ Juste parmi les Nations ”. C'est la plus haute distinction décernée par l'état d'Israël à ceux qui ont sauvé des Juifs pendant la dernière guerre.

Né à Liège le 29 octobre 1903, Le chanoine Cottiaux a été ordonné prêtre le 7 avril 1928. Il obtint à l'Université Catholique de Louvain une licence en philosophie, puis un doctorat en théologie. Pendant plusieurs années, l'abbé Cottiaux fut enseignant au Collège St. Martin de Seraing, il fut curé de la paroisse de Hannêche-Acosse de 1938 à 1945, ensuite curé de Ste-Foy à Liège, il fut chanoine titulaire et aumônier du Carmel de Cornillon. Il vit actuellement sas retraite dans la Maison St-Joseph à Liège.

Auteur de travaux aussi importants que " La sacralisation du mariage " ou " l'Oasis St. Lambert ", l'abbé Cottiaux sait aussi travailler de ses mains. Dans la cave de sa maison, il avait un atelier avec un banc de menuisier et était fier, avec raison, des superbes meubles qu'il créait. C'est d'ailleurs lui qui a réalisé tous les meubles de la sacristie de Hannêche. De caractère impulsif et décidé, il s'improvisait volontiers infirmier (les médecins étaient rares à l'époque). Mieux encore, le 6 septembre 1944, le jour de la libération de Hannêche par les Américains, les combats n'étaient pas encore terminés que l'abbé Cottiaux étaient déjà dans son clocher à agiter le drapeau belge et à sonner les cloches. La musique fait aussi partie de l'univers de cet homme d'exception. A la libération, il a composé une messe qui fut dite en plein air à Hannêche et reprise à la cathédrale de Liège le jour de son jubilé sacerdotal.

Avec une rare indépendance d'esprit, le chanoine, après avoir écouté l'hommage qui lui était rendu, répondit malicieusement : " Je viens d'entendre mon oraison funèbre ". Il joua, pourtant, un rôle important dans la résistance et sauva plusieurs personnes avec, il faut le souligner, la complicité de tous les habitants de Hannêche, Acosse et Burdinne. Il était en effet impossible, dans d'aussi petits villages, de dissimuler des juifs pendant plusieurs mois et même dans le cas de la famille Rennert, pendant deux ans.

La famille Rennert, le père, la mère et les deux fils, Léo et Wolfgang, vivaient heureux dans leur petite épicerie à Vienne lorsque la politique anti-juive lancée par les nazis a atteint l'Autriche annexée par l'Allemagne. Les jets de pierres dans les vitres de la maison, les menaces qui se précisaient ont décidé la famille Rennert à tout abandonner immédiatement et à se sauver vers la Belgique. Arrivé à Anvers, ils devaient partir pour les USA en juillet 1940. Mais il furent pris au piège par l'invasion de la Belgique en mai 1940. Le père qui portait un passeport autrichien fut capturé et envoyé dans un camp d'internement en France sous le gouvernement de Vichy. Sa famille qui avait voulu le suivre fut rattrapée et renvoyée à Anvers. En 1942 lorsque l'holocauste a commencé, une rafle a eu lieu dans la rue où habitaient les Rennert. Ils vivaient dans une petite maison derrière les autres logements. C'est ce qui les sauva ce soir-là. Le lendemain matin, ils se sont retrouvés dans une rue vide. Tout le monde avait été arrêté sauf Gita Lubart, une petite voisine qui était restée dissimulée dans une penderie pendant l'arrestation de ses parents. C'est alors que se manifesta la veuve d'un médecin bruxellois, Mme Putzeys qui emmena Mme Rennert et les enfants dans un petit village de Hesbaye, Burdinne.

C'est en fait M. Rennert qui venait ainsi de sauver sa famille. Dans son camp d'internement en France il avait réussi à se procurer un bottin téléphonique de Suisse. Il avait cherché des noms juifs dans la ville de Berne et avait retenu celui de Levi. Sans connaître ces gens, il leur avait écrit, leur racontant son histoire et leur demandant de tenter de prendre contact avec quelqu'un qui, à Anvers, pourrait s'occuper de sa famille. Les Levi connaissaient la veuve d'un médecin de Bruxelles et lui ont écrit. C'est ainsi que Madame Putzeys est venue de Bruxelles à Anvers et a trouvé la famille en plein cauchemar. Elle possédait une maison en Hesbaye et réussit à y conduire sans encombre le petit groupe qui fut pris en charge par l'abbé Jean Cottiaux curé de la paroisse de Hannêche, à côté de Burdinne. Là, on change les noms (les Rennert deviennent les Zegers) et les prénoms : Wolfgang (6 ans se fait appelé Jacquy, Gita (16 ans) devient Lisette et Léo (11 ans) se transforme en Léon. Si Mme Putzeys leur a offert le gîte, si le curé Cottiaux leur a offert l'éducation en les accueillant fréquemment au presbytère de Hannêche (il leur a appris à parler le français), il y avait aussi Denise Salmon de Burdinne qui a appris la cuisine, la couture à Lisette, et puis Nelly Potier qui assurait le ravitaillement en " timbres ".

" Pendant toute la guerre, raconte Léo Rennert, journaliste à Washington, Jean Cottiaux s'est occupé de nous, matériellement et moralement. Jamais il n'a tenté de nous convertir au catholicisme. Au contraire, il nous encouragea à rester fidèle à notre Foi et il m'avait trouvé un ancien testament en Hébreu pour que je puisse en continuer l'étude. Après la guerre, nous sommes partis pour les USA et jusqu'à sa mort, ma mère a continué à correspondre avec Jean Cottiaux. Nous avons appris que notre père avait quitté le camp d'internement en France pour un camp en Allemagne. ". C'est seulement en 1985, après avoir appris qu'un document répertoriant les noms des juifs déportés depuis la France, existait que Léo entreprit des recherches et découvrit que son père fit partie d'un convoi pour Auschwitz, le 28 août 1942. Tous les hommes de ce convoi furent gazés.

Wolfgang Rennert est actuellement conseiller au gouvernement de Bill Clinton et Gita Lubart-Zajdler, qui vit en Israël, témoignèrent également eux aussi leur reconnaissance à Jean Cottiaux et la mémoire de Mme Juliette Putzeys, décédée à la libération.

L'ambassadeur remit la médaille des Justes sur laquelle sont gravés les mots : " Quiconque sauve une âme, sauve l'univers tout entier ".

" Ce qui m'étonne le plus, déclara le chanoine Cottiaux, c'est que 50 ans après les faits, la reconnaissance soit encore aussi grande. Je ne suis pas un héros. Je n'ai jamais eu l'impression de risquer ma vie. Comme beaucoup d'autres j'ai fait mon devoir "

(MEP C. E., 1995, Hannêche)

DRAFT

Divers

Hannêche : contributions des portes et fenêtres en 1812

Propriétaire	Rue actuelle	Loc.	Porte cochère, chartil ou magasin en gros	Portes et fenêtres		Maison avec 1 porte et 1 fenêtre
				Au rez et 2 ^{ème} étage	Au 3 ^{ème} étage	
Guillaume Dozo						2
Antoine Matagne						2
Joseph Laruelle	Rue du Vivier			10		
Joseph Lassaux	Rue du Vivier					2
Jean-Baptiste Froment		1		5		
Joseph Debain				4		
Joseph Tillieux						2
Martin Denis						2
Joseph Detiège						2
Jean-Baptiste Rasquin	Rue de la Râperie			19		
M. de Heusch	Rue de Séressia	1		30		
Pierre Colard	St Lambert			4		
Joseph Bourguignon	St Lambert			4		
Hubert Nélis	St Lambert			5		
? Bourguignon				3		
Joseph Deleuze (Jeune)						2
Emmanuel Nélis						2
François Fontaine				4		
Vve Huber Matagne						2
Vve Chasseur				3		
Guillaume Courtoy						2
François Maquet				6		
Antoine Horé						2
Louis Jacquet	Rue de la Tour			7		
Joseph Deleuze (Acosse)				8		
Pierre Joseph Deleuze				8		
Laurent Bourguignon				3		
M. Le Curé		1		20		
Charles Salmon	St Lambert 15			5		
Vve Gossiaux	St Lambert 16			4		
Vve Pirlet	St Lambert 17			4		
Lambert Deleuze	St Lambert 18			10		
Englebert Limage	Disparu			3		
Hubert Matagne	St Lambert 19			3		
Louis Elias	Vieille ruelle			5		
Jean-François Rousseau	Vieille ruelle			10		
François Matagne (Garde-champêtre)	Vieille ruelle					2
Louis Martin						2
Remi Pirlet						2
Lambert Deleuze et Pierre Colard						2
Julien Bastin						2
Nicolas Gérard						2
Henri Delorge						2
Etienne Pauly	Disparu					2
Jacques Pauly	Disparu					2
Vve François Chasseur	Vieille ruelle			3		

Vve Henri Matagne	Vieille ruelle			3		
Guillaume Jalet	Rue d'Acosse 9			5		
Vve Jeanette	Rue d'cosse 10		1	23		
Nicolas Deleuze				5		
Nicolas Deleuze				4		
Hubert Salmon						2
Vve Register						2
Jean Lorguet						2

0 locataire pour un total de 55 maisons

0 maison avec 3 étages

24 maisons avec une porte et une fenêtre

31 maisons avec plus de 2 ouvertures :

- 7 avec plus de 10 ouvertures

Dont 4 avec une porte cochère

PROJET

Les maisons de Hannêche

Chaussée de Namur : Cette chaussée est apparue avec la construction de la route Namur-Hannut dans les années 1840. D'où les maisons ne peuvent être plus anciennes.

Situation : Chaussée de Namur, 1 **Cadastré :**
Propriétaire en 1876 : Froment Anatholise, Sabotier résident à Hannêche
Résident en 1900 : Froment Alphonse,
Résident en 1994 : BAUGNET Lucette

Situation : Chaussée de Namur, 2 **Cadastré :**
Propriétaire en 1876 : Deleuse Antoine, Cabaretier résident à Hannêche
Résident en 1900 : Deleuze Antoine,
Résident en 1994 :

Situation : Chaussée de Namur, 3 **Cadastré :**
Propriétaire en 1876 : , résident à
Résident en 1900 : Lambert Jules,
Résident en 1994 : LIBERT CHANTAL

Situation : Chaussée de Namur, 4 **Cadastré :**
Nouvelle construction dans les années 1980.
Résident en 1994 : Broers

Situation : Chaussée de Namur, 5 **Cadastré :**
Propriétaire en 1876 : , résident à
Résident en 1900 : ,
Résident en 1994 : Wéry-Broset

Situation : Chaussée de Namur, 6 **Cadastré :**
Propriétaire en 1876 : , résident à
Résident en 1900 : ,
Résident en 1994 : Hanot Eugène

Rue Basse sous la Ville

Situation : Rue Basse sous la ville, 1 **Cadastré :**
Nouvelle construction par Victor Gustin dans les années 1980.
Résident en 1994 : Renson Berthe

Situation : Rue Basse sous la ville, 2 **Cadastré :** B172 **Existence en 1775** : oui
Impôt en 1814 : Maquet François payait un impôt pour 6 ouvertures.
Propriétaire en 1829 : Salmon Lambert, Journalier résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Pirard-Salmon Jules, Inspecteur de l'enseignement primaire résident à Oteppe
: Léon Henrot
Résident en 1900 : ,
Résident en 1994 : Mallien

Situation : Rue Basse sous la ville, 3 **Cadastré :** B171 **Existence en 1775** :
Impôt en 1814 : Courtois Guillaume payait pour une maison avec une porte et une fenêtre.
Propriétaire en 1829 : Courtois Guillaume, Journalier résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Courtois Enfants, résident à Hannêche
Résident en 1900 : ,
: Pirlet
Résident en 1994 : Bouvier

Situation : Rue Basse sous la ville, 4 **Cadastré :** B165 **Existence en 1775** :
Impôt en 1814 : Nicolas Chasseur payait pour 3 ouvertures.
Propriétaire en 1829 : Chasseur Nicolas, Cultivateur résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : , résident à
Résident en 1900 : ,
Résident en 1994 : Nélis François

Situation : Jardin entre nélis et Co, **Cadastré :** B165,1 **Existence en 1775** : oui
Propriétaire en 1829 : Elias Pascal, Journalier résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Elias Pascal, Journalier résident à Hannêche
Résident en 1900 : ,
Résident en 1994 : **Abattu**

Situation : Rue Basse sous la ville, 5 **Cadastré :** B146(144c) **Existence en 1775** :
Impôt en 1814 : Jean-François Fontaine payait pour 4 ouvertures
Propriétaire en 1829 : Fontaine Jean François, Journalier résident à Hannêche

Propriétaire en 1876 : Nélis Michel, Journalier résident à Hannêche
Résident en 1900 : ,
Résident en 1994 :

Situation : , **Cadastré** : B145 **Existence en 1775** :
Impôt en 1814 : Emanuel Nélis payait pour une maison avec une porte et une fenêtre
Propriétaire en 1829 : Nélis Emanuel, Journalier résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Jallet-Nélis Jean-François, Journalier résident à Hannêche
Résident en 1900 : Jallet François,
Résident en 1994 : LALMAND FABRICE

Situation : , **Cadastré** : B145c **Existence en 1775** :
Propriétaire en 1829 : , résident à
Propriétaire en 1876 : Tasnier-Nelis Jean-François, Cultivateur résident à Hannêche
Résident en 1900 : Oscar Louis,
Résident en 1994 :

Situation : Rue Basse sous la ville, 6 **Cadastré** : B164 **Existence en 1775** :
Impôt en 1814 : Hubert Matagne (la veuve) payait pour une maison avec une porte et une fenêtre
Propriétaire en 1829 : Matagne Hubert, Journalier résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Matagne Auguste, Journalier résident à Hannêche
Résident en 1900 : ,
: Ferir Alphonse
Résident en 1994 : COCHET Louis

Situation : Rue Basse sous la ville, 7 **Cadastré** : B147 **Existence en 1775** :
Propriétaire en 1829 : Fontaine Jean François, Journalier résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Antoine(162 s) Jules, Journalier résident à Hannêche
Résident en 1900 : Frison Félix,
Résident en 1994 : Dechamps Gaston

Situation : Rue Basse sous la ville, 8 **Cadastré** : B162(g) **Existence en 1775** :
Propriétaire en 1829 : , résident à
Propriétaire en 1876 : Matagne-Pauly Vve Hubert, Ménagère résident à Hannêche
Résident en 1900 : Delcourt Hubert,
Résident en 1994 : LAHAYE JOSEPH

Situation : , **Cadastré** : B147(c) **Existence en 1775** :
Propriétaire en 1829 : , résident à
Propriétaire en 1876 : Matagne-Leruth Hubert, Journalier résident à Hannêche
Résident en 1900 : Verlaine Félix et Georges,
Résident en 1994 : Colau

Rue d'Acosse

Situation : Rue d'Acosse, 1 **Cadastré** : B1bis
Architecture : N°1. Précédée d'une entrée flanquée de deux tilleuls, ferme du milieu du XIX^e s., avec corps de logis de style empire, élevé sur deux niveaux de trois travées.
Travée centrale en léger ressaut, en façade avant essentée de zinc. Maçonnerie de briques, chaînes d'angle harpées. Porte à linteau droit et encadrement mouluré. Fenêtres rect. avec appuis saillants prolongés en bandeau continu. Baies semblables en façade arrière et au pignon dr. Bâtière à croupes surmontée de deux girouettes. Corniche calcaire en cavet. Annexe d'une travée couverte d'un toit plat à g.

Dépendances agricoles en briques, sans chaînage d'angle, percées d'ouvertures à linteau droit et coiffées de bâtières à croupettes.

Constructions plus récentes à g. de cet ensemble. Grange en large datée 1862 sur une brique.

Existence en 1775 : Non
Impôt en 1814 : La maison n'existait pas encore
Propriétaire en 1829 : Jeangette Nicolas, Propriétaire résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Goyens-de Heusch Louis, Propriétaire résident à Hannêche
Résident en 1900 : Manderbach Henri, avec son jardinier Alfred Carlier dans les dépendances
Résident en 1994 : Leloup-Depas Christian

Situation : Rue d'Acosse, 1/A **Cadastré** :
Nouvelle construction par Maurice Leloup à sa retraite fin des années 1980.
Résident en 1994 : Leloup-Ganhy Maurice

Situation : Rue d'Acosse, 2 **Cadastré** :
Propriétaire en 1829 : , résident à
Propriétaire en 1876 : , résident à
Résident en 1900 : Derclaye Jean-Martin,
Résident en 1994 : GUILMOT JEAN

Situation : Rue d'Acosse, 2/A **Cadastré** :
Nouvelle construction par Victor Elias dans les années 1980.
Résident en 1994 : Elias-Tonneau Victor

Situation : Rue d'Acosse, 3
Propriétaire en 1876
Résident en 1900
Résident en 1994

Cadastre :
: , résident à
: Piraprez Jules,
: Céline Wilmet
: ELIAS DANIELLE

Situation : Rue d'Acosse, 4
Propriétaire en 1829
Propriétaire en 1876
Résident en 1900
Résident en 1994

Cadastre : B10c
: , résident à
: Rousseau Joseph, Cultivateur résident à Hannêche
: Jonnette Léon,
: Vieille école

Situation : Rue d'Acosse, 4/A
Résident en 1994

Cadastre :
Nouvelle construction par Guy deleuze dans les années 1980.
: DELEUZE GUY

Situation : Rue d'Acosse, 5
Propriétaire en 1829
Propriétaire en 1876
Résident en 1900
Résident en 1994

Cadastre :
: , résident à
: , résident à
: ,
: DELATTE GERMAINE

Situation : Rue d'Acosse, 6
Impôt en 1814
Propriétaire en 1829
Propriétaire en 1876
Résident en 1900
Résident en 1994

Cadastre : Existence en 1775 : Non
: n'existait pas
: Elias Jean Joseph, Jardinier résident à Hannêche
: Elias-Duchesne Florent, Cultivateur résident à Hannêche
: Roland-Elias Dieudonné, Brigadier des douanes
: Elias-Dave Jean-Louis

Situation : Rue d'Acosse, 7
Propriétaire en 1876
Résident en 1900
Résident en 1994

Cadastre : B19c
: Chasseur Rosalie, Ménagère résident à Hannêche
: Jacquet François et Gustave,
: Piraprez, Halleux François
: ESTER GEORGES

Situation : Rue d'Acosse, 8
Propriétaire en 1829
Propriétaire en 1876
Résident en 1900
Résident en 1994

Cadastre : A321 Existence en 1775 :
: Matagne Vve Henri, Journalier résident à Hannêche
: Leruth Nicolas, Journalier résident à Hannêche
: Matagne Jérôme,
: COHY JEAN LUC

Situation : Rue d'Acosse, 9
Aperçu Historique
Elias Existence en 1775
Impôt en 1814
Propriétaire en 1829
Propriétaire en 1876
Résident en 1900
Résident en 1994

Cadastre : A323
: Reconstituée en 1917/19 avec l'aide de sioldats canadiens, cette maison, appartenait à la famille Hardy fut d'abord une épicerie. A la fermeture de l'épicerie, en 1955, Marcel Hardy transforma la maison pour y avoir son bureau. En 1990, ce dernier vendit la maison à Christian Elias
: oui
: Guillaume Jalet payait pour 5 ouvertures
: Jalet Veuve Guillaume, Cultivateur résident à Hannêche
: Droixhe Guillaume Gilles, Propriétaire résident à Hannêche
: ,
: Elias-Ravignat Christian

Situation : Dans le jardin de C. Elias,
Propriétaire en 1829
Propriétaire en 1876
Résident en 1900
Résident en 1994

Cadastre : A324(c) Existence en 1775 :
: , résident à
: Wanson Vve Nélis Hubert Lambertine, Cabaretière résident à Hannêche
: ,
: abattu

Situation : Rue d'Acosse, 10
Architecture : • N° 10. Ancienne ferme dont subsiste le corps de logis du 3^e qu. du XVIII^e s., flanqué à droite d'une aile abritant le portail et des étables.
Précédé d'un jardin emmuré, logis en double corps de deux niveaux et cinq travées. Maçonnerie de briques sur soubassement refait. Chaînes harpées aux angles. Porte à baie d'imposte précédée d'un perron de cinq marches. Encadrement mouluré, seuil ourlé. Baies linteau bombé et clé trapézoïdale, doublées d'un rouleau de briques et autrefois protégées par des contrevents. En travée centrale, baie de l'étage aménagée en porte-fenêtre. Ouvertures semblables en façade arrière, peinte. Frise de briques dentée sous bâtière à coyaux et croupettes. Corniche récente.

A dr., portail cintré sur piédroits chaînés. Simple poutre de bois protégée par un auvent côté cour. Au-delà d'une couture, étables (re)construites au déb. du XIX^e s. Gerbière rect. percée en façade à rue peinte et contre laquelle s'appuyent des poiriers en espaliers. Rangée de trous de boulin sous bâtière à coyaux et croupette. Ouvertures rect. à encadrement de calcaire et de briques côté cour. Pignon aveugle. Ancres en X et en S. gravées.
Cour bordée à l'arrière par un mur de clôture en briques percé d'un oculus (de réemploi?). Prolongement de moellons de silex.
Existence en 1775 : oui
Impôt en 1814 : Nicolas Jeanette payait pour une porte cochère(ou un magasin) et 23 ouvertures.

Propriétaire en 1829 : Jeanette Nicolas, Propriétaire résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Droixhe Guillaume Gilles, Propriétaire résident à Hannêche
Résident en 1900 : Plainevaux Jules, Bourgmestre
Résident en 1994 : Renkin-Boonen Pierre-Yves

Rue de la Chapelle

Situation : Rue de la Chapelle, 1 **Cadastre** :
Nouvelle construction dans ls années 1960
Résident en 1994 : HERZET DANIEL

Rue de la Large Eau

Situation : Rue de la Large Eau, 7 **Cadastre** :
Exploitant le moulin , Georges et Henri Elias firent construire, en 1942 cette maison ainsi que le numéro 8. Henri céda après la guerre sa maison à son frère, Carlo. Au décès de ce dernier, son fils Francis la vendit au propriétaire actuel.
Résident en 1994 : BELLE CLAUDE

Situation : Rue de la Large Eau, 8 **Cadastre** :
Cfr la maison précédente. Au décès de Georges Elias, Charly, son fils, racheta la maison.
Résident en 1994 : Elias Charly

Situation : Rue de la Large Eau, 9 **Cadastre** :
Nouvelle construction de la fin des année 1970 érigée par Albert Mallié et sa femme Marie-Josée Elias.
Résident en 1994 : MALLIE ALBERT

Situation : Rue de la Large Eau, 10 **Cadastre** :
Anciennes étales de la maison n° 12 vendues en 1966 par Maurice Elias à Georges Mouthuy de Bruxelles qui les a transformé en maison.
Résident en 1994 : Mouthuy

Situation : Rue de la Large Eau, 11 **Cadastre** :
Ancienne porcherie de la maison n° 12 vendues en 1966 par Maurice Elias à Georges Mouthuy de Bruxelles qui les a transformé en maison.
Résident en 1994 : DELATTE GUY

Situation : Rue de la Large Eau, 12 **Cadastre** : **Existence en 1775** : non
Propriétaire en 1829 : , résident à
Propriétaire en 1876 : , résident à
Résident en 1900 : Dechamps Constant et Louis,
Résident en 1994 : DACHELET GINETTE

Situation : Rue de la Large Eau, 13 **Cadastre** : B100 **Existence en 1775** :
Propriétaire en 1829 : Matagne Veuve Nicolas, Ménagère résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Matagne Veuve Nicolas, Ménagère résident à Hannêche
Résident en 1900 : Bourguignon Xavier,
Résident en 1994 : Dachelet-Pauly Jean

Situation : Rue de la Large Eau, 14 **Cadastre** : B103 **Existence en 1775** :
Impôt en 1814 : J. Lorguet payait pour une maison avec une porte
Propriétaire en 1829 : Matagne Veuve Nicolas, Ménagère résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Jalet (B102c) Antoinette, Ménagère résident à Hannêche
Résident en 1900 : ,
Résident en 1994 : SERESSIA ALBERT

Situation : Rue de la Large Eau, 15 **Cadastre** :
Ancienne grance appartenant à Henrot (cfr Rue basse-sous-la Ville), transformée en maison par le Dr. Abeloos de Bruxelles.
Résident en 1994 : Druet

Situation : Rue de la Large Eau, 16 **Cadastre** : B63 **Existence en 1775** :
Impôt en 1814 : La veuve Rogister payait pour une maison avec une porte et une fenêtre
Propriétaire en 1829 : Rogister Antoine, Journalier résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Rogister Antoine, Journalier résident à Hannêche
Résident en 1900 : ,
: Piraprez
Résident en 1994 : Flawinne Jean-Claude

Situation : , **Cadastre** : B105 **Existence en 1775** : oui
Impôt en 1814 : Hubert Salmon payait pour une maison avec une porte et une fenêtre
Propriétaire en 1829 : Salmon Hubert, Journalier résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Matagne Victor, résident à Hannêche
Résident en 1900 : Matagne Victor,
Résident en 1994 : **abattu**

Situation : Rue de la Large Eau, 17 **Cadastre** :
Propriétaire en 1876 : , résident à

Résident en 1900 : Mélon Emile,
Résident en 1994 : Flawinne-Feullien Marie-Louise

Situation : Rue de la Large Eau, 18 Cadastre :
Propriétaire en 1876 : , résident à
Résident en 1900 : ,
Résident en 1994 : Vencencius-Limbort Adolphe

Situation : , Cadastre : B119 Existence en 1775 : oui
Impôt en 1814 : Nicolas Deleuze payait pour une maison avec 5 ouvertures et une autre avec 4 ???
Propriétaire en 1829 : Deleuze A et consorts, Cultivateur résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : D'Hemricourt-Renson Conrard-Michel, Propriétaire résident à Hannêche
Résident en 1900 : ,
Résident en 1994 : à côté de chez Vencencius

Rue de la Râperie

Situation : Rue de la Râperie, 1 Cadastre : A572

Architecture : N° 1. *Château Barthélemy*. A un carrefour, ensemble de bâtiments comprenant logis et dépendances, disposés en L.

Dans l'angle O., logis en L sur deux niveaux probablement du 1^{er} tiers du XVIII^e s., en briques et calcaire, sur caves hautes, et soubassement en moyen appareil de calcaire.

Bandeaux horizontaux de calcaire, à hauteur des linteaux, traverses et appuis de baies primitives. Baies actuelles rect., plus basses, entièrement réaménagées à la fin du XVIII^e s., à l'exception d'une baie à traverse murée à l'étage de l'aile N. Celle-ci de trois travées, la troisième résultant d'un agrandissement, sans bandeaux, avec ancrés en S. Porte axiale réaménagée vers le mil. du XVIII^e s., à linteau bombé dépassant et clé ourlée passante, précédée d'un perron étroit de quatre degrés droits ourlés, et aujourd'hui déplacée. Aile O. de deux travées, avec ancrés en S et pignon à épis. A l'arrière, face N. percée de baies rect. sur deux niveaux, avec ancrés en S et harpes d'angle. Face O. comprenant une baie rect. sous entablement du r.d.ch. et deux baies rect. à l'étage. Bâtière à coyaux. A l'intérieur, intéressant salon néo-classique (dern. tiers du XVIII^e s.) avec cheminée de marbre, lambris sculpté et peinture murale. Faisant suite au logis, vers le N. aile plus basse sans solution de continuité avec lui, à usage actuel de remise; porte à linteau droit de bois, jadis sous auvent. Au r.d.ch. et à l'étage, baies jadis à croisées, à piédroits monolithes (1^{er} tiers du XVIII^e s.), murées. Pignon à épis, percé de deux jours carrés murés. Frise de briques denticulée. Bâtière.

Prolongeant l'aile O., vers e S., suite d'étables sous fenil en briques et calcaire sur soubassement analogue à celui du logis; harpes sur une partie de l'angle S.-E. Une porte en plein cintre à queues de pierre, surmontée d'une gerbière harpée (1^{er} tiers du XVIII^e s.); autres ouvertures rect. plus récentes et demi-lunes de briques. Pignon à épis; double frise denticulée. Bâtière d'ardoises en écailles.

Existence en 1775 : oui
Propriétaire en 1784 : Le comte Gustave de Priuli
Impôt en 1814 : de Heusch payait pour 30 ouvertures et une porte cochère (magasin ou charfil)
Propriétaire en 1829 : de Heusch La veuve Ferdinand, Rentier résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : de Heusch Le baron Emile, Rentier résident à Hannêche
Résident en 1900 : Barthélemi Léopold,
Résident en 1994 : Gerlach

Situation : Rue de la Râperie, 2 Cadastre : B156

Architecture : N° 2. Perpend., maison de la 1^{ère} moitié du XVIII^e s., en briques jadis blanchies et calcaire, sous bâtière. Façade principale dénaturée; à l'arrière, deux niveaux de cinq et quatre travées. Baies rect. étroites. Vestiges de harpes d'angle vers la rue. Frise de briques denticulée. Pignon à oreilles de calcaire et épis, jadis percé de deux jours rect. dans les combles, murés.

Existence en 1775 : oui
Impôt en 1814 : Jean-Baptiste Rasquin payait pour 19 ouvertures
Propriétaire en 1829 : Rasquin Jean Baptiste, Cultivateur résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Rasquin Charles, Cultivateur résident à Hannêche
Résident en 1900 : Anciaux ,
Résident en 1994 : DESCHRYVER PASCAL

Situation : Rue de la Râperie, 3 Cadastre :

Construite en 1902, par Noël et son épouse Valérie Elias, cette maison par héritage arriva dans la famille Wilmet qui la vendit à Henri Deleuze. Cette maison fut louée comme bâtiments de ferme à la famille Catoul de _____

Résident en 1900 : Méloon Jules,
Résident en 1994 : DELEUZE HENRI

Rue de la Tour

Situation : Rue de la Tour, 1 Cadastre : B123 Existence en 1775 : oui
Impôt en 1814 : Pierre Deleuze payait pour une maison avec 8 ouvertures
Propriétaire en 1829 : Deleuze Pierre Joseph, Cultivateur résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Deleuze Pierre Joseph, Cultivateur résident à Hannêche
Résident en 1900 : ,
Résident en 1994 : Stamenic

Situation : Rue de la Tour, 1/A Cadastre :
Résident en 1994 : COPPENS MICHEL

Situation : Rue de la Tour, 2 Cadastre : B128

Architecture : N° 2. Beaux volumes d'une ferme en briques et calcaire, sans doute du déb. du XVII^e s., agrandie aux XVIII^e et au XIX^e s. pour former un ensemble clôturé aujourd'hui largement délabré. Portail faisant place à un mur de clôture percé côté cour d'une niche datée de 1811. A g., corps de logis dont le volume initial apparaît clairement au pignon à rue, autrefois à épis avec ancrés en S. Angle g. arrondi. Façade principale sur soubassement de deux rangs de grand appareil. Deux niveaux et quatre travées d'ouvertures rect. à appuis saillants. Ancres en S. Petites baies carrées et rect. à l'arrière. Bâtière de tuiles en S.

Contre le pignon dr., étables sous fenil aux percements de type semblable. Bâtière d'ardoises en écaille.

Face au logis, étables et remises des XIX^e et XX^e s., sans unité. Au fond de la cour, grange enduite et peinte, avec entrée charretière à arc surbaissé à claveaux passants un sur deux. Pignon dr. débordant. Bâtière de tuiles en S. Porcherie à entrées jumelées dans le prolongement. Plusieurs petits volumes en appentis appuyés contre les façades arrière des dépendances.

Chartil à l'écart du quadrilatère.

Existence en 1775 : oui

Impôt en 1814 : Louis Jacquet payait pour une maison avec 7 ouvertures
Propriétaire en 1829 : Renson Isidore, Cultivateur résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Renson Isidore, Propriétaire résident à Hannêche
Résident en 1900 : Elias Florent,
Résident en 1994 : GUSTIN LUCIEN

Situation : , Cadastre : B182 Existence en 1775 : oui

Impôt en 1814 : Joseph Deleuze payait pour une maison avec 8 ouvertures
Propriétaire en 1829 : Deleuze Jean Joseph, Cultivateur résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Docquier Jean-Grégoire, Cultivateur résident à Hannêche
Résident en 1900 : ,
Résident en 1994 : **abattu**

Situation : Rue de la Tour, 3 Cadastre : B181 Existence en 1775 : oui

Impôt en 1814 : Antoine Horée payait pour une maison avec une porte et une fenêtre
Propriétaire en 1829 : Horée Antoine, Journalier résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Leruth François, Domestique résident à Hannêche
Résident en 1900 : Leruth Florent,
Résident en 1994 : EVRARD LEON

Situation : Rue de la Tour, 4 Cadastre : B130

Propriétaire en 1876 : Rasquin-Laruelle Paul, Cultivateur résident à Hannêche
Résident en 1900 : ,
Résident en 1994 : DELATTE JEAN

Situation : Rue de la Tour, 5 Cadastre : B129 Existence en 1775 : oui

Impôt en 1814 : Laurent Bourguignon payait pour une maison avec 3 ouvertures
Propriétaire en 1829 : Bourguignon Laurent, Journalier résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Delatte-Bourguignon Pierre, Cultivateur résident à Hannêche
Résident en 1900 : ,
Résident en 1994 : CATOUL MARIA

Situation : Rue de la Tour, 6 Cadastre : B136

Architecture : N° 6. *Presbytère*. Derrière l'église, construit à partir d'un noyau ancien dont subsiste une grande part de la maçonnerie en silex constituant peut-être les restes d'une tour-forte, beau bâtiment de plan en L. du 3^e qu. du XVIII^e s. Deux niveaux en briques et calcaire, limités par des chaînes d'angle harpées. Baies à linteau bombé et étroites clés trapézoïdales. Porte à imposte de bois datée <<ANNO 1766>>. Ouvertures de même type à l'arrière, à dr. Au XIX^e s., aménagement de baies rect. dans la partie en silex encore percée de jours de caves du XVII^e s. Au centre, à l'arrière, baie à traverse aux montants chaînés (2^e qu. du XVIII^e s.), partiellement bouchée, et jours étroits. Seuil de cave daté 1740. Bâtière d'ardoises à croupettes et coyaux.

Réinsérée dans le pignon à rue masqué par une vigne vierge, dalle calcaire armoriée portant l'inscription : <<R.D AC.M. IOES/ADRIANUS A/ PLOMTEVR.S./TH.B.F. PASTOR/ DE HANESSE ETC/ERIGE-BAT.1666>> (=Reverendus Dominus ac Magister Iohannes Adrianus a Plomteur Sacrae Theologiae Baccalaureatus Formatus Pastor de Hanesse etc erigebat 1666).

Dans le jardin, annexe en briques encore accessible par une porte du XVII^e s. à linteau cintré sur piédroits chaînés. Autres percements aménagés au déb. du XIX^e s. Bâtière de tuiles en S.

Existence en 1775 : oui

Impôt en 1814 : Le curé payait pour une maison avec 20 ouvertures et une porte cochère
Propriétaire en 1829 : Hannêche La Fabrique d'église, résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Hannêche La Fabrique d'église, résident à Hannêche
Résident en 1900 : Job Emile, Curé
Résident en 1994 : Marseille Georges

Situation : , Cadastre : B138 Existence en 1775 : oui

Propriétaire en 1829 : Hannêche La Commune
Résident en 1976 : Commune de Burdinne

Rue de Séressia

Situation : Rue de Séressia, 1 Cadastre :
Résident en 1994 : HAYOT PAUL

Situation : Rue de Séressia, 1/B Cadastre :

Résident en 1994 : Jean-Paul Rousseau-Limage

Situation : Rue de Séressia, Cadastre : A392 Existence en 1775 : oui

Impôt en 1814 : Jean Detiège payait pour une maison avec une porte et une fenêtre

Propriétaire en 1829 : Detiège Jean Joseph, Journalier résident à Hannêche

Propriétaire en 1876 : , résident à

Résident en 1900 : ,

Résident en 1994 : Charlier

Situation : , Cadastre : A393 Existence en 1775 :

Propriétaire en 1829 : Matagne Thérèse, Ménagère résident à Hannêche

Propriétaire en 1876 : Ferir-Denis Joseph, Journalier résident à Hannêche

Résident en 1900 : ,

Résident en 1994 : Entre les deux

Situation : Rue de Séressia, 2 Cadastre : A396 Existence en 1775 :

Impôt en 1814 : Denis Martin payait pour une maison avec une porte et une fenêtre

Propriétaire en 1829 : Denis Martin, Charpentier résident à Hannêche

Propriétaire en 1876 : , résident à

Résident en 1900 : ,

Résident en 1994 :

Situation : , Cadastre : A397 Existence en 1775 : oui

Impôt en 1814 : Jean Tillieux payait pour une maison avec une porte et une fenêtre

Propriétaire en 1829 : Tillieux Jean Joseph, Journalier résident à Acosse

Propriétaire en 1876 : Dechamp-Gossiaux Antoine, Cultivateur résident à Hannêche

Résident en 1900 : Bourguignon Xavier,

Résident en 1994 : THIRIONET LILIANNE

Situation : Rue de Séressia, 3 Cadastre :

Propriétaire en 1876 : Chasseur Jean-Baptiste, Cultivateur résident à Hannêche

Résident en 1900 : Chasseur Emile,

Résident en 1994 : GASPARD PHILIPPE

Situation : Rue de Séressia, 4 Cadastre :

Résident en 1994 : Renée Elias-Delarbre

Situation : Rue de Séressia, 5 Cadastre :

Résident en 1994 : HOSLET ALAIN

Situation : Rue de Séressia, 6 Cadastre :

Résident en 1994 : Rousseau-Bartélemi Pierre

Situation : Rue de Séressia, 7 Cadastre :

Propriétaire en 1876 : , résident à

Résident en 1900 : Bastin Alexandre,

Résident en 1994 : DUMORTIER ALAIN

Situation : Rue de Séressia, 8 Cadastre :

Résident en 1994 : HANSOUL CLAUDIA

Situation : Rue de Séressia, 9 Cadastre :

Résident en 1994 :

Situation : Rue de Séressia, 10 Cadastre :

Résident en 1994 : DELCOUCQ ISABELLE

Situation : Rue de Séressia, 10/A Cadastre :

Résident en 1994 : LOMME ELIANE

Situation : Rue de Séressia, 11 Cadastre :

Résident en 1994 :

Situation : Rue de Séressia, 11/A Cadastre :

Résident en 1994 : DE SCHAETZEN-DE SCHAETZEN

Situation : Rue de Séressia, 12 Cadastre :

Résident en 1994 : MATHEZE MICHEL

Situation : Rue de Séressia, 13 Cadastre : A418

Architecture : N° 13. *Ferme du moulin*. A l'écart du village, sur une crête, elle tire son nom du moulin à vent qui la jouxtait jadis.

En retrait, ombragée par un tilleul, ferme en quadrilatère autour d'une cour pavée, sans portail (XIX^e s.). Au N.-O., logis de deux niveaux de cinq travées de hauteur décroissante, surmontés de trois demi-lunes de briques. Briques blanchies, soubassement

goudronné et calcaire. Baies rect. A l'arrière, trois travées identiques, avec deux demi-lunes murées. Prolongé à droite d'étables sous fenil, aux baies rect. et une mi-lune murée. Bâtière unique, coupée d'un tire-balles au-dessus des étables.

Au S.-O., grange non blanchie, en large, en briques et calcaire, plus récente que le logis. Entrée charretière en anse de panier : arc de briques, avec clé et harpes de pierre. De part et d'autre, portes d'écuries rect. Bâtière. Bâtiments récents sans caractère, sur l'emplacement d'anciennes dépendances, au S.-E. et N.-E.

Existence en 1775 : non
Impôt en 1814 : N'existait pas
Propriétaire en 1829 : Rousseaux Jean François, Négociant résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Rousseau Louis, Cultivateur résident à Hannêche
Résident en 1900 : Rousseau Pierre, Fermier résident à Hannêche
Résident en 1994 : GUSTIN CHRISTIAN

Rue du Marbuay

Situation : Rue du Marbuay, Cadastre : A193c Existence en 1775 :
Propriétaire en 1829 : Francotte Ferdinand, Avocat résident à Huy
Propriétaire en 1876 : Rousseau Alexis, Négociant et propriétaire résident à Hannêche
Résident en 1900 : ,
Résident en 1994 :

Situation : Rue du Marbuay, 2 Cadastre : A197 Existence en 1775 :
Propriétaire en 1829 : Simon Hubert, Journalier résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Pauly Richard, Domestique résident à Séressia
Résident en 1900 : Pauly Henri,
Résident en 1994 : Goessens LOUISE

Situation : Rue du Marbuay, 3 Cadastre : A196e Existence en 1775 :
Propriétaire en 1829 : , résident à
Propriétaire en 1876 : Smal Noël, Menuisier résident à Hannêche
Résident en 1900 : Delatte Joseph,
Résident en 1994 : Cabuyl Henri

Situation : Rue du Marbuay, 4 Cadastre : Existence en 1775 :
Propriétaire en 1829 : , résident à
Propriétaire en 1876 : , résident à
Résident en 1900 : Gossiaux Louis,
Résident en 1994 : LAMBERT MARIE

Situation : Rue du Marbuay, 5 Cadastre : A201 Existence en 1775 :
Propriétaire en 1829 : Francotte Charles, Cultivateur résident à Waret-l'Evêque
Propriétaire en 1876 : Bourguignon-Francotte Pierre, Cultivateur résident à Hannêche
Résident en 1900 : Nélis Jacques,
Résident en 1994 : ELOI CHARLES

Rue du Vivier

Situation : Rue du Vivier, 1 Cadastre :
Propriétaire en 1876 : Pirard-Denis Jean, Cultivateur résident à Hannêche
Résident en 1900 : ,
Résident en 1994 : MUSZYNSKI ESTELLE

Situation : Rue du Vivier, 2 Cadastre :
Résident en 1994 : JADOUL BERNADETTE

Situation : Rue du Vivier, 3 Cadastre :
Propriétaire en 1876 : Wilmet-Gossiaux Désiré, Maçon résident à Hannêche
Résident en 1900 : Wilmet Alphonse et Désiré,
Résident en 1994 : VOS LOUISA

Situation : Rue du Vivier, 3/C Cadastre :
Résident en 1994 : VANEBERG ALAIN

Situation : Rue du Vivier, 3/D Cadastre :
Résident en 1994 : DEFOY ELISE

Situation : Rue du Vivier, 4 Cadastre : A276 Existence en 1775 :
Propriétaire en 1829 : Dossogne Veuve Joseph, Ménagère résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Plomptoux Ferdinand, Cultivateur résident à Hannêche
Résident en 1900 : Plomptoux Laurent,
Résident en 1994 : Kerf Patrick

Situation : Rue du Vivier, 5 Cadastre : Existence en 1775 :
Propriétaire en 1829 : , résident à

Propriétaire en 1876 : , résident à
Résident en 1900 : Dechamps Richard,
Résident en 1994 :

Situation : Rue du Vivier, 6 Cadastre : A279 Existence en 1775 :
Propriétaire en 1829 : , résident à
Propriétaire en 1876 : Tillieux Jean-François, Journalier résident à Hannêche
Résident en 1900 : Tilleux Jean-François,
Résident en 1994 : Van Thienen René

Situation : , Cadastre : A289c Existence en 1775 :
Propriétaire en 1829 : , résident à
Propriétaire en 1876 : Laruelle-Laruelle Jacques, Cultivateur résident à Hannêche
Résident en 1900 : ,
Résident en 1994 :

Situation : Rue du Vivier, 7 Cadastre : A288 Existence en 1775 :
Propriétaire en 1829 : , résident à
Propriétaire en 1876 : Lassaux Jean-Joseph, Journalier résident à Hannêche
Résident en 1900 : Laruelle Jacques et Emile,
Résident en 1994 : Tillieux YVONNE

Situation : Rue du Vivier, 8 Cadastre : A
Résident en 1994 : BONMARIAGE MAURICE

Situation : Rue du Vivier, 9 Cadastre : A217 Existence en 1775 :
Propriétaire en 1829 : Philippart Jacques, Fermier résident à Lavoir
Propriétaire en 1876 : , résident à
Résident en 1900 : Laruelle Victor,
Résident en 1994 : En face Zaman

Situation : , Cadastre : A219 Existence en 1775 : oui
Propriétaire en 1829 : Laruelle Louis Hubert, Cultivateur résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Laruelle François Xavier, Cultivateur résident à Hannêche
Résident en 1900 : Laruelle Léandre et François,
Résident en 1994 : Zaman

Situation : Rue du Vivier, 10 Cadastre : A216
Architecture : N° 10. *Ferme du Vivier*. Aux XVII^e et XVIII^e s., propriété des Dames Blanches Carmélites de Huy. Aujourd'hui, ensemble de bâtiments d'époques diverses, semi-clôturé, en fort retrait de la rue. A g. de l'entrée, logis en L, sans caractère (XX^e s.), à l'exception d'une petite construction accolée à l'E., d'un niveau sur caves hautes (déb. du XIX^e s.), en briques et calcaire, avec vestiges de harpes la base de l'angle; une baie rect. sur la cour; trois autres plus petites au pignon. Bâtière de tuiles en S.
A dr. de l'entrée, petite habitation (déb. du XIX^e s.), en briques partiellement chaulées et calcaire, sur soubassement goudronné; baies rect. au r.d.ch., au pignon et à l'arrière; deux petits jours de combles en façade. Bâtière de tuiles en S. Flanquée à dr. d'un double chartil, sous fenil, plus bas, contemporain; bâtière identique.
Au N. de la cour, intéressante grange en large (1^{re} moitié du XVII^e s.), en briques et calcaire sur soubassement en moellons de silex. Porte en plein cintre à piédroits chaînés et chasse-roues incorporés; arc refait postérieurement. A g., appentis plus récent (?). Pignons débordants à épis, percés d'oculi de briques. Ancres en S. Frise de briques denticulée sur gouttes. Bâtière de tuiles en S, prolongée sur l'appentis. Belle charpente sur supports cylindriques de briques.

Existence en 1775 : oui
Impôt en 1814 : Joseph Laruelle payait pour une maison avec 10 ouvertures
Propriétaire en 1829 : Laruelle Alexandre, Cultivateur résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Laruelle Alexandre & François, Cultivateur résident à Hannêche
Résident en 1900 : Laruelle Alexandre et Louis,
Résident en 1994 : BARBAIX THIBAUT

Situation : Rue du Vivier, 11 Cadastre : A225 Existence en 1775 :
Impôt en 1814 : Antoine Matagne payait pour une maison avec une porte et une fenêtre
Propriétaire en 1829 : Matagne Antoine, Journalier résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Feron Dieudonné, Cultivateur résident à Hannêche
Résident en 1900 : Feron Dieudonné,
Résident en 1994 : LETAWE GUY

Situation : Rue du Vivier, 12 Cadastre : A224(226) Existence en 1775 :
Impôt en 1814 : Guillaume Dozo payait pour une maison avec une porte et une fenêtre
Propriétaire en 1829 : Dozo Enfants Guillaume, Journalier résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Matagne Hyacinthe, Ménagère résident à Hannêche
Résident en 1900 : Matagne Dieudonné,
Résident en 1994 : GROSCHE JEANNE

Rue Saint Lambert

Situation : Rue Saint Lambert, Cadastre : A572bis Existence en 1775 :

Propriétaire en 1829 : , résident à
Propriétaire en 1876 : La Commune Hannêche, Maison résident à
Résident en 1994 : **abattu**

Situation : Rue Saint Lambert, 1 Cadastre :
Propriétaire en 1876 : , résident à
Résident en 1900 : ,
Résident en 1994 : TONNEAU GILBERTE

Situation : Rue Saint Lambert, 2 Cadastre : B151 Existence en 1775 : oui
Impôt en 1814 : Joseph Bourguignon payait pour une maison avec 4 ouvertures
Propriétaire en 1829 : Bourguignon Joseph, Cultivateur résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Rogister-Bourguignon Antoine, Cultivateur résident à Hannêche
Résident en 1900 : Delatte Henri,
Résident en 1994 : Elias-Mathy Charles

Situation : Rue Saint Lambert, 3 Cadastre : A382
Architecture : N°2 (à côté). Perpend., grange en colombage et briques, jadis en large (fin du XVIII^e ou déb. du XIX^e s.). Aujourd'hui en ruines, conservant un pignon raidi de guettes, avec gerbière de bois, du type à entrain bas.
Existence en 1775 :
Impôt en 1814 : Pierre Collard payait pour une maison avec 4 ouvertures
Propriétaire en 1829 : Collard Pierre, Maréchal résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Rousseau Henri L. J., résident à Hannêche
Résident en 1900 : Rousseau Frédéric,
Résident en 1994 : Ulysse PALMYRE

Situation : Rue Saint Lambert, 4 Cadastre : Existence en 1775 :
Propriétaire en 1829 : , résident à
Propriétaire en 1876 : , résident à
Résident en 1900 : Nélis Victor et Xavier,
Résident en 1994 : Wanson-Gilsoul Maurice

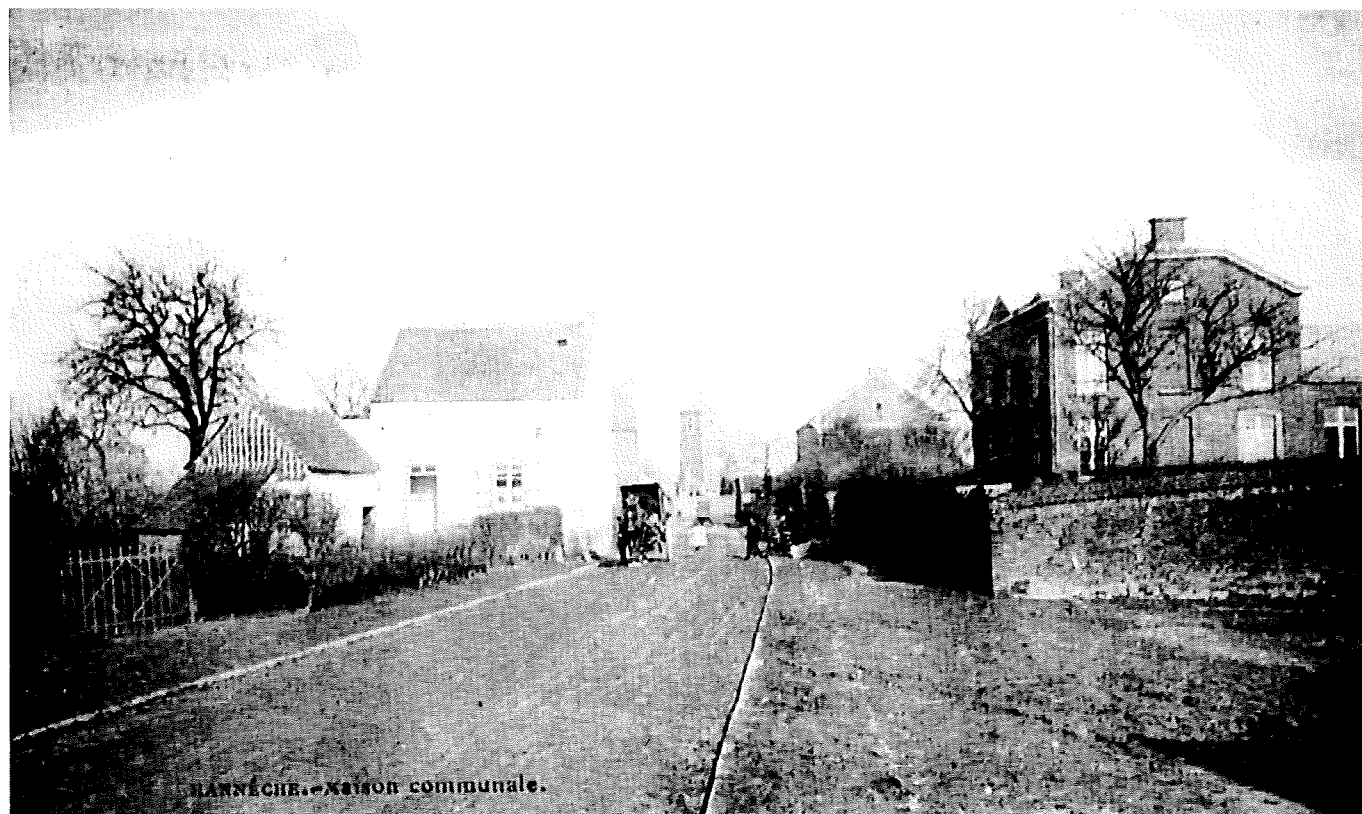
Situation : Rue Saint Lambert, 5 Cadastre : B150 Existence en 1775 : oui
Propriétaire en 1829 : Bourguignon Nicolas (Fils Joseph), Journalier résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Bourguignon Nicolas (Fils Joseph), Journalier résident à Hannêche
Résident en 1900 : ,
Résident en 1994 : HOSCHET ELISABETH

Situation : , Cadastre : A376 Existence en 1775 :
Propriétaire en 1829 : , résident à
Propriétaire en 1876 : Nélis-Gossiaux Pierre, Cultivateur résident à Hannêche
Résident en 1900 : ,
Résident en 1994 : Nélis

Situation : Rue Saint Lambert, 5/A Cadastre :
Résident en 1994 : DELATTE MAURICE

Situation : Rue Saint Lambert, 6 Cadastre : A378 Existence en 1775 :
Impôt en 1814 : Hubert Nélis payait pour une maison avec 5 ouvertures
Propriétaire en 1829 : Nélis Hubert, Cultivateur résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Nelis Denis, Vve et Héritier résident à Hannêche
Résident en 1900 : ,
Résident en 1994 : FLAHAUX CECILE

Situation : , Cadastre : A378b Existence en 1775 :
Propriétaire en 1829 : , résident à
Propriétaire en 1876 : Nelis Hubert, Les enfants résident à
Résident en 1900 : ,
Résident en 1994 : Wanson Maurice



Situation : Rue Saint Lambert, 7 Cadastre : B143 Existence en 1775 :
 Propriétaire en 1829 : , résident à
 Propriétaire en 1876 : Hannêche La Commune, Ecole jusqu'1976
 Résident en 1900 : Hougardy Eugène et François,
 Résident en 1994 : BEX NATHALIE

Situation : Rue Saint Lambert, 8 Cadastre : Existence en 1775 :
 Propriétaire en 1829 : , résident à
 Propriétaire en 1876 : , résident à
 Résident en 1900 : Nélis Hubert,
 Résident en 1994 : Morsaint Claude

Situation : Rue Saint Lambert, 9/A Cadastre :
 Résident en 1994 : PIRON ANDREE

Situation : Rue Saint Lambert, 9 Cadastre : Existence en 1775 :
 Propriétaire en 1829 : , résident à
 Propriétaire en 1876 : , résident à
 Résident en 1900 : Dangoisse Alphonse,
 Résident en 1994 : MASSET PIERRE

Situation : Rue Saint Lambert, 10 Cadastre : Existence en 1775 :
 Propriétaire en 1829 : , résident à
 Propriétaire en 1876 : Wanson-Dechamps Emmanuel, Cultivateur résident à Waret-l'Evêque
 Résident en 1900 : Evrard Joseph,
 Résident en 1994 : Elias-Gustin René

Situation : Rue Saint Lambert, 11 Cadastre : B141 Existence en 1775 :
 Propriétaire en 1829 : , résident à
 Propriétaire en 1876 : , résident à
 Résident en 1900 : ,
 Résident en 1994 : COLAU ROBERT

Situation : Rue Saint Lambert, 12 Cadastre : B141 Existence en 1775 : oui
 Impôt en 1814 : Nicolas Bourguignon payait pour une maison avec 3 ouvertures
 Propriétaire en 1829 : Bourguignon Nicolas, Cultivateur résident à Hannêche
 Propriétaire en 1876 : Dangoisse Félix, Menuisier résident à Hannêche
 Résident en 1900 : ,
 Résident en 1994 : DELEUZE GERMAINE

Situation : Rue Saint Lambert, 13 Cadastre : A371 Existence en 1775 : oui
 Propriétaire en 1829 : , résident à
 Propriétaire en 1876 : Gossens-Docquier Prosper, Maréchal ferrand résident à Hannêche
 Résident en 1900 : Bocar Emile,
 Résident en 1994 : WANSON RAYMOND

Situation : Rue Saint Lambert, 14 Cadastre : A Existence en 1775 : oui
Propriétaire en 1829 : , résident à
Propriétaire en 1876 : Bourguignon-Elias Lambert, Cultivateur résident à Hannêche
Résident en 1900 : Elias Charles,
Résident en 1994 : Matagne Joseph

Situation : , Cadastre : 370i Existence en 1775 :
Propriétaire en 1829 : , résident à
Propriétaire en 1876 : Elias-Bourguignon Charles, Cultivateur résident à Hannêche
Résident en 1900 : ,
Résident en 1994 :

Situation : Rue Saint Lambert, 15 Cadastre : A370 Existence en 1775 : oui
Impôt en 1814 : Charles Salmon payait pour une maison avec 5 ouvertures
Propriétaire en 1829 : Salmon Veuve Charles, Cultivateur résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Derclaye-Laruelle Jean-Martin, Charron résident à Hannêche
Résident en 1900 : Malaise Frédéric,
Résident en 1994 : Closson Philippe

Situation : , Cadastre : A369 Existence en 1775 : oui
Impôt en 1814 : Jean Grégoire Gossiaux payait pour une maison avec 4 ouvertures
Propriétaire en 1829 : Gossiaux Jean Grégoire, Cultivateur résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Gossiaux Désiré, Cultivateur résident à Hannêche
Résident en 1900 : Gossiaux Emile,
Résident en 1994 :

Situation : Rue Saint Lambert, 16 Cadastre : A363 Existence en 1775 : oui
Propriétaire en 1829 : Deleuze Veuve Lambert Martin, Cultivateur résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Melon François, Marchand résident à Hannêche
Résident en 1900 : Gossiaux Pierre,
Résident en 1994 : CASTERMANS ROGER

Situation : Rue Saint Lambert, 17 Cadastre : A362 Existence en 1775 : oui
Impôt en 1814 : Jean Pirlet payait pour une maison avec 4 ouverture
Propriétaire en 1829 : Pirlet Jean, Jardinier résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Boccar Eugène, Cabaretier résident à Hannêche
Résident en 1900 : Gossiaux Désiré,
Résident en 1994 : GILLARDIN ANDREE

Situation : Rue Saint Lambert, 18 Cadastre : A356
Aperçu historique : L'architecture de cette maison correspond en tout point à l'architecture de la hesbaye namuroise du 18ème siècle. L'intérieur avant 1926 se composait de hall avec à gauche et à droite une pièce d'habitation suivie de deux petites chambres. Cette maison appartenait à la famille Deleuze, ensuite par alliance à la famille Rasquin. Elle fut achetée en 1876 par Antoine Bocca, l'arrière grand-père du propriétaire actuel Maurice Elias. Une quincaillerie fut installée tenant à la grange face à la maison d'habitation, elle existait jusqu'en 19____. Louis Elias transforma cette quincaillerie en étable; il remonta également la maison et fit construire des bâtiments de ferme (hangar, étable à cochons ..). **Existence en 1775** : oui
Impôt en 1814 : Lambert Deleuze payait pour une maison avec 10 ouvertures
Propriétaire en 1829 : Deleuze Veuve Lambert Martin, Cultivateur résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Bocca-Chasseur Antoine, Cultivateur résident à Hannêche
Résident en 1900 : Bocca Antoine et Désiré,
Résident en 1994 : Elias-Gilsoul Maurice

Situation : Rue Saint Lambert, Cadastre : A330(a) Existence en 1775 : oui
Impôt en 1814 : Louis Elias payait pour une maison avec 5 ouvertures
Propriétaire en 1829 : Elias Louis Joseph, Cabaretier résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Rousseau Alexis, Négociant et propriétaire résident à Hannêche
Résident en 1900 : ,
Résident en 1994 : **abattu**

Situation : Rue Saint Lambert, 19 Cadastre : A329 Existence en 1775 :
Impôt en 1814 : Hubert Matagne payait pour une maison avec 3 ouvertures
Propriétaire en 1829 : Matagne Hubert, Journalier résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Vanclève Antoine, Négociant résident à Hannêche
Résident en 1900 : ,
Résident en 1994 : Elias Francis

Vielle Ruelle

Situation : Vielle Ruelle, 1 Cadastre : A318a Existence en 1775 : oui
Impôt en 1814 : La veuve Matagne Henri payait pour une maison avec 3 ouvertures
Propriétaire en 1829 : Matagne Veuve Henri, Journalier résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Matagne Eugène, Journalier résident à Burdinne
Résident en 1900 : ,
Résident en 1994 : Hubrect Jacques

Situation : Vielle Ruelle, 2 Cadastre : A318b Existence en 1775 :
Propriétaire en 1829 : , résident à

Propriétaire en 1876 : Matagne Jean Henri, Journalier résident à Hannêche
Résident en 1900 : ,
Résident en 1994 : MATAGNE JOSEPH

Situation : Vieille Ruelle, 3 **Cadastre : A302** **Existence en 1775** : oui
Impôt en 1814 : François Chasseur payait pour une maison avec 3 ouvertures
Propriétaire en 1829 : Chasseur Jean Martin, Cultivateur résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Rousseau Alexis, Négociant et propriétaire résident à Hannêche
Résident en 1900 : Barras,
Résident en 1994 : FROGNEUX ETIENNE

Situation : Vieille Ruelle, **Cadastre : A303** **Existence en 1775** :
Impôt en 1814 : Etienne Pauly payait pour une maison avec une porte et une fenêtre
Propriétaire en 1829 : Pauly Etienne, Journalier résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Feuillien-Pauly Joseph, Journalier résident à Hannêche
Résident en 1900 : ,
Résident en 1994 : Abattu

Situation : Vieille Ruelle, **Cadastre : A303a** **Existence en 1775** :
Impôt en 1814 : Jacques Pauly payait pour une maison avec une porte et une fenêtre
Propriétaire en 1829 : , résident à
Propriétaire en 1876 : Pauly Pierre Joseph, Journalier résident à Hannêche
Résident en 1900 : ,
Résident en 1994 : Abattu

Situation : Vieille Ruelle, 4 **Cadastre : A304** **Existence en 1775** :
Propriétaire en 1829 : , résident à
Propriétaire en 1876 : Pauly Vve Delorge Marie Justine, Journalier résident à Hannêche
Résident en 1900 : ,
Résident en 1994 :

Situation : Vieille Ruelle, 4 **Cadastre :** **Existence en 1775** :
Propriétaire en 1829 : , résident à
Propriétaire en 1876 : Rousseau-Laruelle Henri J-L, résident à Hannêche
Résident en 1900 : Stainier Pierre,
Résident en 1994 : WANSON MARIE LOUISE

Situation : Vieille Ruelle, 5 **Cadastre : A310** **Existence en 1775** :
Impôt en 1814 : Henri Delorge payait pour une maison avec une porte et une fenêtre
Propriétaire en 1829 : Delorge Henri, Journalier résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Verlaine-Guiot Célestine, Journalier résident à Hannêche
Résident en 1900 : Verlaine Célestin,
Résident en 1994 : ISENBORGHS ANDRE

Situation : Vieille Ruelle, **Cadastre : A311** **Existence en 1775** :
Impôt en 1814 : Nicolas Gérard payait pour une maison avec une porte et une fenêtre
Propriétaire en 1829 : Guyot François Joseph, Journalier résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : , résident à
Résident en 1900 : Tasnier François et Joseph,
Résident en 1994 : Abattu (étable)

Situation : Vieille Ruelle, **Cadastre : A314** **Existence en 1775** :
Impôt en 1814 : Julien Bastin payait pour une maison avec une porte et une fenêtre
Propriétaire en 1829 : Gillin Sébastien, Journalier résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Bastin Henri, Journalier résident à Hannêche
Résident en 1900 : Bourguignon Alfred et Victor,
Résident en 1994 : Abattu (étable)

Situation : Vieille Ruelle, 6 **Cadastre : A335** **Existence en 1775** :
Propriétaire en 1829 : Despa Jean Joseph, Cordonnier résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Despa Jean Joseph, Cordonnier résident à Hannêche
Résident en 1900 : Delatte Antoine, Eugène et Pierre,
Résident en 1994 : Abattu

Situation : Vieille Ruelle, 7 **Cadastre :**
Propriétaire en 1876 : Rasquin Jean-Louis, Lambert, Cordonnier résident à Hannêche
Résident en 1900 : Rasquin Lambert,
Résident en 1994 : Elias-Mélon Fernand

Situation : Vieille Ruelle, 8 **Cadastre :** **Existence en 1775** :
Propriétaire en 1829 : , résident à
Propriétaire en 1876 : , résident à
Résident en 1900 : Plompteux Louis,
Résident en 1994 : LIMBORT LUCIEN

Situation : Vieille Ruelle, 9 **Cadastre : A339** **Existence en 1775** :
Impôt en 1814 : Lambert Deleuze et Pierre Collard payaient pour une maison avec une porte et une fenêtre

Propriétaire en 1829 : Gossiaux Louis Hubert, Cultivateur résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Limbort Louis Alexandre, Maçon résident à Hannêche
Résident en 1900 : Limbort Joseph,
Résident en 1994 : WANSON MARCEL

Situation : Vieille Ruelle, 10 **Cadastre** : A313 **Existence en 1775** :
Propriétaire en 1829 : , résident à
Propriétaire en 1876 : Noël-Guiot Florent, Journalier résident à Hannêche
Résident en 1900 : Bourguignon Téophile,
Résident en 1994 : HUSTINX VINCENT

Situation : , **Cadastre** : A340 **Existence en 1775** :
Impôt en 1814 : Rémi Pirlet payait pour une maison avec une porte et une fenêtre
Propriétaire en 1829 : Pirlet Remi, Journalier résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Rousseau Frédéric, Pharmacien résident à Hannêche
Résident en 1900 : ,
Résident en 1994 :

Situation : Vieille Ruelle, 11 **Cadastre** : A345 **Existence en 1775** :
Impôt en 1814 : Louis Martin payait pour une maison avec une porte et une fenêtre
Propriétaire en 1829 : Martin Louis, Journalier résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Martin-Nélis Hubert, Tailleur d'habits résident à Hannêche
Résident en 1900 : Matagne Louis,
Résident en 1994 : VRYDAG JOSE

Situation : Vieille Ruelle, 12 **Cadastre** : A347 **Existence en 1775** : oui
Impôt en 1814 : François Matagne, Garde-Champêtre, payait pour une maison avec une porte et une fenêtre
Propriétaire en 1829 : Matagne Etienne, Garde Champêtre résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Matagne ve et enfants, Garde Champêtre résident à Hannêche
Résident en 1900 : Horion Joseph,
Résident en 1994 : Delplace Jean

Situation : , **Cadastre** : A349 **Existence en 1775** :
Propriétaire en 1829 : Matagne Veuve Lambert, Journalier résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Matagne Vve Pailhe Casimir Marie-Thérèse, Journalier résident à Hannêche
Résident en 1900 : ,
Résident en 1994 :

Situation : Vieille Ruelle, 13 **Cadastre** : A350
Architecture : N° 13. Perpend., dans un coude la voirie, petite ferme en long unifâitière, sous bâtière de tuiles en S et éternit (1^{re} moitié du XIX^e s.).

Elevée en briques peintes et calcaire, sur soubassement de moellons à l'avant, et conservant à dr., au pignon et à l'arrière un large noyau en moellons de calcaire rehaussé de briques. A g., étables sous fenil, à baies rect. de calcaire; au centre, grange; entrée charretière à linteau de bois. A dr., logis d'un niveau et demi de deux travées; baies rect.; jolie imposte rayonnante de menuiserie à la porte. A l'arrière du logis, décrochement en saillie; couture à la jonction avec le pignon.

Existence en 1775 : oui
Impôt en 1814 : Jean François Rousseau payait pour une maison avec 10 ouvertures
Propriétaire en 1829 : Rousseaux Jean François, Négociant résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : Rousseau Frédéric, Pharmacien résident à Hannêche
Résident en 1900 : ,
Résident en 1994 : HERMANS JEAN

Situation : , **Cadastre** : A355 **Existence en 1775** :
Impôt en 1814 : Englebert Limage payait pour une maison avec 3 ouvertures
Propriétaire en 1829 : Limage Englebert, Journalier résident à Hannêche
Propriétaire en 1876 : , résident à
Résident en 1994 : abattu

Situation : Vieille Ruelle, 14 **Cadastre** : A333 **Existence en 1775** :
Propriétaire en 1829 : , résident à
Propriétaire en 1876 : Dosogne-Rasquin Louis, Sacristain résident à Hannêche
Résident en 1900 : Dosogne Emile et Louis,
Résident en 1994 : GOUDENNE GERARD

La laiterie et le moulin

A la fin du 19^{ème} siècle, Hannêche et les villages avoisinants étaient essentiellement agricoles avec une multitude de petits agriculteurs et quelques grosses fermes. L'agriculteur est par nature quelqu'un de très indépendant. C'est pourquoi les laiteries coopératives n'ont pas rencontré beaucoup de succès en Hesbaye, sauf une, celle de Hannêche.

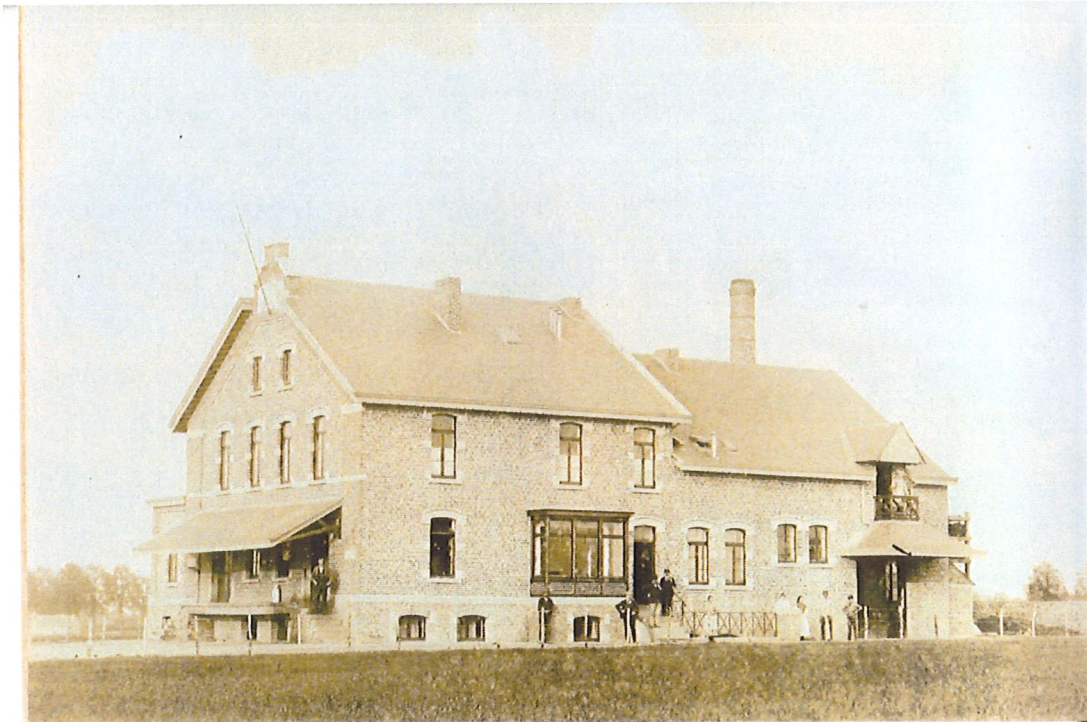
La laiterie a été fondée le 15 août 1897 à l'initiative des curés Job de Hannêche et Duchêne de Burdinne, de quelques personnes notables et fermiers des communes de Hannêche, Lamontzée, Acosse, Héron et Waret-l'Évêque. L'intitulé exacte était « Société Coopérative – La Hesbignonne – Hannesche ». L'énergie était produite par une centrale à vapeur. La laiterie fabriquait le beurre, des fromages et elle avait aussi un moulin. Le beurre produit était appelé le « beurre des princes » car la Hesbignonne était reconnue comme fournisseur de la Cour royale.

Charles Elias fut le premier gérant de la laiterie. Né à Hannêche en 1861, Charles Elias avait eu la chance, pour l'époque, de suivre les cours de l'école normale. Il était négociant en grains, graines et charbon pour foyers domestiques. Quelques années plus tard, un désaccord profond est apparu entre le curé et son gérant. Charles Elias quitta la laiterie et dans la foulée, il achète le terrain qui jouxte la laiterie côté Burdinne et y fait construire un moulin en 1911. Les 225.000 furent réalisées dans une terre joignant la laiterie par l'entrepreneur briquetier Joseph Stas de Hannêche au prix de 10 francs 50 centimes par mille briques. La charpente et les fenêtres furent construites par Désiré Wilmet, également de Hannêche pour le prix de 7.156,32 francs. Charles décède en 1929. Ses fils, l'aîné est âgé de seulement 18 ans, continuent les activités du moulin. Les années passent, les fils s'organisent, l'un fait du transport, un autre va à la bourse et les autres s'occupent des activités sur place.

En 1946, suite à la guerre 40-45, la laiterie cesse ses activités. Georges et Carlo Elias rachète les bâtiments de la laiterie, les transforment pour y stocker du grain. Au fur et à mesure, la réception de grain est modernisée par la construction de quais de déchargement avec des ponts hydrauliques. Par contre les activités de meunerie sont progressivement abandonnées.

En 1975, les frères Elias concluent un bail emphytéotique avec les frères Mathon, des producteurs de semences flamands. Les Matton créent la société de distribution « Lefèvre-Elias ». En 1985, la réception de grain est abandonnée à Hannêche. En 1989, une nouvelle société de distribution, Disagri, est mise en place par les frères Matton en lieu et place de « Levèvre-Elias » et de toute une série de sociétés du monde agricole (Interagri, Acebi ... etc). EN 1992, coup de théâtre, c'est la faillite, sombre histoire A la suite de ces événements, les bâtiments de Hannêche ne furent plus entretenus ce qui explique leur état actuel.

Personnellement, je me souviens de ses longues files de chariots tractés par des tracteurs l'une venant de Hannêche et l'autre de Burdinne. Les chariots transportaient entre 3 et 5 tonnes et les tracteurs étaient d'une puissance entre 30 et 75 CV. Ceci n'a plus rien avoir avec le matériel agricole de maintenant. Je vois encore le petit bureau à gauche en entrant dans le moulin avec les instruments en cuivre pour faire les analyses d'humidité, les poids spécifiques ... Je sens aussi cette odeur un peu aigre de farine C'était un autre temps !

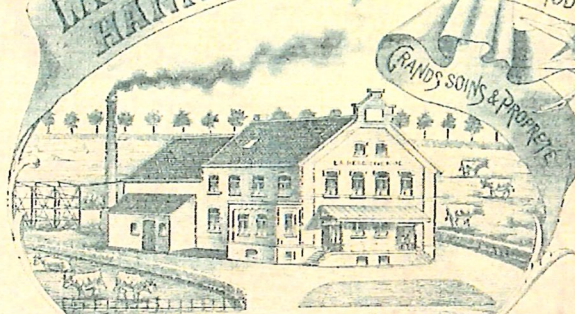


La laiterie vue de Hannêche



La laiterie vue de la route de Burdinne. A l'extrême gauche, le refroidisseur d'eau (+/- 1905)

Société Coopérative
LA HESBIGNONNE HANNESCHÉ
 Laiterie centrale à Vapeur, Fromagerie & Moutin
 INSTALLATION MODÈLE D'APRÈS LES PROCÉDÉS LES PLUS PERFECTIONNÉS
 GRANDS SOINS & PROPRIÉTÉ
BEURRE FRAIS & NATUREL
 Garantie pur et de parfaite conservation
BEURRE DES PRINCES
 CRÈME & LAIT PASTEURISÉS
 ON SE CHARGE DE PRENDRE LES PROVISIONS



Monsieur F. Rougard,
 Hannesché 1^{er} Doi!
 Pour suite et livraison des marchandises dont
 détail ci-dessous amendé.

HANNESCHÉ, le 1^{er} Octobre 1874



MARQUE DÉPOSÉE
 LES CONTREFACTEURS SERONT POURSUIVIS

CONDITIONS DE VENTE:
 Le vente du beurre étant sujette à des fluctuations de
 cours continuës, les prix que nous indiquons n'ont
 lieu sans variations et sans engagements.
 Les marchandises expédient sans risques et périls
 du destinataire.
 Aucune réclamation pour manquant, avarié
 etc. ne sera admise si elle n'est faite le lendemain
 au plus tard de la réception de la marchandise et
 appuyée d'une constatation du chef de gare de desti-
 nation.
 Toutes les ventes sont faites au comptant sans
 escompte et payables à HANNESCHÉ, sans dérogation à
 cette clause nous réservons le droit de disposer
 sur nos clients.
 Dans ce cas les sommes inférieures à 100 frs
 seront encasées par l'administration des postes
 au moyen de nos reçus, les sommes plus élevées
 seront reconnaissables par lettres.
 Tout retardement en retard portera intérêt au
 cours légal.
 Les emballages sont facturés au prix de détail nous
 remboursons la valeur facturé quand ils nous sont re-
 tournés sains et en bon état dans le mois qui suit
 la livraison.
 Les sacs vides non rentrés dans les huit jours
 seront perdus en compte à fin de pièce.
 LES LETTRES DOIVENT ÊTRE ADRESSÉES AU DIRECTEUR
 ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: LAITERIE HANNESCHÉ

Mois	Date	Quantité	Désignation	Prix à l'unité	Remise
			100 litres de lait depuis le 20 juin 1874 soit pendant 710 jours avec une vache intacte pour la fabrication du beurre à domicile		710 - 20 730 frs
			Sept cent et trente fr		

Le Vivier

Perdus au bout d'un chemin privé donnant accès à la rue du Vivier, les bâtiments de l'ancienne ferme dite du vivier donnent envie d'aller à la découverte d'un passé encore présent dans la mémoire des plus vieux hannêchois.

Il est certain que ce nom a été donné par suite de l'existence d'un vivier ou étang dans la propriété. C'est de là aussi que plusieurs des habitants eurent la dénomination Duvivier ajoutée à leur nom, comme Jean ou Dehan Duvivier.

La plus ancienne mention rencontrée du Vivier est celle tirée du cartulaire de la cathédrale Saint Lambert à Liège. Johan, fils de Johan Lanchelot jadis du vivier à Hannêche doit une rente au Chapitre Saint Lambert le 10 janvier 1373.

En 1445, le Vivier appartenait au couvent de Saint Gilles à Liège. Cette même année, le 25 septembre, l'abbé de Saint Gilles vendit la cense du Vivier à Gilbert et Alexandre de Seraing, chanoines à Liège pour un rente de 12 muids²⁰ d'épautre. De ces derniers, le vivier passa aux Dames Blanches de Huy. On ignore de quelle façon; il est probable que parmi les Dames Blanches il y eut une "de Seraing" qui par suite d'héritage vint en possession de la cense du Vivier.

Le 15 mai 1666, une réunion eut lieu au Vivier entre les maieur et échevins de la haute Cour de Hannêche, Maximilien Mattaigne, huissier de la province représentant Messire Jacques Ignace de Surllet, vicomte de Montingnague et de Bergiler. Michel Hollogne, locataire de la cense, y demandait de faire construire une nouvelle grange et de nouvelles étables en raisons de la vétusté des bâtiments de l'époque. Il semble que cette requête fut acceptée et contresignée par les personnes suivantes :

- Lambert Fontaine, Marguiller
- Job de Winanplanche, maître charpentier,
- Jean Brocquart, maître maçon
- Nicolas Moreaux
- Jean Viathoure
- André Adrien
- Gilles Plompteur

Par un acte du 27 octobre 1710, réalisé à la cour de Hannêche le 20 janvier 1711, Jean Jacques Deghelin et dame Marie Joseph Delvoek, son épouse, louent pour une durée de 9 ans à Jean Kamette le cense du vivier et toutes ses terres moyennant chaque année :²¹

12 muids d'épautre
un logement du 1er août à la Toussaint avec un quart de jardin
6 livres de sucq, 40 livres de beurre, 5 tresses de chanvre
payer les rentes aux Dames et Chapitre d'Andenne
la moitié des contributions
la plantation annuelle de 6 jeunes greffes de pommiers ou poiriers dans les pachis
Une pièce de hoegaerd pour vin

Le 3 février 1711, les Dames blanches ont saisi la cense faute de paiement des 12 muids d'épautre par Deghelin.²²

Mesurage des hypothèques de la cense du vivier sujet au 12 muids d'épautre repris dans l'acte du 25 septembre 1445 : "Le 17 juin 1712, à l'instance de Guillaume Hollogne, commis des Dames blanches de Huy, mesurage par Henry Viathour, mesureur-juré admis du conseil privé de sa majesté. Porprise, jardins, pachis, prés, et ahanières du vivier à Hannêche joignant :

²⁰ Le muid = 375 litres

²¹ AEH Registre 4, 1711-14 p. 50

²² Registre 4 page 12, 17

- damont au doyen Curé, Henry Nélis et représentant Wezerenne
- vers levant à Monsieur Severin représentant le compte de Maighe (ou Maigle ou Meyghem) et à une terre dudit vivier et au dit représentant Wezerenne et à Messeigneurs de Saint Lambert
- vers meuse au dit Severin, Messeigneurs de Saint Lambert, le grand chemin de Namur, audit curé contenant 6 bonniers 19 verges grandes et 14 petites y compris le vivier qui tourne à l'entoure de la maison sauf toutefois y avoir compris les deux ruisseaux contenant 4 verges grandes et 13 petites ni le bâti et son chemin nommé la 'chasse' qui servaient autrefois pour la commodité des maisons lorsqu'ils y étaient contenant 4 verges grandes et 10 petites ”

Par acte du 19 mai 1713, passé à Huy et approuvé par la Cour le 4 juin suivant, les Dames Blanches de Huy vendent le Vivier à Guillaume de Hollogne moyennant 400 florins de Brabant et 450 florins à payer à la Toussaint 1713.

Par son testament du 24 avril 1730, approuvé par la Cour le 9 décembre 1730, Guillaume de Hollogne, époux de Dorothée Polet, laisse le Vivier à ses enfants :

- Jean-Louis (plus tard curé Hainnot),
- Cariline, épouse Gonthier,
- Isabelle, épouse Lathour,
- Catherine, ex-patriée
- Marie-Agnès, épouse Laruelle.

Le 13 juillet 1764 ²³, la veuve Laruelle, Marie-Agnès Hollogne, emprunta au Comte de Grosbeeg, seigneur de Franc-Waret-Gelbressée, la somme de 650 florins et rembourse les rentes dues à ses frères et soeurs suivant un acte de partage datant du 20 novembre 1750.

Avant 1750, la ferme comprenait plus ou moins une soixantaine d'hectares. En 1830, d'après la matrice cadastrale de l'époque, la famille Laruelle, au sens large du terme, était propriétaire de 42,5 Ha. Le dernier exploitant de la ferme fut Louis Laruelle, décédé dans les années 1950; il cultivait encore plus ou moins 35 Ha. La famille Laruelle est restée plus de 2 siècles à Hannêche, mais, comme la ferme, cette famille est à ce jour éteinte.

²³ AEH Liasse 15 registre 8 1760-65 p. 163-166

La commune de Hannêche

Le régime français

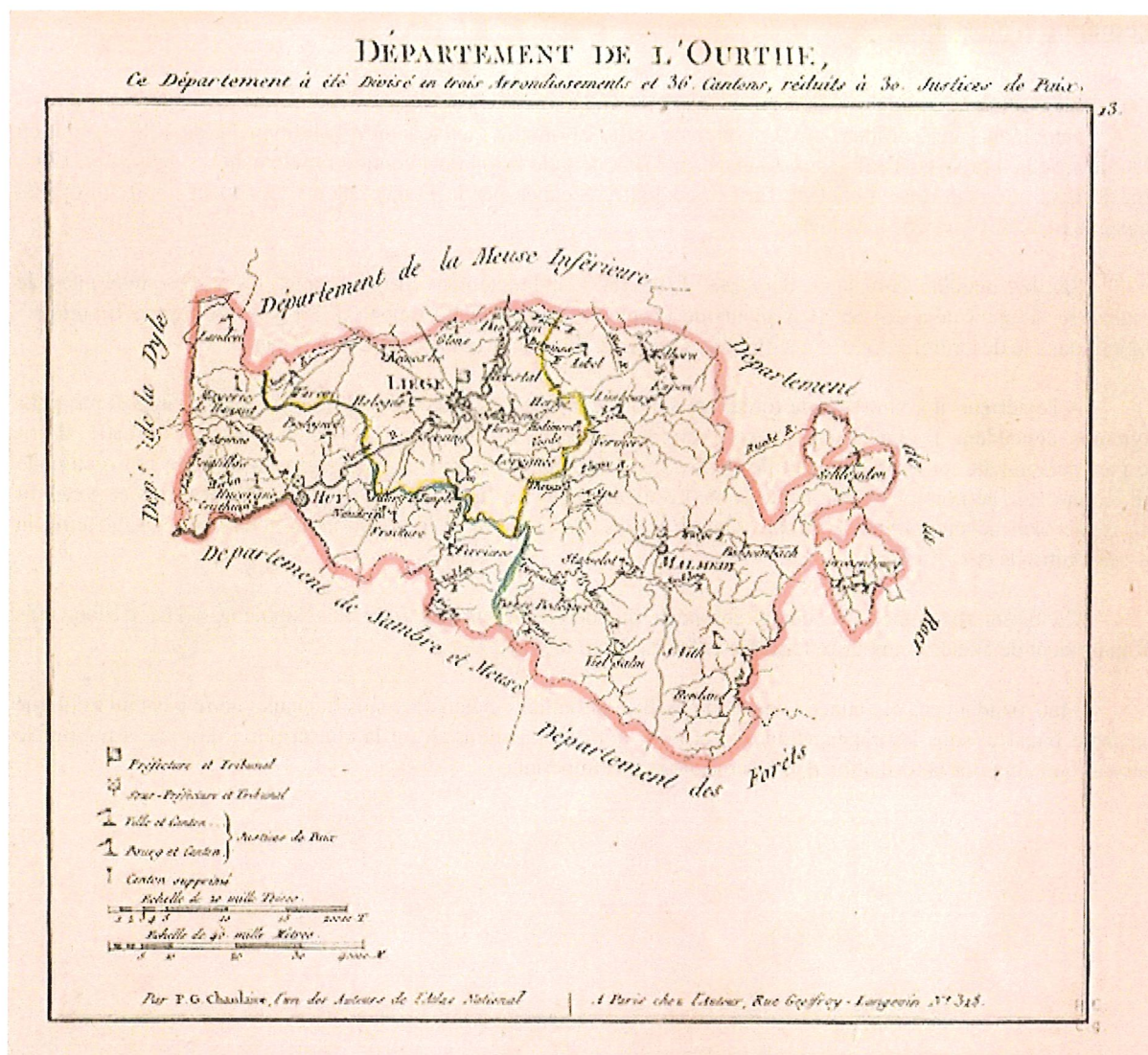
Napoléon, jeune officier, ayant suivi avec enthousiasme le mouvement révolutionnaire de 1789, se mit en valeur lors de la reprise de Toulon aux Anglais, en 1793, de telle façon qu'il conquit rapidement ses galons: en 1796, il fut désigné commandant en chef de l'armée en Italie, occupée par la France, d'où il conduisit une foudroyante campagne mettant l'Autriche à genoux.

Sa spectaculaire campagne d'Egypte, 1798-1800, indirectement dirigée contre les visées impériales de l'Angleterre, donnait déjà des résultats pleins de promesses, quand il fut rappelé à Paris où la France "politique" sombrait dans le désordre. Il fut désigné Premier Consul et devenait ainsi le maître de la France.

A l'extérieur, il s'empessa de forcer les nations européennes à accepter la paix et l'ordre français; pas pour longtemps, cependant. Il rétablit aussi la paix religieuse et signa avec le pape Pie VII le concordat de 1801. Il prit une part personnelle au rétablissement de l'ordre institutionnel en France et promulgua en 1804 le nouveau code civil, connu sous le nom de "Code Napoléon". La même année, il fut proclamé empereur des français et prétendit faire régner son hégémonie sur l'Europe. Mais les pays s'insurgèrent et la coalition se noua entre l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche et la Russie.

Ce furent dix années de chaos européen qui débouchèrent sur l'exil de Napoléon à l'île d'Elbe, puis l'effondrement de Waterloo, pour se terminer enfin par l'exil à Ste-Hélène.

Mais pendant ces dix années - où les Pays-Bas autrichiens étaient devenus français - notre pays fut impliqué dans cette bagarre, sous le drapeau français, et pour notre population, ce fut la conscription destinée à remplir le réservoir humain pour la formation d'une immense armée impériale.



Deux chercheurs publièrent en 1936 des témoignages se rapportant à la vie de ceux qui s'appelaient eux mêmes les "GROGNARDS", notamment grâce aux lettres que ces hommes ont envoyées à leurs familles aux quatre coins de l'Europe et qui, mieux que toute autre description, expriment comment les événements ont marqué ce bon peuple. Nous en avons extrait, ci-dessous, celles qui provenaient des Hesbignons de notre coin dispersés par cette épopée napoléonienne.

(Emile FERON & Henri GREUSE - "Lettres de Grognards".)

La conscription française dans le département de l'Ourte (sic) s'est située de 1792 à 1815, mais c'est particulièrement accentuée à partir de 1804. La levée moyenne annuelle fut de 1222 hommes. Les conscrits étaient répartis dans différents centres de rassemblement et notamment en Alsace et Lorraine.

Entre 1808 et 1813, Bonaparte avait délégué des troupes d'occupation en ITALIE à la disposition du nouveau roi de Naples où les Anglais devenaient menaçants.

Jean PIRLET de HANNECHE, du 2ème régiment du Corps Impérial d'Artillerie donnait de ses nouvelles, le 30 juin 1810 :

"Me voilà dans un grand embarras, toujours prêt à être pris par l'ennemi. Car depuis trois mois de temps que nous sommes embarqués dessus la mer pour aller prendre une île nommée Secille (sic) nous avons 'marché' pendant 30 jours. Mais la mer a toujours été bonne. Mais l'Anglais nous a donné quelque chasse par rapport qu'ils avaient de gros vaisseaux et des frégates et tous autres barques.

Malgré tout cela, nous voilà arrivés tout prêts à commencer ce grand feu qu'il mène. Il va périr beaucoup de monde. Nous sommes, pour le présent, à 300 lieues de Naples. Nous avons traversé toute la Spique (?) et la Basilique (massif montagneux de l'Italie méridionale), que c'est un pays qui y fait fort chaud. La moisson a été faite dans le mois de mai. Le soleil, à midi, est tout droit au-dessus de notre tête que jamais l'on a vu tant de fruits étrangers et qu'ils sont fort bon marché. Car s'ils étaient dans notre pays, l'on ferait sa fortune, tout est bon marché, même que la bouteille de vin est à de huit grains, qui font un sou et demi en France.

Mais nous autres, mon Père, nous sommes fort malheureux dans un temps de guerre, que nous sommes toujours d'attaquer, toujours nous battre.

Je ne pourrais faire savoir d'autres choses pour le présent que si vous pouvez me faire passer quelques livres pour me soulager, cela me ferait un sensible plaisir. Nous avons de bons guerriers pour nous défendre: le roi de Naples qui est le prince de Meura (Murat) qui est avec nous ainsi que tous ses généraux".

Ce Jean (-Baptiste) PIRLET de HANNECHE a été un des douze grognards belges à être décoré par l'Empereur de la "Croix des Braves", avec le titre de chevalier, et ce à la date du 25 février 1814, "pour avoir commandé seul une batterie de huit pièces, à la bataille de Montereau".

Liste des appelés sous le régime français

1807	Chasseur	Pierre	Hannêche	"sort"
1803	Chasseur	Jean Baptiste	Hannêche	Réformé
1812	Courtois	François	Hannêche	Réformé
1814	Courtois	Gilles	Hannêche	61 ème régiment de ligne
1809	Daxhelet	Jacques Joseph	Hannêche	Ajourné
1806	Deleuze	Augustin	Hannêche	Dépôt
1814	Deleuze	Louis Ambroise	Hannêche	Réformé (Curé)
1814	Deleuze	Denis Joseph	Hannêche	Dépôt
1813	Deleuze	Lambert Joseph	Hannêche	8ème régiment de ligne
1803	Deschamps	Jacques	Hannêche	Réformé
1813	Detiège	Etienne	Hannêche	19ème de ligne
1804	Dosogne	Christophe	Hannêche	Réformé
1809	Dossogne	Louis Joseph	Hannêche	32 ème de ligne
1813	Dozo	Gilles	Hannêche	19ème régiment de ligne
1803	Elias	Jean Joseph	Hannêche	Réformé
1814	Fontaine	Pierre	Hannêche	61ème régiment de ligne
1806	Forceille	Jean Hubert	Hannêche	112 ème de ligne
1806	Laruelle	Louis	Hannêche	5 ème train d'artillerie
1813	Lassaux	Jean Joseph	Hannêche	Dépôt
1808	Limage	Englebert Joseph	Hannêche	1 er cuirassier
1806	Matagne	Etienne Joseph	Hannêche	112 ème de ligne
1809	Matagne	Jean Lambert	Hannêche	Réformé (frère sous les drapeaux)
1814	Matagne	Jean Hubert	Hannêche	
1813	Nélis	Hubert	Hannêche	Dépôt
1804	Pauly	Jean	Hannêche	
1809	Pirlet	Jean Grégoire	Hannêche	Ajourné
1813	Pirlet	Jean Joseph	Hannêche	19ème régiment de ligne
1807	Rogister	Louis	Hannêche	Réformé
1808	Sacré	Nicolas Joseph	Hannêche	

1809	Sacré	Nicolas Joseph	Hannêche	Réformé
1806	Wéry	Casimir	Hannêche	Réformé

Le régime hollandais

La Belgique

DERCLAYE (François-Alexandre), Lieutenant (Hannesche, 8.12.1867 - Lukonzolwa, 20.5.1904). Fils de Jean-Martin et d'Amélie Laruelle.

Il s'engage au 8^e régiment de ligne, à l'âge de 16 ans; après avoir passé par tous les grades inférieurs, il est nommé sous-lieutenant le 25 mars 1895 et désigné pour le 2^e régiment de ligne. Six mois plus tard, à l'exemple de nombre de ses frères d'armes, il offre ses services à l'Etat Indépendant du Congo, qui les agréa.

Il débarqua à Boma le 30 novembre et fut immédiatement versé dans la Force Publique.

Au point de vue des opérations militaires, l'année qui s'achevait avait été marquée par deux faits majeurs: la capture de l'aventurier Stokes et la répression de la révolte de Luluabourg. En 1806, Derclaye fit partie de l'expédition Dhanis, qui tentait de remonter vers le Nil Blanc pour, avec Kitchener, reprendre Khartoum aux mahdistes. Mais, en février 1897, alors que les troupes de Dhanis progressaient en direction du N.-E., l'avant-garde batetela se mutina et tua de nombreux officiers et sous-officiers blancs. Le 18 mars, dans un combat inégal livré près d'Ekwanga, sur l'Ituri, succombèrent le commandant Julien, le capitaine Croneborg et le lieutenant de le Court. Derclaye était alors à Irumu avec le commandant Hambursin. Les troupes placées sous les ordres de ces deux officiers se mutinèrent à leur tour. La situation devenait critique. C'est alors que Dhanis confia le commandement de la zone infidèle au commandant Henry. Ce dernier proposa de former, à Avakubi, un centre de résistance à opposer aux rebelles, de manière à disposer du temps nécessaire pour réunir, sur le Lualaba, des troupes fraîches prêtes à faire campagne. Il fallait prévenir deux dangers: l'arrivée imminente des révoltés et leur alliance avec les chefs arabisés des régions voisines des Falls.

Henry put heureusement disposer d'officiers et de sous-officiers d'un dévouement absolu: le lieutenant Derclaye fut de ceux-là. Plusieurs centaines d'hommes purent être réunis à Avakubi. Aussi Henry décida-t-il de se porter vers Mawambi afin d'empêcher la jonction des mutins et des arabisés. Le 20 mai 1897, Derclaye défila avec ses hommes, en bon ordre, dans Mawambi réoccupée.

Les mutins, mis au courant de la marche en avant de Bwana Ndeke (Henry), commencèrent à battre en retraite. Le 4 juin, Derclaye quitta Mawambi et, le 14, parvint à la lisière de la grande forêt équatoriale, à Mukupi. Là était tendue une embuscade. Derclaye et Sauvage furent envoyés en reconnaissance par Henry, dont la surprise fut grande en voyant rentrer le peloton augmenté de l'unité du lieutenant Sannaes, à qui le guet-apens était destiné.

Se hâtant vers Beni, dont il désirait faire une base d'opérations sûre, Henry, Derclaye et leurs troupes remportèrent une nouvelle victoire sur les insurgés à Kisenge. Le 28 juin, quittant la plaine de la Semliki, ils se mirent à la recherche des révoltés en direction du Sud. Des cadavres marquaient la route suivie par ceux-ci. Mais, dès le 12 juillet 1897, ce furent des mutins bien vivants, cette fois, que les troupes de l'Etat rejoignirent. Le campement des insurgés n'était plus très loin. Au crépuscule du 14 juillet, Henry et Derclaye se trouvèrent dans la région montagneuse de la Haute Lindi. Le bruit de la cascade de la Luete parvenait jusqu'à eux. Henry décida de s'arrêter. Dans la nuit, Derclaye et Sauvage, à la tête de trois cents soldats, enveloppèrent l'un des deux camps ennemis et, à 5 heures du matin, à l'aube du 15 juillet, l'enlevèrent au cours d'une foudroyante attaque. Mais tandis que leurs hommes se partageaient l'énorme butin, les deux mille rebelles du second camp se lancèrent à l'assaut et submergèrent la première ligne où Derclaye et Sauvage, retenant leurs soldats, formèrent des îlots de résistance, dont on entendait, au loin, le cri de ralliement: "Ne lâchez pas ! Nous les vaincrons, nous sommes les hommes de Bwana Ndeke !" Après trois heures de combat, l'ennemi se retira, non sans avoir essuyé de lourdes pertes. Telle fut la bataille de la Haute Lindi, où Derclaye brilla par son héroïque attitude.

La fin de l'année 1898 vit la défaite totale des Batetelas poursuivis et anéantis par Henry, Doorme, Dubois, Charquois et Hecq. Derclaye resta toujours sous les ordres de Henry. Ce dernier, en 1898, explorait le Nepoko, lorsqu'il reçut l'ordre de se rendre à Redjaf pour y renforcer les troupes de Hanolet. Assisté par Derclaye, il organisa, à Avakubi, une expédition de sept cents soldats. Puis, par Nepoko, Tamara et Adra, malgré de grandes difficultés de terrain, il atteignit le Nil, le 1^{er} juillet 1898, quelque temps après l'attaque de Redjaf par les Derviches. Derclaye fut ensuite

désigné pour accompagner Henry, chargé d'occuper Lado, à neuf heures de marche de Redjaf. En récompense de ses éminents services, il fut nommé, le 1^{er} novembre 1898, Commandant de la Force Publique et se vit confier le commandement de la zone du Lomami.

Derclaye quitta le Congo le 12 octobre 1899 et reprit du service en Belgique, comme sous-lieutenant, dans son ancien régiment, le 12^e de ligne. Mais la vie de garnison n'eut pas l'heur de satisfaire son incessant besoin d'activité et son amour des expéditions guerrières. A l'époque de la révolte des Boxers, en 1900, il fut l'un des premiers volontaires de la légion de Chine, qui ne devait d'ailleurs point partir.

Nommé lieutenant le 26 juin 1901, il songea de nouveau à reprendre du service dans l'Etat Indépendant du Congo. Le 14 novembre 1901, il fut détaché à l'Institut cartographique militaire et, le 4 janvier 1902, il mit derechef le pied sur la terre d'Afrique. Cette fois, il fut désigné comme chef de secteur au Katanga, où il déploya, outre une grande énergie, des qualités de tact et de dévouement qui lui valurent, en janvier 1904, le poste de représentant du Comité Spécial du Katanga. C'est au cours de ces dernières années qu'il fit une reconnaissance entre l'weto, sur le lac Moero, et Kikondja, sur le lac Kisale, et qu'il entreprit différents voyages d'exploration. Mais il mourut bientôt à Lukonzolwa, sur les bords du lac Moero, le 20 mai 1904, à l'âge de trente-six ans, des suites de la fièvre bilieuse hématurique.

Il était porteur de la Décoration militaire (18 juillet 1894); de la médaille de 1^{re} classe de l'Ordre Royal du Lion (18 novembre 1897); de l'Etoile de Service (1^{er} novembre 1898). Par décret du Roi-Souverain, il fut en outre élevé, le 1^{er} avril 1899, à la dignité de chevalier de l'Ordre Royal du Lion.

Etudes cadastrales

Les conseils communaux de Hannêche de 1818 à 1913

Année	Bourgmestre	Echevins	Conseillers
1818	Baron Ferdinand de Heusch	Jean-Baptiste Rasquin Hubert Nélis	Louis Elias Nicolas Chasseur Louis Laruelle François Maquet
1819	Baron Ferdinand de Heusch	Jean-Baptiste Rasquin Isidore Renson	Louis Elias Martin Chasseur Pierre Collard Pierre J. Deleuze
1822	Baron Ferdinand de Heusch	Jean-Baptiste Rasquin Louis Laruelle	Martin Chasseur Grégoire Gossiaux (Pierre Collard) Pierre J. Deleuze
1826	Baron Ferdinand de Heusch	Jean-Baptiste Rasquin Alexandre Laruelle	Jean-François Rousseaux Grégoire Docquier Charles Francotte
1830	Baron Emile de Heusch	Jean-François Rousseaux Alexandre Laruelle	Henri Niquet Charles Francotte Nicolas Jeanette Jean-Baptiste Rasquin
1836	Baron Emile de Heusch	Charles Francotte Isidore Renson	Jean-Baptiste Rasquin Jean Pirllet Antoine Glesner Charles Salmon
1840	Baron Emile de Heusch	Jean-Baptiste Rasquin Jean P. Husson	Jean Pirllet Charles Salmon Louis Elias Louis Bourguignon
1843	Baron Emile de Heusch	Laruelle Jean-Baptiste Rasquin	Jean Grégoire Docquier Jean Pirllet Louis Elias Pierre J. Bourguignon

1848	Baron Emile de Heusch	F. J. Rasquin Pierre J. Bourguignon	Jean Pirlet Jean Grégoire Docquier Antoine Deschamps Xavier Dehusque
1858	Baron Emile de Heusch	Jean Pirlet Pierre Joseph Bourguignon	Jean Grégoire Docquier Alexandre Laruelle Antoine Deschamps Xavier Dehusque
1861	Baron Emile de Heusch	Emmanuel Droixhe Pierre J. Bourguignon	Jean Pirlet Alexandre Laruelle Antoine Deschamps Xavier Dehusque
1864	Baron Emile de Heusch	Jean Pirlet Pierre Joseph Bourguignon	Jean François Rousseau Alexandre Laruelle Antoine Deschamps Xavier Dehusque
1869	Emmanuel Droixhe	Jean François Rousseau Pierre J. Bourguignon	Joseph M. Bourguignon Alexandre Laruelle Jacquet Xavier Dehusque
1872	Emmanuel Droixhe	Joseph M. Bourguignon Pierre Joseph Bourguignon	Florent Elias Alexandre Laruelle Jacquet Rasquin
1879	Emmanuel Droixhe	Alexandre Laruelle Pierre J. Bourguignon	Florent Elias Jean François Rousseau Chasseur Boccar
1885	Dr. Tihon	Alexandre Laruelle Florent Elias	Jean Baptiste Chassuer Antoine Vanclève Alexis Rousseau E. Gossiaux
1888	Dr. Tihon	Antoine Vanclève Jean Baptiste Chasseur	Florent Elias E. Gossiaux Alexandre Laruelle Bourguignon
1892	Plaineveaux-de Heusch	Alexandre Laruelle Bourguignon	Florent Elias
1902	Plaineveaux-de Heusch	Alexis Rousseau Bourguignon	Florent Elias
1904	Alexandre Barras	Xavier Bourguignon Joseph Limbort	
1913	Alexandre Barras	Joseph Limbort Jonnette	

Evolution des lois électorales de 1818 à 1913

Régime hollandais

Durant le régime hollando-belge, le roi des Pays-Bas nomme le bourgmestre. L'intendant ou le gouverneur de la province désignait les échevins. Dans les communes rurales, les Etats-Députés de la province choisissaient, dans une liste composées des notabilités et des gros propriétaires fonciers, les membres de la "Régence" ou "Conseil communal".

L'état belge

Le congrès national introduisit dans la Constitution de 1831 l'élection directe des administrateurs communaux qui, à leur tour, choisirent dans leur sein le bourgmestre et les échevins; il subordonna toutefois la capacité électorale des citoyens à un cens. Le **suffrage censitaire** limitait forcément le nombre des électeurs. Il existaient trois types d'électeurs : les électeurs généraux, les électeurs provinciaux et les électeurs communaux. Etaient électeurs généraux les contribuables payant plus de 40 Frs, électeurs provinciaux ceux payant plus de 20 Frs ainsi que les capacitaires (diplôme ou examen), électeurs communaux ceux payant entre dix et vingt frs La loi électorale de 1836 transmit au Roi la nomination des bourgmestres et des échevins.

En 1883, le **suffrage capacitaire** fut introduit en plus du suffrage censitaire. Ce système donnait le droit de vote aux citoyens qui possédaient une certaine instruction; il est basé sur l'utilité pour l'état de la compétence personnelle des électeurs. On admit ceux dont la capacité était établie par leurs fonctions. (magistrats, etc).

La loi de 1893 instaura le **suffrage universel** tempéré par le vote **plural**. En outre, le scrutin ne se faisait non plus au chef-lieu d'arrondissement mais dans la commune; ceci pour éviter les déplacements qui dégénéraient le plus souvent en beuveries. Une nouvelle loi, votée en 18.., rendit au conseil communal la faculté de choisir les échevins. C'est seulement après la guerre de 14-18 que les citoyens des deux sexes furent admis dans le corps électoral pour la commune, à l'âge de vingt-et-un an sans condition de cens, ni de capacité. avant 1914, le conseil communal se renouvelait par moitié à chaque élection : la grande moitié (4) ou la petite moitié (3). La durée du mandat était de huit ans.

Régime français

La constitution de l'an III (1795) priva les petites communes de leur administration, leur laissant seulement le maire et son adjoint et les réunit par cantons sous le nom de municipalité. Le maire et son adjoint étaient élu par l'assemblée des citoyens. La constitution consulaire de l'an VIII (1800) supprima l'administration municipale et rendit aux communes leur administration particulière; elle les plaça sous la surveillance du préfet du département de l'Ourthe et sous celle de la sous-préfecture de Huy.

Dans les communes de moins de cinq cents habitants, le préfet choisissait le maire et les membres du conseil municipal parmi les citoyens âgés d'au moins 21 ans, inscrits dans le registre civique et classés parmi les notabilités de la municipalité. Sous les deux constitutions, consulaire de l'an X et impériale de l'an XII, le consul Bonaparte, devenu l'empereur Napoléon, abolit les notabilités municipales et choisit librement parmi les citoyens les magistrats et les fonctionnaires municipaux : il substituait ainsi au pouvoir populaire, le pouvoir personnel du souverain. Au conseil fut attribué la mission d'arrêter les comptes des recettes et des dépenses; au maire et au maire adjoint la charge de l'état civil; au maire seul le pouvoir exécutif. C'est le maire qui propose une liste de conseillers municipaux.

Quelques anciennes familles hannêchoises

La famille '**Deleuze**' est apparue à Hannêche en 1750 par le mariage de Gilles Deleuze (lieu et date de naissance sont inconnus) avec Marie Joseph Elias de Hannêche. Pierre Joseph Deleuze était le fils de Gilles Deleuze. De cette famille sont issus plusieurs curés (Charles J, curé à Bleret, Jean Lambert, curé à Tourinne-la-chaussée, Antoine , curé à Dommartin ...). Le lien de filiation entre cette famille et la famille Deleuze actuellement à Hannêche (originaire de Acosse) n'a pu être établi.

La famille '**Bourguignon**' apparue à Hannêche en 1706 par le mariage de Jean (le) Bourguignon (lieu et date de naissance sont inconnus) avec Catherin Parfonry de Hannêche. Ce nom de famille est aujourd'hui disparu à Hannêche.

La famille '**Laruelle**' est apparue à Hannêche en 1736 par le mariage de Jean François Laruelle (lieu et date de naissance sont inconnus) avec Marie Agnès Hollogne (lieu et date de naissance sont inconnus). Cette famille fut propriétaire de la ferme du Vivier jusqu'au décès de Louis Laruelle en 1950. En 1830, la famille Laruelle était propriétaire de plus de 40 hectares sur la commune de Hannêche. Ce nom de famille est aujourd'hui disparu.

La famille '**Rousseau**' est apparue à Hannêche en 1803 par le mariage de Jean François Rousseau (né à Clavier en 1774) avec Marie Henriette Chasseur de Hannêche. Cette famille fut propriétaire du moulin à vent situé au lieu-dit "Moulin Rousseau" et ensuite de la ferme au même endroit jusque dans les années 1980. Cette famille est toujours présente à Hannêche.

La famille '**Elias**' est une des plus anciennes familles de Hannêche; la première trace date de 1634 avec la naissance de Marie Elias fille de Nicolas et de Ode Viathour. Son origine est à ce jour inconnue. En 1780, Denis Elias fut échevin à la Haute Cour Foncière de Hannêche. La famille Elias est encore nombreusement représentée à Hannêche à l'heure actuelle et il est à noter que toutes les personnes de ce nom ont effectivement un lien de parenté.

La famille '**de Heusch**' est arrivée à Hannêche entre 1792 et 1804. En effet, en 1804, sous le régime français, le baron de Heusch était maire de Hannêche; malheureusement son origine reste imprécise à ce jour. Cette famille, propriétaire du château et de plus de 90 hectares en 1870, connut son apogée au milieu du XIX ème siècle. Cette famille n'existe plus à Hannêche depuis 1920.

Nicolas Jeangette est le point de départ de la plus grande propriété terrienne de Hannêche; il est apparu au moment de la vente des biens de l'église en 1796, année de son achat des terres St Lambert de Hannêche (plus de 30 hectares qui appartenaient au chapitre St Lambert de Liège). Ceci est le début des possessions de la famille Delamine à Hannêche (120 hectares en 1970). Son gendre Emmanuel **Droixhe** fut également bourgmestre. Cette famille n'existe plus aujourd'hui à Hannêche.

Références diverses

Extraits de 'Histoire de Bierwart et d'Otreppe' par C. Mallien - 1930

- **Comte de Bryas**

Le baron d'HARSCAMP, sans postérité, légua le 1 mai 1787 par testament olographe, en toute propriété, à son arrière nièce, Ernestine de Croix (France) épouse du comte Alphonse de Bryas (famille noble de l'Artois, France), les domaines de Bierwart, Otreppe et Narmont ...

Le comte de Bryas étant décédé pendant la guerre de 1914-18, ses héritiers mirent en vente par mandataire leurs terres de Bierwart et autres qui débordaient sur les communes environnantes.

- **Meurtre de Etienne Zanne et de Gaspard Gilson de Hannêche au bois Bosia**

Le 20 mai 1721, Zanne et Gilson étaient venus voler des faix de "palements et de sinements" dans les tas de bois de "crétins" du bois Bosia (Bierwart). Deux gardes forestiers les aperçurent et déchargèrent sur eux des coups de fusil; blessés grièvement aux jambes, ils s'écroulèrent sur le sol en poussant des appels désespérés : "Madame Sainte Barbe ! Confession ! Confession !". Ayant entendu leurs cris, les gens d'Otreppe accoururent sur les lieux : le pasteur les suivit et administra aux victimes les derniers sacrements.

Transportés à leur domicile, les deux hommes moururent dans de cruelles souffrances. Le sire d'Hemricourt de Seron, qui n'était pas plus que ses gardes, justiciable de la cour de Bierwart, dit en manière d'oraison funèbre : "Mes gardes ont tiré de trop près."

- **Procès 1766**

Le 29 février 1766, les manants de Bierwart décidèrent de soutenir un procès contre le maire de Hannêche pour défendre leur droit d'entrecoûrs sur les tiges des Deux-Fossés, du pré Al Socq, du Haut Cheisson et de Saint Roch, territoire de Hannêche et ils adressèrent une requête incontinent au conseil provincial de justice pour surcéance d'exécution.

- **Contestation 1738**

En 1738, Charles Salmon de Bierwart, ayant "forcharruwé" la tige à la Ronce au territoire de Hannêche, fut convoqué le 29 avril 1738 à une visitation des lieux avec ceux de la justice de Hannêche.

- **Ban de Meffe**

Une tradition locale (à Bierwart), confirmée par certains faits, veut qu'Otreppe ait fait partie du ban de Meffe et que par conséquent, son église était conventuelle de l'abbaye Saint Sévère de ce lieu. Ce rapport hiérarchique a pu se produire avant, pendant ou après la dissolution de l'empire de Charlemagne. Les faits qui corroborent la tradition sont :

1. le partage en 1696 d'un dîmage commun aux paroisses de Meffe, Hannêche, Acosse et Otreppe

2. le rappel dans la déclaration des biens du clergé d'Otreppe en 1787, de 80 bonniers de dîmage des paroisses de Meffe, Acosse et Hannêche. (Archive de Bierwart - Cure de Pontillas - Cartes de ces dîmages)

- Hannêche : 'Les fiefs du comté de Namur au Xvème, XVIème et XVII ème siècle siècles' par Stanislas Bormans
 - 31 janvier 1506 : Jehan del Tour (dit de Hanêche) vend à maître Servais, chirurgien, un fief à Hannêche, plus 12 chappons de rente héritable, chappons d'âge ayant bonnes plumes, longues queues, bien couverts de plumes et esperonnez, tenus en allouez et mazures, suivant la loi de Liège (p. 399)
 - En 1402 : Gilles, fils de Lanchelot de Walhain relève une rente à Hannêche (p. 197)
 - E 1420 : Franke de la 'Roche' relève à Hannêche des terres par décès de son père puis les transporte à sa soeur Isabelle qui fournit Olivier d'Ohay comme mambour (p 239)
 - 21 juin 1433 : Henrion, fils Henrion (fils de Godefrin del Tour de Hanech) relève le fief de Hannêche avec masures, eaux, fossés par décès de son père puis le transporte à Jehenin, son frère (p. 269)
 - En 1450 : Loys de Blamont et Willem de Houssoy trans porte un fief à Hannêche (p. 301)
 - 18 juin 1496 : Jean, fils de Guillaume de Houssoy et de Marie de Juppeleu, cède à Jehan, fils de Libert del Tour, maire de Hannêche, un fief entre Hannêche et Acosse (p. 376)
 - 22 octobre 1496 : Conrart de Hautepenne, écuyer, dit de Barvia, neveu et héritier d'Ernoul de Hautepenne, relève la Tour, de le pourprinse et des fossés qui furent à Jean de Hanech séant audit Hannêche (p. 377)
 - 11 février 1497 : Henri de Ramelot, écuyer, seigneur de BACH, relève un fief entre Hannêche et Acosse par décès de Jehan, son père. (p. 379)
 - 3 décembre 1507 : Henri, clerc, fils de Libert del Tour de Hanech, relève des terres achetée par son père à J. du Houssoy. (p. 399 et 405)
 - 24 octobre 1605 : Guillaume de Rorive relève le fief del Motte à Hanesse (p. 13)
 - 23 janvier 1606 : Denis de Marbais relève la cour de Bach à Hanesse qui n'avait plus été relevée de puis 1508 par décès de Philippe, son père (p. 18)
 - 4 mars 1622 : Jean de Marbais, écolâtre et officiel de Namur engage à Guillaume Marcq, bourgeois de Namur, la seigneurie foncière de Barse à Hannêche et les biens de François de Marbais à Chaumont. (p. 55)
 - 6 février 1624 : Ladislav de Marbais et Françoise, fille de Loys de Marbais, sa femme, font retrait de la terre de Barse (p. 60)
 - 24 mars 1628 : Ladislav de Marbais et Françoise relève le bois de Héron et le fief de Barse à Hannêche par décès de Florent, frère de la dite dame puis il ratifie la vente de la cens de Barse faite par l'official Jean de Marbais à Guillaume de Marcque. (p. 71)

- 2 novembre 1633 : Florent de Marbais relève la Seigneurie foncière de Barse et d'autres biens à Hannesse; (p. 83)
- 15 janvier 1685 : André de Maulde de la Buissière, veuve de Jean de Marbais relève la seigneurie de Hannêche au nom de son fils Max Jos. (p. 219)
- XVII ème : pages 36-39-42-44-50-53-81-83-90-131-159-243 (Grosse borne 17-90-212-241)
- XVIIIème : pages 1-73-74-90-112-146-168-171-180-198-210-212 (Barse -23-24-112-130) (Grosse Borne 72-143)

1. Notaire Nicolas Lambert Rasquin

- 1.1. 1781 Charles Bacquelaine est censier de la grande cense
- 1.2. 1781 Pierre François Louys met ses terres en location
- 1.3. 1781 Denis Elias achète à L. Frison de Burbinne une terre aux " quatre fossés " de 2 vg 6 vp
- 1.4. 1783 au château dit autrefois la grande cense
- 1.5. 1785 le père, Baltazar, de Gustave de Priuli
- 1.6. 1780 Philibert Théodore d'Otreppe, seigneur de Bouvette, propriétaire de la grande cense de Hannêche fait passer au plus offrant 40 bonniers, et fait passer à cense 15 bonniers à chaque saison labourable à Charles Bacquelaine, plus 5 bonniers en prime, pour 12 ans
- 1.7. 1779 acte au profit d'Etienne Matagne : pour une maison joignant d'amont à Martin Tillieux, gendre de Philippe Elias, d'aval à la grande cense, brabant à la petite cense et vers meuse au chemin
- 1.8. 1778 Joseph Malveaux vend à Denis J. Elias une pièce de terre à la large eau pour 88 écus
- 1.9. 1776 Denis J. Elias achète à Hugues Cailloux de Moha une pièce de terre dans la campagne du Moisnil pour 9 écus et 2 escalins
- 1.10. 1775 Partage entre les enfants de François Chasseur et E. Bourguignon : une maison joignant d'aval le cortis aux Postis, vers meuse à la campagne, d'amont aux pachis de St Lambert et vers le levant au chemin
- 1.11. 1774 Denis Elias achète à J. Eustache Wanson 2vg et 13 vp à la coutralle pour 51 écus d'argent
- 1.12. 1751 Jean Dubois, fermier à la grande cense ; il a un frère Melchior ...
- 1.13. 1751 Martin Tillieux est berger à la grande cense
- 1.14. 1754 Denis Elias, frère de Philippe, perçoit la grosse dîme en accord avec le curé Heptia
- 1.15. 1754 Le châoitre de St Lambert met au plus offrant ses terres et prairies ainsi que 2/3 de la même dîme pour une période de 9 ans
- 1.16. 1755 Marie Jeanne J. Louys propriétaire de 1/3 de la petite cense
- 1.17. 1755 Décès à Acosse de X. De Fumal, Seigneur de Streel
- 1.18. 1755 J. Bourguignon vend au plus offrant les bois qui avaient servi à la maison de feu Nicolas Elias et ce qu'il y avait dedans. Il avait en effet acquis cette maison.
- 1.19. 1756 Vivier est loué à JF Tahir de Burdinne, époux de MT Mattaigne

- 1.20. 1756 Déclaration de Marie Margueritte Elias, résidant à la grande cense d'Otreppe, très bien connue du notaire, dû à la fragilité de son sexe, elle a été abusée par Denis Severin, berger au château de Bierwart (fille de Nicolas Elias --> Gerardin de Waret l'évêque)
- 1.21. 1757 Philippe Elias rembourse une somme de 80 florins à J. Bourguignon pour un rente de 4 florins suivant un acte du 2 mai 1746
- 1.22. Nicolas Chasseur, fils de François Chasseur : une maison daval et brabant aux chemins, damont au pré St Jean Baptiste, vers meuse à Denis Elias
- 1.23. 1759 Toussaint Têcheur sort de la ferme des Louys
- 1.24. 1759 Antoine Florentin Mincé de Fontbaré, seigneur de Fumal, état noble de cette province et tuteur de sa fille Marie Anne Victoire donne un bail pour la grande cense à Melchior dubois
2. Fr. Jacquet 1715-36
 - 2.1. 1734 On vendt les effets de Nicolas Elias et de Robert Gilbert
 - 2.2. Antoine Wilmotte , censier à la grande cense qui est à Fontbaré
 - 2.3. 13/3/1730 Passée de la veuve de Urbain Mattaigne pour la cense du Vivier. Nicolas Elias un bonnier
 - 2.4. 1729 Guillaume Hollogne, maieur
 - 2.5. 1731 Gilles Bastin, maieur
 - 2.6. 1731 Vente des effets de Nicolas Elias
 - 2.7. 24/3/1731 Nicolas Elias achète la maison de Godfroid Mélotte, marguillier, anciennement à Jean Bourguignon
 - 2.8. 1732 Passée des effets de Mathieu Damoiseaux, censier à Hannêche
 - 2.9. 1727 Bail de la cense du vivier à Urbain Mattaigne de Acosse pour une durée de 9 ans
 - 2.10. 1719 Mathieu Damoiseaux, Censier (1723 aussi) ; passé des marlinchamps
 - 2.11. 1721 René J. M. de Wezerenne bail à Louys Jean-François
3. Jacques G. (1651-63)
 - 3.1. 6/8/1653 (Jacques) : Michel de Hollogne au Vivier
 - 3.2. 1662 : René de Wezerenne est présent à Hannêche dans une cense (petite)
4. Jacquet
 - 4.1. 1741 Denis Elias, échevin de la Haute Cour Foncière
 - 4.2. 1742 Martine Viathour veuve de Urbain Mattaigne
 - 4.3. 1743 Charles Burnelle, maréchal ferrand, et Marie Bornenville
 - 4.4. 1742 (22 ?) J. Deleuze, berger à la petite cense
 - 4.5. 1743 G. Jacquet, maieur , N. Viathour, Hugues Beaupère et Denis Elias, échevins
 - 4.6. 1744 Nicolas Elias, Dieudonné Honnosset, marguilliers
 - 4.7. 1746 Philippe Elias achète 6 vg à J. le bourguignon
 - 4.8. 1744 Bauduin Mélotte vend une maison à Honnosset
 - 4.9. 1747 Joseph Chauvaux (1757), maieur, Hubert Jacquet, Hugues Beaupère et Denis Elias, échevins

- 4.10. 1751 G. Clavir, censier
 - 4.11. 12 mai 1752 Denis Elias achète 5 vg 12 vp à N. Viathour
 - 4.12. 1753 Melchior Dubois , fermier à la grande cense
 - 4.13. 23/4/1757 François Chasseur arrente à Jean Baptiste La Gallée de Long Champs une maison sur 8 vg, joignant vers meuse Denis Elias, vers brabant à Baptiste Pirlet, daval au chemin ; une autre maison sur 15 vg joignant damont au pachis St Lambert daval au cortil aux Postis, vers brabant au chemin vers meuse à la campagne
 - 4.14. 1764 Pierre François Louys vend le 1/3 de la petite cense à J. Fr. Thomas de Hannêche
 - 4.15. 28/12/1761 5 vg de feu Nicolas Elias vendue par Marie Margueritte, Nicolas et Julien Elias à Hubert Matagne joignant damont au tige Bolzée et des 3 autres côtés à la petite cense
 - 4.16. 1700 Jean Delchaussée, censier à la grande cense
 - 4.17. 6/2/1708 Simon Dupont ou du pont transporte à son beau-frère Antoine Elias ..
 - 4.18. 1705 Henri Legalland, sergent
 - 4.19. 1712 Henri Lucas au lieu de Wezerenne
5. Registre n°9
- 5.1. Début du registre
 - 5.1.1. Maieur : P. J. Antoine Jacquet jusqu'au 29/10/1767 ensuite Adrien J. Renson, nommé par Liège
 - 5.1.2. Echevins : JJ Nélis, Hugues Beaupère, Denis Elias, Louis Hubert Jacquet, Nicolas Viathour (-1760 à Acosse), Michel Fontaine (-1765)
 - 5.1.3. Greffier : Nicolas Lambert Rasquin
 - 5.1.4. Sergeant : Jean Baptiste Pirlet
 - 5.1.5. Curé : Heptia
 - 5.2. p32 - 18/11/1766 : Nicolas Marneffe de Ciplet cède à la veuve Laruelle 2 muidds 5 setiers d'épautre de rente foncière hors de 12 muidds contrepané sur la cense du vivier par l'acte de l'an 1455
 - 5.3. Idem : constitution de 105 florins 12 sols de rente par la veuve Laruelle et ses enfants au profit des Dmelles de Groesbeek..... le vivier succédé à Guillaume Hollogne et Dorothee Polet, leur père et mère, par eux acquise de " Dames Blanches de Huy et consors 19/6/1713 " et de " Maximilien Ferdinand François baron de Rouvroy 16/7/1720 "
6. Registre n° 16
- 6.1. 1590 H.enri Bardouille
 - 6.2. 1580-1590 : Delsauvenier
 - 6.3. 1612 Thiri d'Acos a comme enfants Baudhuin d'Acosse et Marie d'Acosse, épouse de Jean Bardoul
 - 6.4. 1613 Guillaume Aujot dit le charpentier
 - 6.5. 1721 Vente d'une terre par JF Liégeois et Dieudonné Dotrengé, et Fadeux joignant une terre ayant appartenu à Nicolas Elias

- 6.6. 4/2/1721 Testament de Jeanne Elias qui laisse à son mari, Simon Dupont, et ... à sa nièce Odam Elias environ 8 vg
- 6.7. 4/8/1721 Marie Delfebvre et Jonnette Elias , sa mère, au profit de J. Fadeux , de leur part ayant appartenu à Nicolas Elias, partage fait par Henri Viathour le 30/3/1716
- 6.8. 1784 Vente d'Otreppe de Bouvette à Gustave de Priuli
- 6.9. 1644 Transport par G. Notte et Anne Aujot sur une maison tenue par J. Destrée
- 6.10. 1658 Macquet joignant vers meuse Lambert Chavée, brabant Nicolas Elias, damont St jean et daval au chemin
- 7. Liasse 17
 - 7.1. Cahier 6 impôts 1688
 - 7.2. Cahier 4 1673 : Gilles Plompteux Maieur, Jean de Viathour, Nicolas Moreau, Jean Jacquet, Andrien André et Baudhuin Pirsoul, échevins
 - 7.3. Cahier 1 : 1660 Nicolas Elias, sergent, relève des amendes et représente les autres. Nicolas Moreau est maieur
 - 7.4. 1661 (folio 25) : L. Mattaigne est censier du seigneur René de Wezerenne et Gilles Simon est censier du seigneur de Maffe
 - 7.5. 1661 : Jean Andrien Plompteux, pasteur
 - 7.6. 1661 (f69) : Guillaume Masi vend le cortil Thirion à Jean de Viathour
 - 7.7. idem : Pierre Chauvaux, lieutenant
 - 7.8. 1661 : Anthoine et Michel, ses frères ???
 - 7.9. 1661 : Cortil Dauffin
 - 7.10. Cahier 3 : 1666 : Baudhuin Pirsoul, censier, paie de Mayghem, comte de ...
 - 7.11. 1668 : G. Andrien, greffier de Beaufort et Marguerite à St Georges..... rente de Max. Mattaigne sur la cense du vivier
- 8. Liasse 16
 - 8.1. 1680 : Commune de la courotte
 - 8.2. 1683 (174)Anne Bardoul, épouse de Pirsoul, Hélène de Rorive, veuve de Jean de Beurieux de Maffe, et son fils Jean Jacques de Beauieux (Jean J. de Ghelin est le neveu de Hélène de Rorive) et Villenfagne
 - 8.3. 1684 : les héritiers représentant Wezerenne et la comtesse de Mayghem
 - 8.4. 1592 : Thierry d'Acosse et Guillaume de Rorive, son beau-frère, héritiers de Jean d'Acosse ainsi que ses deux frères Baudhuin et Philippe
 - 8.5. 1604 : Le seigneur Jean Bardoul est admis comme échevin (Baudhuin et Thiry, frères de Henry Coesme)
 - 8.6. 1605 les héritiers du viviers.....
- 9. Cour de justice 6-7
 - 9.1. n° 36 22/3/1740 : Partage des biens de Henri Viathour de Hannut et de Marie Desbeche entre Nicolas Viathour, maieur de Acosse, Godfroid Gossiaux et Elizabeth Viathour, Jean Philippe

Bastin et Marie Viathour, Anne Viathour, veuve de Simon Fontaine, Martine Viathour, veuve de Urbain Matagne, Marie J. Viathour, veuve de Gilles Bastin Cette dernière a eu la maison et le bien nommé " Marie Macquet ", joignant vers meuse au chemin, damont à H. le Gallant et daval à Denis Elias

- 9.2. N° 55 1743 : JL Hollogne, curé de Haillot, frère de Marie Agnès Hollogne, mère de 5 enfants ...
- 9.3. n° 56 1744 : Nicolas Dieudonné Hannosset, marguillier ...
- 9.4. n° 64 9/9/1744 : Jean François comte de Beurieux, seigneur de Maffé, assisté de son épouse transporte à François Alexandre de Seraing, seigneur de Hollogne sur Geer, tous ses biens ...
- 9.5. n° 101 19/3/1754 : J. Philippe Elias achète aux héritiers Plompteux 8 vg et 10 vp
- 9.6. 7 N° 51 17/5/1757 : François Chasseur vend à JB Lagallée de Longchamps une maison sur 8vg joignant vers meuse à Denis Elias, brabant à Baptiste Pirlet, daval au chemin

10. Registre 9

- 10.1. P. 42 Copie d'un mesurage fait par Jean Viathour en 1645 de la cense des Louys, qui fut WezerenneBardoulle
- 10.2. 9/1/1767 : JF Chasseur (le jeune) achète à Génicot une maison àcquise de PF Louys, mesurée le 28/10/1751 et réalisé le 7/1/1767
- 10.3. 8/3/1768, Nicolas et Hubert Fadeux fils e Jean Fadeux et Oudam Elias, cèdent leurs droits sur une maison et héritages joignant damont au prez de St Jean, meuse à Denis Elias, daval au chemin, brabant à JB Pirlet représentant Gaspard Gilson, maison sur laquelle Ode Elias avait des droits, ils cèdent à François Chasseur qui avait déjà payé une part le reste de leurs droits pour 8 écus 6 escalins
- 10.4. 8/3/1768 : En 1757, Nicolas Chasseur vend à son père François ses droits sur une maison joignant damont au prez de l'autel Saint Jean Baptiste, daval au chemin, meuse à Denis Elias, brabant au chemin pour la somme de 20 écus
- 10.5. 8/3/1768 : Jean François Chasseur, Arnould Fontaine, époux de Margueritte Chasseur, recoivent de François Chasseur : une moitié pour JF 4vg vers brabant joignant vers brabant tant au chemin qu'JB Pirlet et il devra supporter le 1/3 de la rente à Lagallée, l'autre moitié à Fontaine joignant vers meuse à Denis Elias avec les maisons et bâtiments; il devra supporter les 2/3 de la rente à Lagallée. De plus, il renonce aux autres maisons qui seront partagées entre les autres enfants
- 10.6. 9/8/1768 Gille Renson, propriétaire à Hannêche, chargeant son charriot à la campagne, est tombé à la renverse du haut de sa charrée de grains par le derrière de son charriot et de cet accident est allé de vie à trépas le 15.

11. Registre 8 1760-65

- 11.1. 4/10/1760 Transport par Pierre Leblanc à la veuve Laruelle de 27,5 setiers de rente sur le vivier, rente de 1445

- 11.2. p 48 Vendredi 1 de l'an 1762, Hiver nébuleux, il y a eu des neiges très abndantes qui ont continué près de 6 semaines. Et quoique on eut bien dépouillé et que les grains excroissants furent très beaux, le grains a été cher jusqu'à 37 sols le seigle mesure de halled de Namur
- 11.3. p 57 Copie d'un record de 1554 touchant 16 muids d'épautre dus sur la cense du vivier
- 11.4. p 80 : Libert deltour : maire et Johan deltour échevin
- 11.5. p 143 DCD M. Elizabeth Viathour, 84 ans, vve de G. Gossiaux & Martine Viathour, sa soeur, vve de Urbain Matagne, fillesde Henri Viathour et Marie Sterque
- 11.6. p 155 23/6/1764, il y a eu un orage qui ruina les dépouilles tant de blancs grains que de marsages de plusieurs villages
- 11.7. p. 161 7/7/1764 : Visite à Hubert Lambert, fermier à la grande cense de Fontbaré
- 11.8. p. 181 10/10/1764 : Gilles Deleuze, marit de MJ Elias, fille de Denis Elias et de Marie Podor, Nicolas et Marie Margueritte, cousin et cousine germaine Notaire Rasquin 28/10/1761
- 11.9. p. 183 11/12/1764 : Marie Margueritte et Nicolas, enfants de feu Nicolas Elias et feu Ernestine Chamont, et Gilain Elias, leur frère mineur..... Héritage près de la petite cense....
12. Reg 4
- 12.1. p 1-5 Bail de la cense du vivier à J. Kanette le 20/1/1711 par JJ Deghelin et dame MJ Dewolfe pour 9 ans
- 12.2. p 7 : Jacques Lucas et consors contre Guillaume Robins et _____ de Wezerenne, sa femme
- 12.3. p 9-10 : 27/1/1711 : saisie de la ferme du vivier par les dames blanches de Huy et consors à charge de Deghelin, cense du vivier entourée d'eau
- 12.4. p 11 : Jean Viathour, mayeur; Jacquet, Tillieux échevins et Legalland, Sergeant
- 12.5. p 14 : 1711 Les dames de Saint Victor à Huy contre Séverin de Méreaude Grande cense ?
- 12.6. p 18 : Le seigneur Lefrancq de Grand Hallet contre Jacques Lucas
- 12.7. p 20 : Les D Bl. De Huy contre Gilles Albert Deghelin, seigneur de Verlaine, frère de Jacques..
- 12.8. p 21 : Guillaume Hollogne, commis à la recette des entrées et des sorties à Burdinne en 1711 et Pierre Ignace Pirllet, garde contre Godin Cijdennt, censier à Hannêche qui a fait sortir tout son bétail et bagage de cette province sur le brabant sans payer
- 12.9. p 28 : faute contre Jacques Lucas :
- 12.9.1. pour Lefrancq pour non paiement de 23 setiers de rente sur la cense
- 12.9.2. pour St Lambert sur la cense paravant Wezerenne, Marie Bardouille, une rente de 50 pattars item sur les terres
- 12.10. p 35 : 10/9/1712 faute pour Badrion, pasteur de Hannêche contre Pierre Salmon, maieur de Bierwrt pour non paiement de location 12 vg; faute pour db de Huy contre André Nélis, Henri Viathour pour 8 muids d'épautre
- 12.11. p 37-38 petite cense ... Jacques Lucas réprésentant sa mère, la veuve Lucas ..
- 12.12. p 53 : vente vivier
- 12.13. p 65 : 1713 pour les pauvres de Hannêche contre Lucas (1714 JF Louys non paiement des 2 muids au titre de sa femme)

- 12.14. p 84-85 3/7/1715 : Anne Chaveau, veuve de feu Godfroid Gosseau, et Godfroid Gosseau son fils & Jean Fillée pour Jeanne, Gérard Chabot pour Marie, Gaspard Gilson pour Barbe, Anne et Marie
- 12.15. 26/3/1715 : Partage des biens de Gilles Dotrengne devant Hubert Jacquet, notaire
13. Reg 5
- 13.1. p 64-65 Abbé et chanoine de Neufmoustier contre Louys

Questions

1. Comte Gustave de Priuli - vente de la seigneurie de Hannêche
2. Carte de Jaillot - vérifié l'existence du château
3. Baronne de Stockem, héritière du comte de Hollogne, propriétaire à Acosse (cour de Streel)
4. Grande cense - petite cense
5. Acte de vente des biens nationaux - régime français
6. Regarder à Burdinne pour savoir qui était Drion et ce qu'il a acheté ?
7. ➔Vérifier l'existence d'une généalogie 'Preud'homme' aux archives de Huy
8. ➔Qui était le compte de Meyghem proprétaire d'une cense à Hannêche au début du 18 ème ?
9. ➔Qui était 'Wezerenne' (sans qualificatif) propriétaire également d'une cense à Hannêche à la même époque ?
10. ➔Qui était le chevalier de Creeft seigneur de Hannêche en 1794, ensuite au 'directoire' sous le régime français ?

Annexes

Copie d'un mesurage de la (petite) cense des Louys en 1645 qui fut Wezerenne paravant Bardouille²⁴

Ce mesurage a été réalisé en 1645 par Maître Jean Viathour. Il touche la cense de Hannêche appartenant à Monsieur le capitaine Henri François Bardouille

N	Contenance	Apellation	Aval	Meuse	Damont	Brabant
1	6 vg 6 vp	Sobry	Représentants Grégoire De Vivier	Balduin de Ciplet	Sg. Dieudonné d'Acos	Jean Pirlot de Meffe
2	3b 19 vg 14 vp	Sobry vers Renitombe	aux chemins	Jean Bawin & Dieudonné D'Acos	Représentants Bardouille & Sg de Ciplet	aux tiges
	3vg 12 vp	pour le chemin				
3	3b 4vg	Marboy	les terres de Leuze	aux communes de Hannêche	représentants le Sg Jean Bardouille	Madame de Vierme de la cense d'Otreppe
4	4vg 13 vp	Pietenva vers Acos	Dieudonné d'Acos	Antoine Jacq(uet)		Dieudonné d'Acos
5	24 vg 4vp	Pietenva	Sg de Burdinne & orive	Dieudonné d'Acos	Représentant Pierre Chauveau et Rorive	Dieudonné d'Acos

²⁴ AEH Greffes Scabinaux n° 9 p42-49

6	3b 7vg 8vp	Pietenval vers Acos	Sg Rorive	Dieudonné d'Acos & Rorive	Dieudonné d'Acos & Rorive	Sg Rorive	
7	19 vg 13 vp	campagne du Looz	Représentants Chauveau	Libert del Tour (ses représentants) & au recteur de l'autel St Nicolas de Liège	St Lambert	Représentants Jean Bardouille	
8	11 vg 15 vp	idem vers Burdinne	aux prés du Sg de Fumal	aux prés du commandeur de Chantraine	Jean de Viathour	Représentants Jean Bardouille	
9	3vg 16 vp	idem	Veuve Macquet	au prés de feu Chiroux	représentants Georges Bawin	aux terres Macquet	
10	2 b 5vg 10vp	idem	Représentants Georges Bawin	aux prés de la large eau	Ambroise Holloigne & à Jean de Viathour	Dames d'Andenne	
11	1 b	idem dit le "Longt bonnier"	aux terres de l'autel St Nicolas de Liège	Jean de Viathour	aux prés du Sg d'Acos	Nicolas Elias représentant Viathour	
12	9 vg	idem	Denys Job de Burdinne	Dieudonné d'Acos	aux chemins	Nicolas Elias Représentant Viathour	
13	10 vg 6 vp	proche du morinals	aux encloses du pasteur de Hannêche	Sg de Fumal	aux terres de Leuze	au pasteur de Hannêche	
14	9 vg 11vp	idem	aux terres Macquet	aux terres de Leuze	au tige	aux terres Macquet	
15	1 b 4 bvg 16 vp	derrière le cortil Labbije	aux terres de Leuze	Représentant Jean Bardouille	aux terres de Leuze	aux pachis des représentant Pierre Chauveaux	
16	38 vg 15 vp	Scopellerie	Représentant Jean Bardouille	à la communauté	aux chemins & St Lambert	aux terres de Leuze & Représentants Jean Bardouille	
	20 vp	pour le chemin					
17	32 vg 6 vp	idem	au chemin	au prés du Sg Rorive	veuve Macquet	veuve Macquet	
	18 vp	pour le chemin					
18	28 vg 12 vp	aux tiges du haut Chession	aux terres Macquet	Jean Viathour	Représentant Jean Bardouille	?	
19	22 vg 13 vp	idem	représentant Pierre Chauveaux	au chemin	Représentant Jean Bardouille	au douair du pasteur de Hannêche	
	20 vp	pour le chemin					
20	2 b 3 vp	pedargent	Représentant Jean Bardouille	au chemin	Nicolas Elias	Nicolas Elias	
	28 vp	Pour le chemin					
21	2 b 19 vg 8 vp	idem	Dame de Vierme et Ambroise Holloigne	Dame de Vierme et Ambroise Holloigne et Jean Viathour	Représentant Jean Bardouille	Jean Viathour	
Total		31 bonniers 10 verges grandes et 10 petites					
Saison des Jonchiers							
1	1 b 16 vp	tige du haut Chession	Sg Rorive	Représentant Jean Bardouille	Dame de Vierme	au chemin	
	10 vp	pour le chemin					
2	35 vg	aux prés Alsocq	aux tiges	aux tiges	aux terres de Leuze	aux terres de Leuze	
3	25 vg 6 vp	aux prés au Parson	aux terres de Leuze	au pré Macquet	Représentant Jean Bardouille	au tige	
4	16 vg 10 vp	au pré Linarde	aux terres Macquet	aux terres Macquet	aux dames de Vierme dit de Berwa et Otreppe	aux dames de Vierme dit de Berwa et Otreppe	
5	2 b 13 vg 12 vp	idem	au tige	Philippe Dorkon de Burdinne	aux représentants Jean Bardouille	aux représentants Jean Bardouille	
6	39 vg 8 vp	Al Bassolvé	aux terres de Leuze	aux représentants Jean Bardouille	aux représentants Jean Bardouille	aux terres de Leuze	
7	34 vg 5 vp	idem	aux représentants Jean Bardouille	au tige	aux terres Macquet	aux représentants Jean Bardouille	
8	2 b 13 vg 2 vp	au pré Badrion	aux représentants Jean Bardouille	au pré Badrion à eux appartenant	aux terres Macquet	au tige	
	5 vg 10 vp	pour le chemin					
9	16 vg 18 vp	idem vers le bois	aux terres Macquet	au pré Badrion	au tige	Philippe Dotron de	

		du Burdinne en haut du pré Badrion				Burdinne
10	9 vg 10 vp	Algoffe vers Burdinne	aux représentants Jean Bardouille	aux représentants Jean Bardouille	aux représentant Pierre Chauveaux	aux représentants Pierre Chauveaux
11	11 vg 7 vp	Looz (en haut)	Jacq Macquet	aux représentants Jean Bardouille	aux représentants Chauveaux	au Sg Rorive et à eux-mêmes
12	25 vg 19 vp	idem	Pasteur d'Acos & Chauveaux	Jacques Macquet et à eux-mêmes	Sg Rorive	St Lambert
13	4 vg 13 vp	Pietenva	Sg Rorive	St Lambert	aux représentants Jean Bardouille	Terres Macquet
14	6 vg 1 vp	idem	Représentants Georges Dupont	Nicolas Elias	pisente allant à Acos	aux représentants Jean Bardouille
15	25 vg 6 vp	idem	à la pisente	Ambroise Holloigne	Nicolas Elias	Sg Rorive
16	27 vg 18 vp	idem vers Acos	à eux-mêmes & Sg Rorive	aux représentants Jean Bardouille	aux représentants Jean Bardouille	à la pisente allant vers Acos
17	25 vg 10 vp	idem	aux représentants Jean Bardouille	St Lambert	aux représentants Jean Bardouille	à la pisente allant vers Acos
18	19 vg 10 vp	tige allant à Acos	aux représentants Jean Bardouille	Jean Viathour	Jacques Macquet	au tige
	20 vp	pour le chemin				
19	3 b 19 vp	idem proche le pachis	au douair du pasteur de Hannêche et St Lambert	Antoine Chauveaux	aux représentants Jean Bardouille & au pachis à eux-même	Macquet
20	3 vg 15 vp	Looz	Jean Viathour	Jean Viathour	aux représentants Jean Bardouille	aux représentants Jean Bardouille
Total		25 b 12 vg 1 vp				
Saison des blancs grains						
1	5 b 13 vg	en haut de la fontaine du lieu	Jacques Macquet	au pré de la fontaine	aux représentants Jean Bardouille	au chemin
	44 vp	pour le chemin				
2	11 vg	idem	au pasteur de Hannêche (Jean le Malton)	au chemin	Jacques Macquet	Jean Viathour
	10 vp	pour le chemin				
3	16 vg	idem	Jacques Macquet	au chemin	représentants Pierre Chauveaux	aux représentants Jean Bardouille
	12 vp	pour le chemin				
4	4 vg 1 vp	idem	représentants Pierre Chauveaux	au chemin	Antoine Chauveau	représentants Pierre Chauveau
	4 vp	pour le chemin				
5	11 vg 14 vp	idem	Antoine Chauveaux	Jean Bawin	au tige allant au Marbay	Jean Viathour
6	8 vg 16 vp	idem	Jean Bawin	Jean Bawin	à la triche Jean Bardouille	aux renclos du pré du Marbay
7	12 vg	5 vp	renclos du douair du pasteur de Hannêche	au chemin	aux représentants Jean Bardouille	Jean Viathour
	17 vp	pour le chemin				
8	3 b 24 vp	à Renitombe près de la fontaine des béguines	Balduin de Cipllet	au chemin	au chemin	au chemin
	75 vp	pour le chemin				
9	6 b 3 vg 4 vp	al coat	aux représentants Jean Bardouille et Léonard Collom	aux communes	aux communes	Jean Bawin
10	3 b 9 vg 15 vp	derrière le Vivier	Jean Viathour	St Lambert et représentants Le Charlier d'Acos et représentants Jean Bardouille	au pachis du Vivier	au ruisseau
	20 vp	pour le chemin				

11	4 b 19 vg 7 vp	dit le cortil al forge	Jacques Macquet et les représentants Pierre Chauveaux	au chemin	au chemin	aux prés aux fontaines	
	4 vg	pour le chemin					
12	19 vg 16 vp	proche du renclos de Marbay	au pasteur d'Acos	au ruisseau	aux terres de Leuze	Jean Bawin	
13	2 b 12 vg 9 vp	derrière le vivier	aux représentants Jean Bardouille et au pachis du Vivier	aux prés d'entre deux fontaines	au pasteur d'Acos, aux terres de Hannêche, Antoine Chauveau et la veuve Macquet	à eux-mêmes	
14	1 b 5 vg 15 vp	au tige de Ravinaz	aux terres de St denis de l'église de Otreppe	aux représentants Jean Bardouille & Chauveaux	aux hers Louys de Séressia	au tige de Ravinaz	
15	5 vg 3 vp	idem de l'autre côté du tige	Sg Rorive	au tige Ravinaz	Antoine Chauveaux	à eux-mêmes	
16	14 vg 13 vp	derrière le vivier	aux terres Macquet	aux représentants Jean Bardouille	aux représentant Pierre Chauveaux	à eux-même et au pachis du vivier	
17	13 vg 15 vp	idem	pachis du vivier	au pasteur de Hannêche	aux représentants Jean Bardouille	aux terres Macquer et Ambroise Holloigne	
18	3 vg 11 vp	idem	Ambroise Holloigne	Ambroise Holloigne	représentants le Charlier d'Acos	au tige allant à la Coat	
19	2 vg 6 vp	iedm	Sg Rorive et Jean Viathour	Ambroise Holloigne	Ambroise Holloigne	au tige allant à la Coat	
20	13 vg 18 vp	proche de la Chorot	André de Waret	au tige del Coat	aux représentants Jean Bardouille	aux terres de Leuze	
21	6 vg 15 vp		aux duissaux del Chorot	au ruisseau del Chorot	André de Waret	Ambroise Holloigne	
Total		33 Bonniers 10 verges grandes et 13 petites					
Pré, prairies et pachis							
1	6 vg 13 vp	pré non bannal au fontaine	au pré de Leuze	aux triches à eux-mêmes	au pré de Leuze	St Lambert	
2	5 vg 14 vp	en bas de Looz, bannal à la St Jean	aux représentants Jean Bardouille	Sg de Fumal	aux représentants Jean Bardouille	Jean Viathour	
3	23 vg	le pachis de Looz, renclos tout alentour	aux représentants Jean Bardouille	Jean Viathour	Antoine Chauveau et aux terres Macquet	Georges Bawin	
4	3 b 45 vp	près de la maison					
5	11 vg 14 vp	Cortil del "Veuve"	au chemin	au chemin	Georges Bawin	au douair du pasteur de Hannêche	
6	2 vg 19 vp	Petit Cortil	André Andrien, cleric de Hannêcha	au chemin du Sg	au chemin du Sg	Jacques Destrée	
7	3 vg 18 vp	entre deux fontaine, bannal à la St Jean	Georges Bawin	Jean Viathour	Sg Rorive	au ruisseau	
8	13 vg 7 vp	Nailipont, bannal	au pré de Leuze	Jean Viathour	au pré de Leuze	aux terres de Crupet	
9	6 vg 1 vp	pré al socq, bannal	au tige	à eux-mêmes	Sg Rorive	aux représentants Jean Bardouille	
10	1 b 8 vg 17 vp	pré Linarde, banal	au tige	à eux-mêmes	Dame de Vierme	à eux-même et Jean Viathour	
11	2 b 16 vg 4 vp	pré Badrion, bannal	aux communes de Burdinne	Sg de la Malaise, dit Outremont et le Sg Fumal	au tige	à eux-même et aux représentants Jean Bardouille et aux terres Macquet	
12	6 vg 2 vp	"Lambert Haouille"		Abbé de Neumoustier à Huy	aux communes de Burdinnes	Jean de Berlo du Moiny	
Total		11 bonniers 6 verges grandes et 14 petites					
Total général		101 bonniers 19 verges grandes et 18 petites					

N	Contenance	Apellation	Aval	Meuse	Damont	Brabant
1	1 b	entre deux fontaines			représentant Jean Colson	au pré
2	1,5 journal	à la courotte		St Lambert	Marie Bardouille de Huy	
3	9 vg	à la tombale			au Curé d'Hannêche	
4	5 journaux	derrière la thour	Marie Bardouille		Marie Bardouille	
5	9 vg	ped argent	Guillaume Collomb			
6	8 vg	Nailipont	Antoine Jacq, greffier de Hannêche	Madame Viermes		
7	26 vg	derrière Acosse			Dmille Rorive	au chemin
8	11 vg	terre de Beghinne		au pré	Marie Bardouille et Marie d'Acos	Grégoire Delviesne
9	15 vg	proche de la large eau, nommé "Lambert Hayouille"				Jean Colson et Grégoire Delviesne
10		le pré qui joint la terre "Lambert Hayouille"				
11		le pré Lonnoy	Marie Bardouille			
<p>Jean Viathour paierat 4 muids d'épautre de rente à savoir : 21 setiers aux représentants Bauduin Dehau, 5 setiers au curé de Hannêche, 5 setiers aux représentants Jean Duvivier, 4 florins aux représentant Guillaume Gille, 2 florins au curé et 20 sols de cens à divers partis. de quoi ledit Jean jouira de la maison, jardin,, ahanière, appendicess et appartenances du vivier en paiant pour ce respect aussi de Parfondville avec un muid de rente à Jean De Vivier. Et comme il n'a eu son mariage, il aura avant part 5 florins de rente leur dub au lieu de Forville par contrepart occupé par Robert Desaulx avec 12 verges tant pré que terres situés au tigelet joindant daval à Lambert Bawin, au chemin du Sg et damont audit curé de Hannêche</p>						
Nicolas Elias, mari de Oudon de Viathour						
1	1 b	Entre 2 fontaines				au curé de Hannêche
2	1,5 journal	Courotte	St Lambert			
3	9 vg	à la Tombale	Madame de Fumal de Burdinne			au pré
4	22 vg 10 vp	la terre du Mide	Marie Bardouille de Huy			
5	10 vg	haut Chession	Marie Bardouille	au tige		
6	19 vg	le bonnier alsaux	au curé de Hannêche			au tige
7	1 journal	pietenval	Charlier d'Acos			Marie Bardouille
8	15 vg	"Lambert Hayoul"		au tige	au tige	
9	7 vg	pré pris hors de Marbais avec un petit pré joindant la terre à la tombale				au rieu
<p>Sur quels biens, Nicolas Elias paiera chaque année à messieurs du chapitre St Aubain de Namur 10,5 setiers d'épautre de rente, 2 setiers à la chairesse de Meffe de 3 ans en 3 ans, 8 florins aux représentants de Guillaume Gille. En plus, ledit Elias aura la maison, jardin, et héritage de Hannêche la déchargeant des rentes qu'il doit à Toussaint Viathour, 7 florins 10 sols, 5 florins aux religieux de Boneffe, 49 sols à la Dlle Marie d'Acos, 1 demi muid au curé de Hannêche,</p>						

Les mesures

Les mesures linéaires

Pied de Saint-Lambert	= 0,291778 m	= 10 pouces	= 100 lignes	= 1000 points
Toise	= 6 pieds	+ 1,75 m		
verge	= 16 pieds	= 4,668448 m		
Bonnier	= 20 verges	= 93,369 m		

Les mesures de superficie

ped (carré)	= 0,085135 m ²			
verge petite	= 256 pieds	= 21,7945 m ²		
verge grande	= 20 verges petites	= 4 a. 35 ca. 8907		
journal	= 5 verges grandes	= 100 petites	= 21 a. 79 ca. 45	
bonnier	= 4 journaux	= 87 a. 17 ca. 414		
Une charue de labour	= 30 bonniers, ou dix bonniers à la roye à raison de l'assolement triérial			

Les mesures de capacité

Le muid	= 245 Litre 70 (205,8 Kg de froment)	= 8 setiers	= 12 douzains
setier	= 30,71 L	= 25,7 Kg	
douzain	= 20,5 L	= 17,15 Kg	
L'aime	= 150 L	= 1,5 tonne	
Tonne	= 80 pots		
Pot	= 2 pintes		

Les mesures numériques

Carolus	= 2 escalins	= 20 patars	= 1,2 frs
Escalin	= monnaie valant deux plaquette ou 65 centimes		
Ecu	= monnaie qui valait 3 ou 5 frs		
Patacon	= souverain d'argent valant 3 trois florins		

Hannêche en photos

L'église

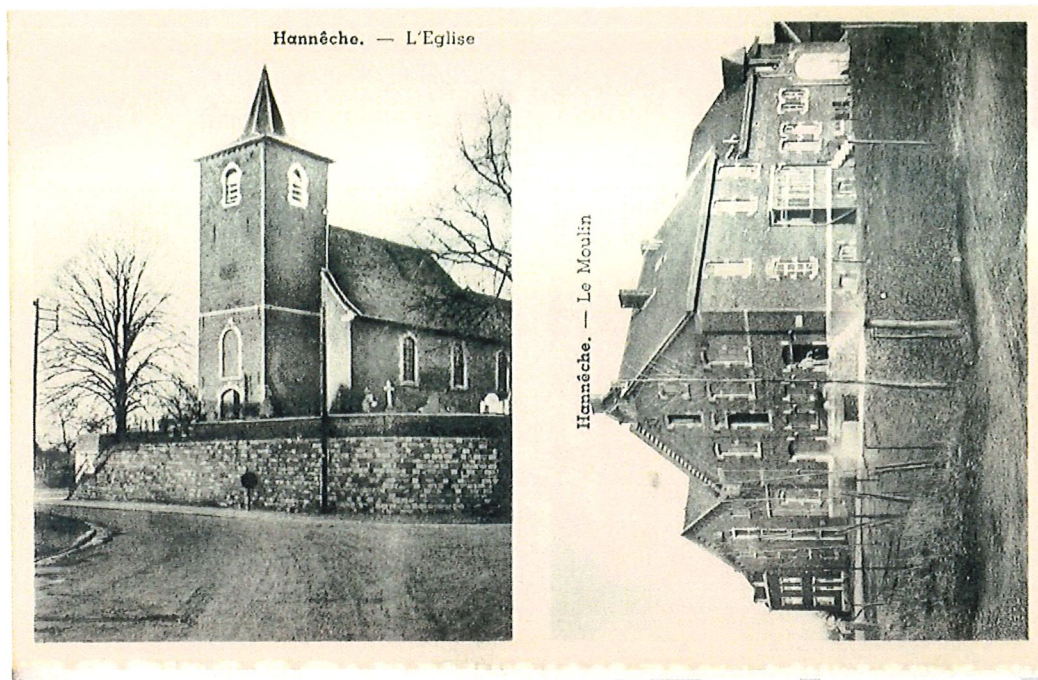


32. Eglise de Hannesche.
Collection J. M. G., Burdinne.

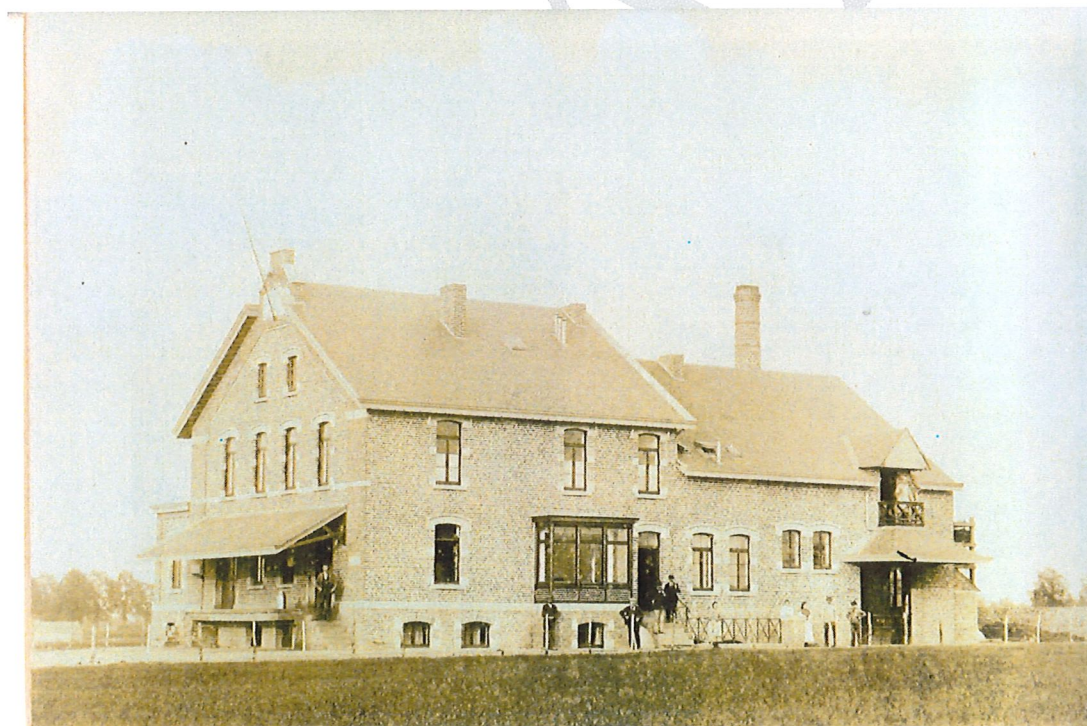
Intérieur de l'église de Hannêche, vraisemblablement avant 1914. On peut admirer les dessins sur les murs, la chaire de vérité (le bas existe encore), le St Lambert sur le petit autel à droite (où il se trouve encore)



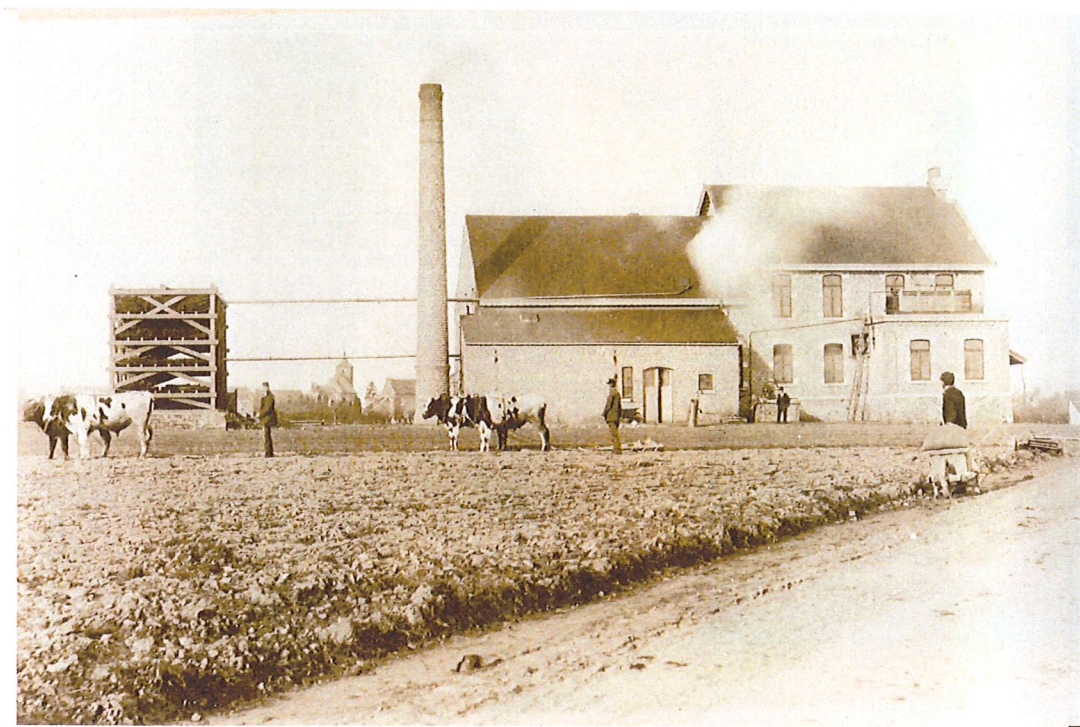
Idem que la photo précédente, la prise se fait depuis l'allée centrale de l'église



Extérieur de l'église vu du haut de la rue St Lambert +/- 1957. L'autre photo représente le moulin « Elias » à la même époque



La laiterie "La Hesbignonne" qui fabriquait « le beurre des princes » A droite le moulin de la laiterie.



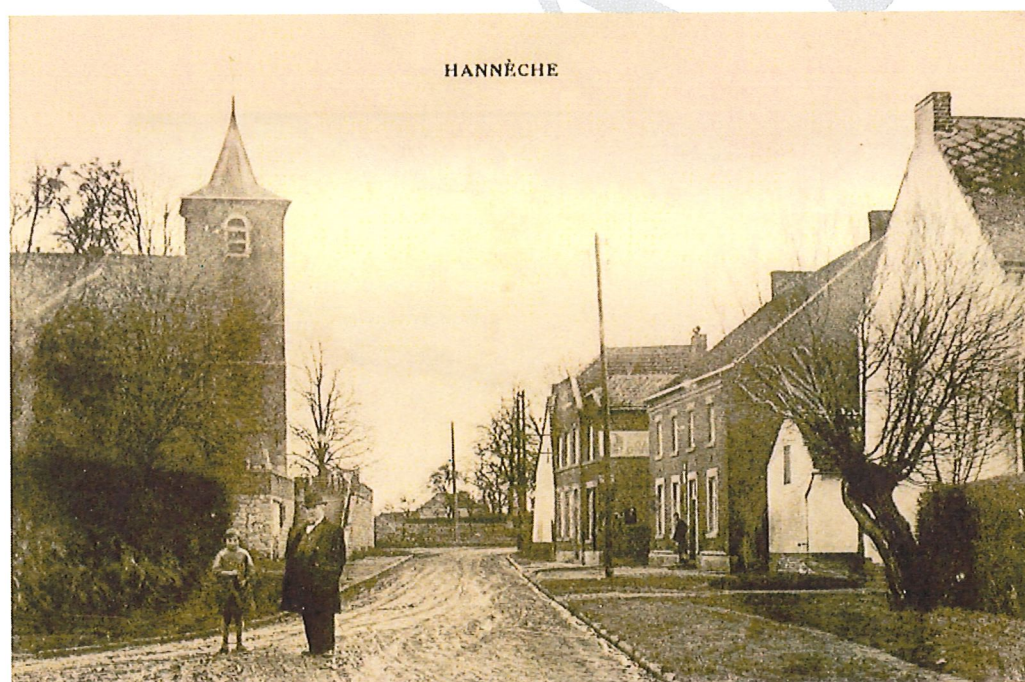
La laiterie vue de la route de Burdinne. A l'extrême gauche, le refroidisseur d'eau (+/- 1905)



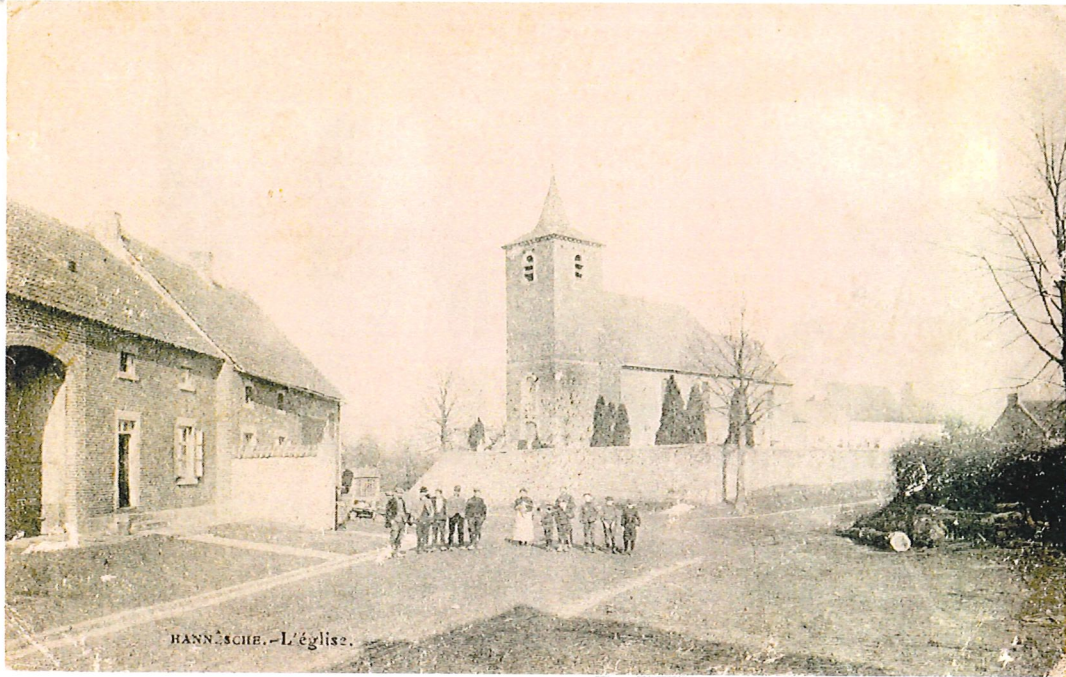
La rue St Lambert vue de la place en 1910 (+/-). Nous pouvons remarquer les changements apportés en un siècle à chacune des trois maisons les n° 16, 17 et 18



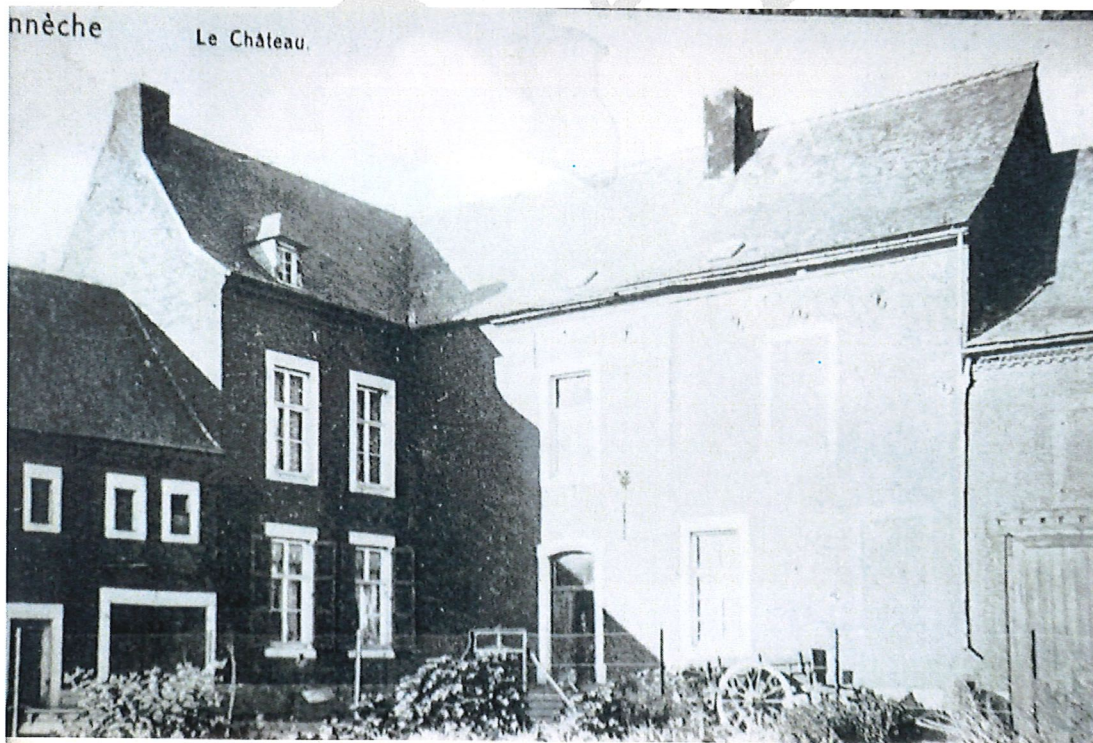
La rue St Lambert en 1903. On peut apercevoir l'ancienne quincaillerie du n° 18 (2^{ème} bâtiment à partir de la gauche). Après se trouvent les n° 17 et 16, dans la coir du n° 16 la maison (le pignon) des sœurs Pauly ; cette maison n'existe plus. On peut également remarquer qu'il n'y a ni électricité ni chemin.



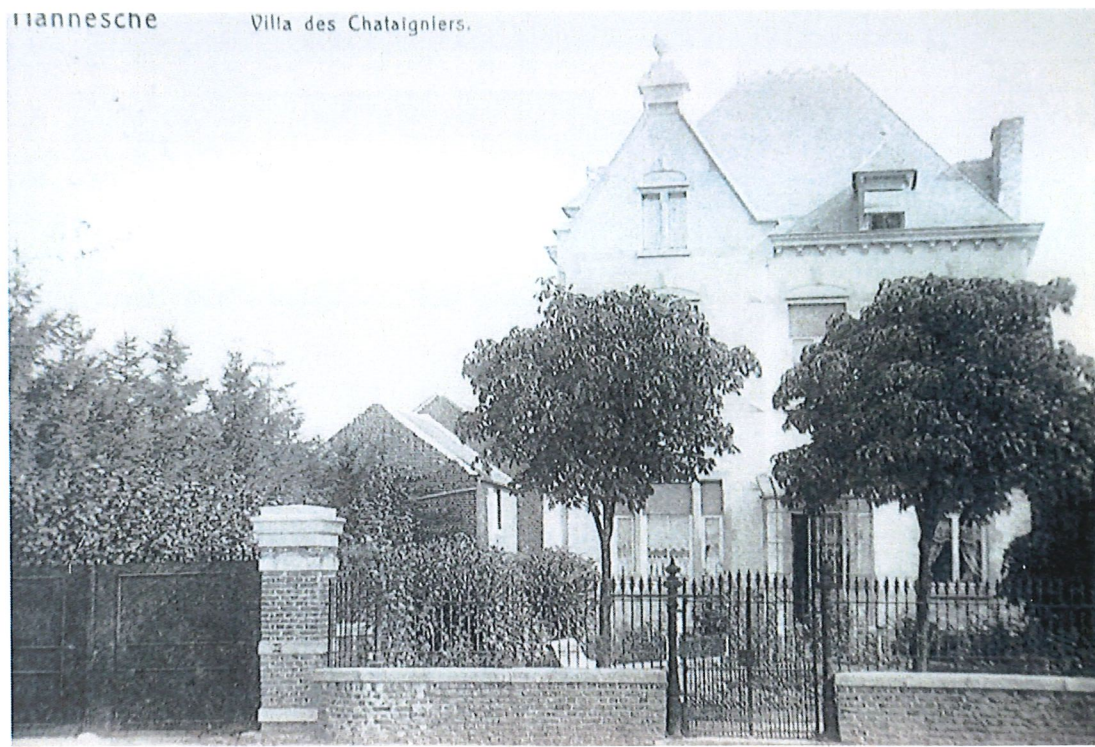
La rue St Lambert en 1933



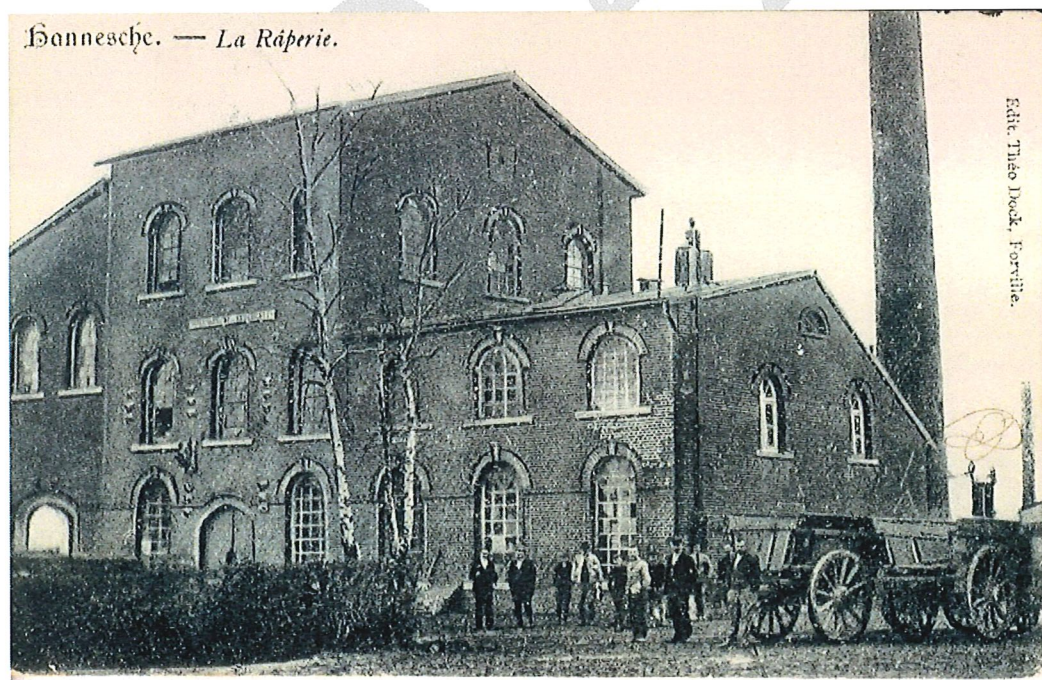
L'église vue du haut de la rue St Lambert avant 1914. La première maison à gauche était la propriété de Théophile Elias, bourgmestre



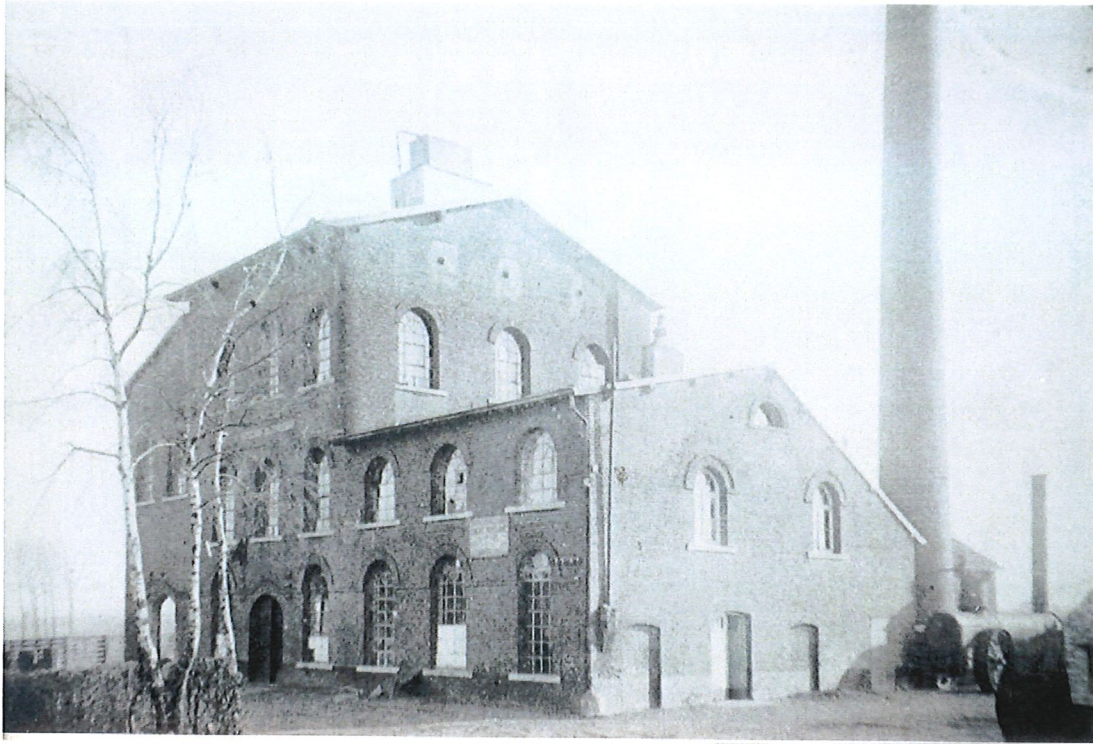
Cour intérieure du château vers 1950. A cette époque, cette demeure avait été transformée en ferme et était occupée par



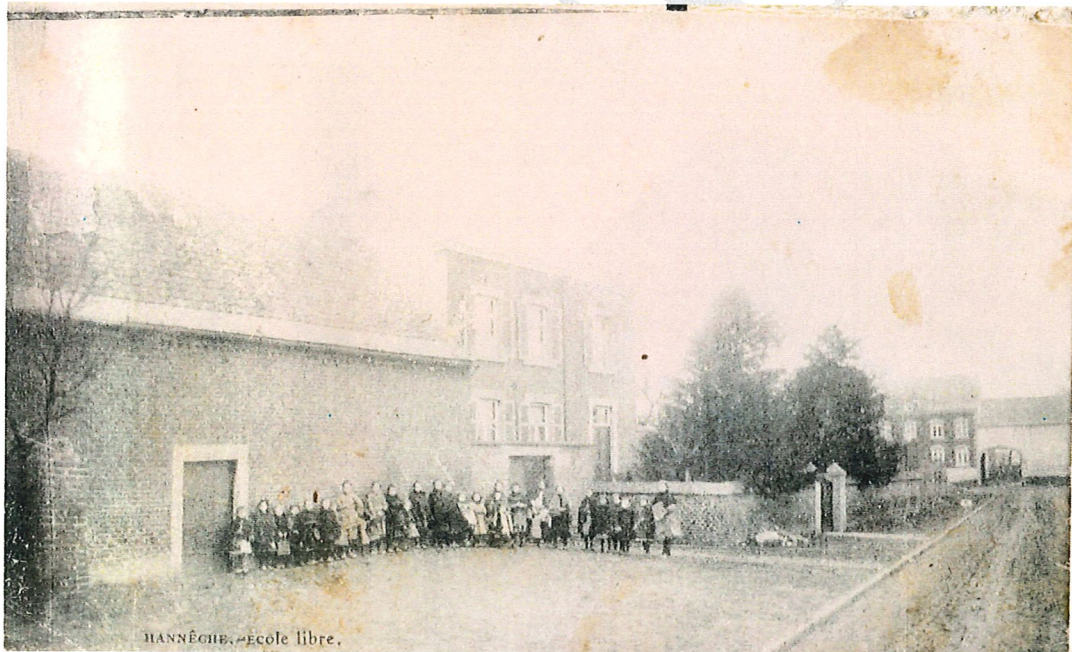
Cette villa, rue de la râperie, fut construite fin du siècle dernier par un certain Mélon. Rachetée par Alphonse Noël-Elias, cette propriété par les successeurs à Henri Deleuze-Ronvaux de Hannésche qui l'occupe actuellement



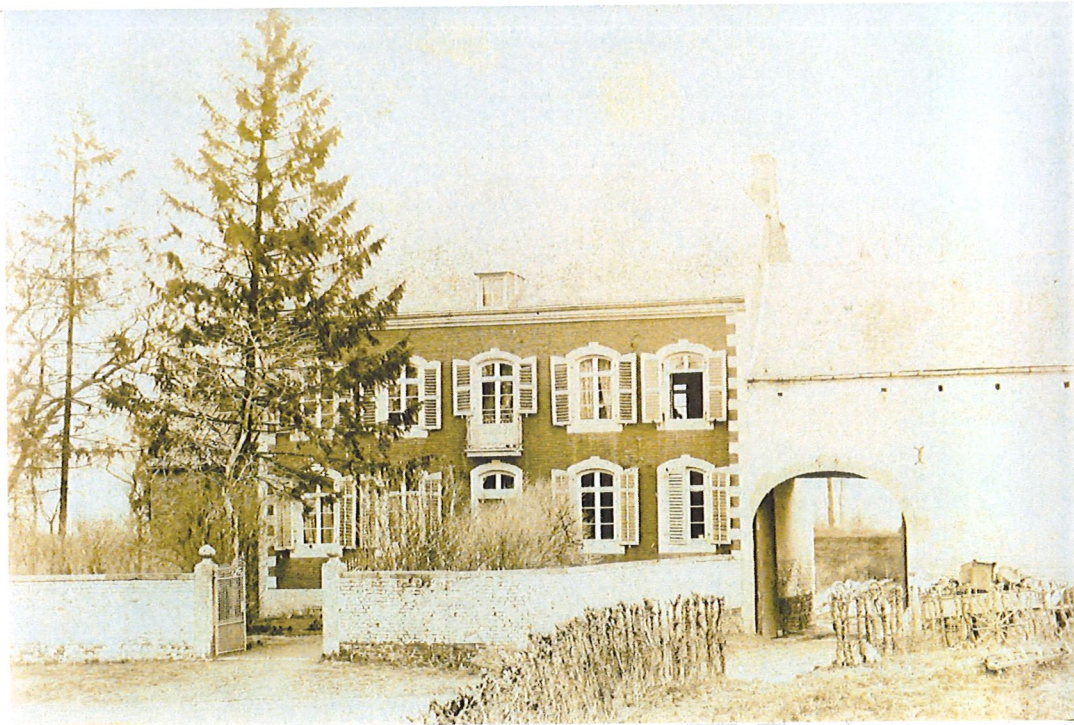
Début du XXème siècle, la râperie de Hannésche, 1^{ère} version, de 1876 à 1924



Idem que la photo précédente



Vue des enfants de l'école libre de Hannêche au début du xxème siècle. Les bâtiments scolaires sont cachés par la maison ; ces bâtiments sont actuellement la salle paroissiale après 1909



Vue de la petite cense de Hannêche en 1950 (+/-), elle était occupée à l'époque par R. Elias et actuellement par Y. Renkin, un des derniers taxidermistes de Belgique



La rue d'Acosse après 1909. A droite, la petite cense occupée à ce moment par Charles Elias, négociant, à gauche, la première maison n'existe plus ; elle disparut en 1927.



Vieille ruelle, actuellement chez Etienne Frogneux, anciennement propriété de Barras, instituteur et bourgmestre avant 1914

DRAFT

DRAFT

Index

—A—
Auguste 6

—B—
Ban de Meffe 42
Bardouil 41
Béthasiens 6
Bierwart 11
Bonnier du Diable 41

—C—
César 6
Charlemagne 7
Constitution de 1831 39
Contestation 1738 42
Croÿ 8

—D—
de Bryas 41
DERCLAYE 37

—E—
Eburons 6
Elias 41

—F—
fiefs 7
Francs 7

—H—
Hannêche 3
Hannut 7
Hesbaye 7

—L—
L'agriculture 6
Large-Eau 11

—M—
Marbuais 4
Meurtre 41
mortemain 7
Moulin Rousseau 3
Moxhe 7

—N—
Nailipont 4; 41; 42
Napoléon 40
Nerviens 6

—P—

Procès 1766 41

—R—

râperie 11
régime hollando-belge 39
Romains 6

—S—

Sabinus 6

—T—

Taxandres 6
Tihon 8
Tongres 6
tours 7

DRAFT

Table des matières

INTRODUCTION	2
SITUATION	2
Etymologie du nom	3
Lieux dits	3
Potales	4
Maisons	5
HISTOIRE	6
Généralités	6
Villa gallo-romaine au lieu-dit “ Reni-Tombe ”	7
La tour de Hannêche	8
SEIGNEURIE	9
Généralités	9
Définitions	9
Les droits du seigneur	9
La seigneurie foncière	10
La basse et haute justice	10
La seigneurie de Hannêche	10
L’affaire des 17 villages	10
La bataille de Bierwart	10
PERSONNES NOTABLES	12
Jean Deltour de Hanneche	12
Jean de Haneche (1341-1359)	12
JEAN de HANECHÉ	13
Bauduin de Haneche	14
Johan de Haneche	16
Bauduin de Haneche, Abbé de St Gilles 1396-1414	16
Gerar de Haneché	16
Gille Viron de Haneche	17
Baudes de Haneche	17
Lambert de Haneche	17
Thomas de Haneche	17
Henri de Haneche	17
Jean III de Haneche	17
Jean de Montigny	18
Thomas de Hanneche	18
Guerres de Louis XIV entre 1689 et 1795	20
Faits divers	20

LA PAROISSE	21
Origine	21
L'église	21
Les Curés	21
Messire Jehan	22
Bartholomeus Schenmael	22
Jan delle Sauvenir 1571+1574	22
Guillaume Faber	22
Guillaume Houtensen	22
Libert Villers ou Tillens	22
Jean le Malton 1597+1648	22
Michel Naveau	22
André Demades 1669-1675	22
Antoine Gerardi 1675-1677	23
Gilles Briamont 1677-1682	23
Jean Francq 1682-1691	23
Dieudonné Joseph Heptia 1691-1736	23
Joseph Heptia 1735-1793	25
Henri-Lambert Cornet 1793-1805	26
F. Floribert	28
Delhaye	28
Jean Martin Clamin 1825-1833	28
Antoine Glesner 1833-1860	28
André Joseph Michel Defays 1860-1881	28
Guillaume Joseph Dumont 1881-1893	28
François Chaumont 1893-1896	28
Emile Job 1896-1904	29
Olivier Cardolle 1904-1922	29
Emile Kefer 1922-1928	29
Rodolphe Trokay 1828-1935	29
Adrien Jacques 1935-1938	29
Jean Cottiaux 1938-	29
Divers	32
LES MAISONS DE HANNECHE	34
Le Vivier	51
LA COMMUNE DE HANNECHE	53
Le régime français	53
le régime hollandais	56
La Belgique	56
Etudes cadastrales	57
Les conseils communaux de Hannêche de 1818 à 1913	57
Evolution des lois électorales de 1818 à 1913	58
QUELQUES ANCIENNES FAMILLES HANNECHOISES	59
REFERENCES DIVERSES	60

QUESTIONS	68
ANNEXES	68
Les mesures	68
Les mesures linéaires	72
Les mesures de superficie	73
Les mesures de capacité	73
Les mesures numéraires	73
TABLE DES MATIERES	86

ⁱ Extraits des articles du journaux 'La Meuse' du 20/1/95 et de 'La Gazette de Liège'

DRAFT